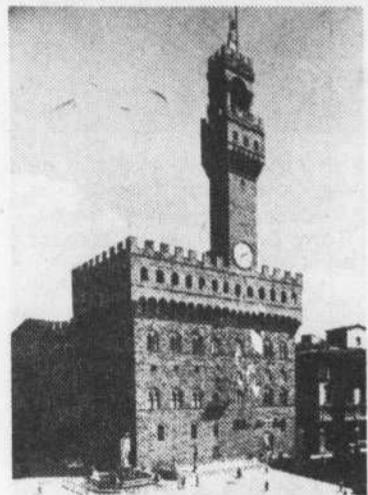
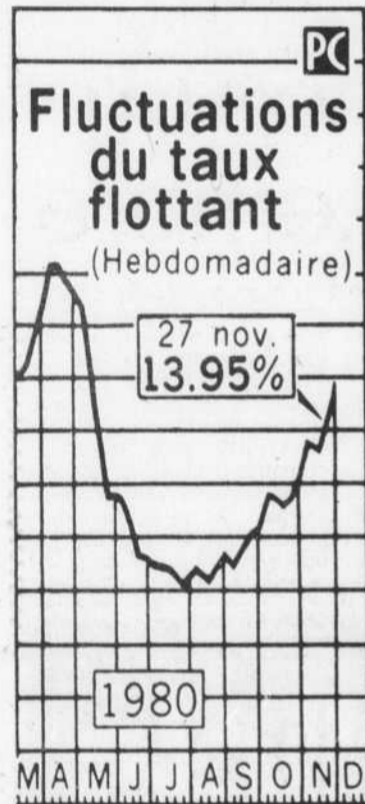


AU SOMMAIRE



Au coeur de la Toscane

Florence n'est pas seulement au coeur de la Toscane mais elle en est l'inspiratrice et la source des beautés inépuisables qui font de cette région une autre des merveilles de l'Italie dans laquelle Nathalie Petrowski nous invite à nous perdre. **Page 11.**



Hausse des taux bancaires

À l'ouverture des bureaux, ce matin, les banques réclameront un taux d'intérêt de 14 1/2% à leurs meilleurs clients emprunteurs. En revanche, dès lundi, elles offriront un rendement de 11 1/2% sur les comptes d'épargne stable. Ces changements s'expliquent par une forte hausse du taux d'escompte qui a touché 13.95% hier après-midi. **Page 15.**

Éditorial

Malgré une marge de manoeuvre très étroite, le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a réussi à limiter la progression des dépenses et à dégager des crédits pour favoriser une relance dont Montréal a grand besoin. L'éditorial de Jean-Claude Leclerc. **Page 8.**

Des idées...

Récemment, un groupe d'enseignants se rendaient au Nouveau-Québec pour y rencontrer des communautaires Inuit. À leur retour, ils se demandent si l'on reconnaîtra enfin les «droits du peuple fondateur» de ce pays. Martin Desrochers, lui, secrétaire de la FAECUM, nous dit pourquoi les conflits pourraient entre étudiants et universités et propose des pistes de solution. **Page 9.**

chez VITO

Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE. TRADITION. EXCELLENCE
Réservez dès maintenant pour les Fêtes!
5412 Côte des Neiges
Montréal
735-3623

Le séisme ébranle le gouvernement italien

ROME (AFP) — Le coup d'éclat du président de la République italienne contre la lenteur et l'inefficacité des secours à durement secoué, hier, les milieux politiques italiens. Mais dans le Mezzogiorno, dévasté par le séisme de dimanche, la situation restait encore très chaotique.

Le bilan continuait à s'aggraver hier. Il restait officiellement voisin de 3.000 morts, mais le commandant des unités militaires de secours dans la région d'A-

vellino, le général Antonio Tamburrino, estimait que dans cette seule province le nombre total des morts dépasserait 10.000.

Avec une dureté sans précédent dans les annales des discours présidentiels, M. Sandro Pertini a mis les points sur les «I»:

«Il y a eu des fautes graves, et ceux qui ont manqué à leur devoir doivent être punis», a-t-il dit. Il a ensuite tout aussi fermement rappelé que des lois avaient été

voquées en 1970 par le Parlement permettant de faire face aux calamités naturelles, s'indignant de constater que les centres de secours prévus par ces textes n'avaient pas fonctionné; se demandant même s'ils avaient effectivement été mis en place.

Tirant les conclusions de ce réquisitoire, le ministre de l'Intérieur, M. Rognoni, donnait sa démission. Mais le chef du gouvernement, M. Arnaldo Forlani, l'a refusée hier, au nom de l'effica-

cité, ajoutant: «Nul mieux que moi ne sait que les paroles du chef de l'État n'avaient pas pour but de censurer le gouvernement.»

Avec cette phrase, M. Forlani entendait sans doute couper court, estimant les observateurs, à toute spéculation politique. À Montecitorio, siège de la Chambre des députés, on notait en effet une vive tension, de l'inquiétude aussi. Les mots de «crise de gouvernement» ont été entendus.

Au point que le Parti socialiste et le Parti social-démocrate ont fait savoir, officieusement, au cours de telle ou telle déclaration de député, qu'ils «excluaient» une crise de gouvernement et ont rappelé leur «solidarité» avec le gouvernement auquel ils sont associés.

Le Parti communiste a réagi par la voix de son secrétaire général, M. Enrico Berlinguer: «Le président a posé de façon catégorique le problème des responsabilités».

Voir page 10: Séisme

Québec tiendra des audiences publiques sur le rapatriement

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'Assemblée nationale prendra le relais du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes le 9 décembre pour permettre aux citoyens et groupes de pression de se faire entendre sur le projet de rapatriement unilatéral de la constitution.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a annoncé hier après-midi au cours d'une déclaration ministérielle que la commission parlementaire de la constitution se réunira les 9 et 10 décembre pour entreprendre dans cette perspective une série d'audiences publiques en décembre et janvier, au moment où le comité mixte

à Ottawa aura cessé ses travaux.

«Il me semble de plus en plus apparent, à mesure que les jours passent, que les Québécois n'auront pas l'occasion de se faire entendre beaucoup à Ottawa puisque la majorité libérale du comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution ne semble guère apprécier les témoignages de ceux qui s'opposent ou qui pourraient s'opposer au projet de son chef», a déclaré M. Lévesque.

«L'urgence d'agir avec vigueur est chaque jour plus évidente», a affirmé le premier ministre. Il a souligné que l'absence d'unanimité des parlementaires québécois face au «coup de force» fédéral ne doit pas empêcher l'Assemblée nationale

«de poursuivre par tous les moyens légitimes la lutte que les circonstances nous imposent».

L'opposition libérale et unioniste a favorablement accueilli cette décision, quoique du côté libéral on ait manifesté quelques réserves. Suivant les indications données hier, la commission se réunira une première fois les 9 et 10 décembre, puis à des dates encore indéterminées, possiblement au cours de la semaine du 14 décembre, mais plus certainement après les congés de Noël et du Jour de l'An. À ce moment, les travaux de la commission pourraient être télévisés et il n'est pas exclu que des tournées régionales de la commission aient lieu.

Dans un débat d'une telle importance, la parole n'appartient pas seulement aux parlementaires, mais la population doit pouvoir s'exprimer et faire connaître ses points de vue à ses représentants élus, a dit en substance M. Lévesque, qui a insisté sur la liberté qu'auraient les groupes de citoyens ou les individus pour se faire entendre à cette commission parlementaire.

Le chef de l'opposition officielle, M. Claude Ryan, s'est dit favorable au projet, tout en faisant remarquer que si le gouvernement avait voulu favoriser l'expression plénière de la volonté populaire il aurait choisi de tenir des élections générales.

M. Ryan partage néanmoins l'avis du premier ministre, qui veut qu'un devoir de vigilance incombe à l'Assemblée nationale dans ce débat, et il a profité de la circonstance pour faire valoir à nouveau son opposition au projet Trudeau et inviter le gouvernement à essayer de tirer parti, dans les circonstances, de la zone d'accord qui existe entre les partis plutôt que de mettre en lumière des zones de désaccord pour des motifs partisans.

«Il est souhaitable que nous puissions, malgré l'échec enregistré en première étape la semaine dernière, arriver à la mesure la plus large possible d'unité dans la démarche qu'il convient d'envisager», a déclaré le chef libéral, qui a ainsi ouvert la porte à des échanges vifs avec M. Lévesque sur la responsabilité de l'échec enregistré la semaine dernière sur une motion qui cherchait à établir l'unanimité des parlementaires contre le projet Trudeau. Selon M. Lévesque, il y a eu une démission de la part du Parti libéral, «une démission qui peut coûter très cher au Québec».

Pour sa part, l'Union nationale s'est dite entièrement d'accord avec la mesure proposée par le premier ministre, mesure qu'elle avait déjà réclamée. Le leader parlementaire, M. Serge Fontaine, a vivement insisté pour que les débats soient télévisés et qu'il y ait des tournées régionales.

La possibilité de tenir une commission parlementaire sur le projet Trudeau avait été évoquée par le premier ministre dans son message inaugural. L'impossibilité d'obtenir l'unanimité de l'Assemblée sur la motion du premier ministre pour dénoncer le projet de rapatriement aurait permis de concrétiser ce projet. On estime qu'on pourra ainsi activer le front de lutte contre ce projet qui a été «affaibli par le défaut des députés libéraux».

La convocation de cette commission parlementaire s'inscrit dans une série de mesures mises de l'avant pour contrer l'action du gouvernement fédéral. À ce sujet, soulignons que sur le plan judiciaire, de concert avec cinq autres provinces, le Québec contestera devant les tribunaux.

Voir page 10: Québec

Rien ne va plus au comité mixte

par Claude Turcotte

OTTAWA — On ne sait plus trop bien s'il s'agit d'une impasse passagère ou le début d'une crise parlementaire de grande envergure, mais rien ne va plus en ce qui concerne les travaux du comité spécial mixte sur la constitution.

Les données du problème se présentent pour l'instant de cette façon:

- il reste à toutes fins utiles une semaine au comité pour terminer ses travaux, c'est-à-dire entendre les témoins et préparer un rapport qui devrait être remis aux Communes le 9 décembre, à moins que les partis politiques s'entendent sur une nouvelle date, ce qui n'était toujours pas le cas encore hier soir;
- le comité a devant lui une somme de travail gigantesque. À ce jour, il a reçu

355 documents écrits, sous forme de mémoires, lettres, notes et télégrammes. De plus 350 groupes et individus ont demandé à comparaître. Une infime partie d'entre eux verront le désir exaucer. Le comité veut accorder la priorité aux quatre premiers ministres provinciaux qui ont demandé à être entendus, ainsi qu'à M. Jean Chrétien, qui a promis de revenir; enfin il y aurait les groupes indiens et Inuit.

■ en plus, le comité doit en principe procéder à une étude, article par article, du projet de résolution, qui en contient 59. En moyenne une opération de ce genre, qui se pratique régulièrement dans les commissions parlementaires prendrait au moins une semaine. Et puis, le comité devrait rédiger un rapport comme son mandat le lui demande.

En somme, le comité parlementaire, à cause de la très courte durée qui lui fut allouée par le Sénat et les Communes, c'est-à-dire la majorité gouvernementale, est devenu un goulot d'étranglement. Depuis le 6 novembre, alors que le comité a commencé à fonctionner, on a pu entendre à quelques reprises de modestes gargouillements causés par ce phénomène.

Les conservateurs et les néo-démocrates, ensemble ou séparément, ont tenté de faire sauter le goulot, en proposant de reporter la date limite pour la présentation du rapport au 10 février, ce qui aurait ajouté un délai de deux mois. Mais les libéraux ont rejeté ces offres, si bien que le comité a dû contremander la comparution de certains témoins, que le sous-comité de l'agenda avait inscrit pour les séances de lundi et mardi.

Parmi les laissés-pour-compte, il y a les Indiens et les Inuit. La Fédération nationale des Indiens a fait parvenir d'ailleurs une lettre au premier ministre, M. Pierre Trudeau, et au leader parlementaire, M. Yvon Pinard, dans laquelle elle exprime sa colère et sa déception.

Le président, M. Del Riley, y affirme que «jamais dans le passé le Parlement ne nous a démontré un complet manque de respect et de courtoisie». À M. Pinard, le président écrit ceci: «Selon toutes les apparences, nous pouvons seulement conclure que l'hostilité manifestée aux peuples indiens du Canada par le refus de nous entendre ne provient pas des membres du comité mais de votre gouvernement».

Mais si cette missive n'est pas suffisamment convaincante, le gouvernement pourra sans doute mieux mesurer l'ampleur du problème aujourd'hui, puisque ce matin à Ottawa est arrivé «The Constitutional Express», un train transportant quelque 400 Indiens depuis Vancouver et qui ont fait spécialement le voyage pour venir parler de constitution. On leur prête l'intention de faire du lobby auprès de chacun des 282 députés.

Quoi qu'il en soit, le sous-comité à l'agenda, dont font partie trois membres du comité, soit le sénateur Jack Austin pour les libéraux, M. Jake Epp pour les conservateurs, et Lorne Nystrom pour le NPD, ne fonctionnait plus hier, de sorte que le comité ne sait plus qui il devrait accueillir à partir de lundi, si on lui permettait de poursuivre avec les témoignages.

M. Austin a dit hier qu'il n'a plus aucun mandat comme représentant du gouvernement au sous-comité et qu'il attend les directives du leader parlementaire, M. Pinard. Certains ont même prétendu que M. Austin avait été retiré du sous-comité, ce qui n'a pas été confirmé.

Pour le NPD, M. Nystrom attend, lui aussi, les ordres de son leader parlementaire, M. Walter Baker, tandis que M. Epp et les conservateurs ont décidé de tenir un caucus spécial lundi matin pour voir quelle sera leur stratégie.

Les leaders parlementaires se sont rencontrés hier matin et il semble que M. Pi-

voir page 10: Ottawa

Voir page 10: Comité



La veuve de l'ancien gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, décédé samedi dernier, se recueille près de sa tombe, au cours d'un service funéraire hier à la basilique Notre-Dame, à Ottawa. (Photolaser CP)

Le Canada honore la mémoire d'un fils remarquable

OTTAWA (PC) — Dix-neuf coups ont résonné hier sur la colline parlementaire pour inviter la population de la capitale nationale, et du pays tout entier, à se recueillir pour honorer la mémoire de «l'un des fils et des serveurs les plus remarquables du Canada», l'ex-gouverneur général Jules Léger, décédé samedi à l'âge de 67 ans d'une crise cardiaque.

Les drapeaux en berne immobiles dans l'air glacé de cette journée de novembre, ont salué le départ de l'imposant cortège funéraire de l'édifice Est de la colline parlementaire où la dépouille mortelle a été exposée en chapelle ardente pendant trois jours dans le même bureau où M. Léger a travaillé il y a une quarantaine d'années comme conseiller des premiers ministres MacKenzie King et Louis St-Laurent.

Au son de l'ouverture de la marche funéraire de Chopin, le simple cercueil de

chêne, recouvert du drapeau canadien et porté par 10 membres de la Gendarmerie royale du Canada, a pris la direction de la basilique Notre-Dame d'Ottawa, escorté par une garde d'honneur de plus de 400 militaires.

Tout au long de la semaine, parents, amis, hommes politiques, diplomates et la population ont rendu un dernier hommage à cet ex-journaliste devenu diplomate qui servit en tant que 21e gouverneur général du Canada de janvier 1974 à janvier 1979. Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, le gouverneur général, M. Edward Schreyer, le chef de l'opposition, M. Joe Clark et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, étaient au nombre des dignitaires.

Arrivé à la basilique, le cortège funéraire a été accueilli par dix anciens aides-de-camp du gouverneur général ainsi que

Voir page 10: Canada



Les prix Judith-Jasmin

par Clément Trudel

Les quatre bénéficiaires des prix Judith-Jasmin de journalisme sont, cette année: Anne-Marie Voisard, du Soleil, pour un dossier sur «L'alcoolisme en milieu de travail»; Françoise Derooy-Pineau pour un article paru dans Châtelineau sur «Des femmes en prison»; et, pour la catégorie «presse électronique»: Roberte Auclair et le réalisateur Franck Duval pour le film Les enfants de la débâche (Radio-Canada — Femmes d'aujourd'hui); Madeleine Cham-

pagne et le réalisateur André Breton pour un texte d'une émission Présent, de Radio-Canada: «La prostitution, ici et ailleurs».

La proclamation des prix a été faite hier au Salon du livre de Montréal par les dirigeantes du Cercle des femmes Journalistes qui souhaitent pouvoir, l'an prochain, étendre le concours à l'ensemble du pays.

Chaque gagnante reçoit \$500 et un trophée. Les prix vont davantage aux reportages d'intérêt social, économique et politique et deux jurys sont formés, l'un pour la section presse écrite,

l'autre pour la section presse électronique. La Fondation de Reader's Digest du Canada et la Fédération des Caisses d'entraide pourvoient le fonds spécial de ce prix fondé en 1975, à la mémoire d'une journaliste-reporter de Radio-Canada.

Le Salon semble marquer des progrès sensibles quant à l'affluence: à 14 h hier, les entrées «payantes» totalisaient 8,098 (comparativement à 3,907 l'an dernier) et le p.-d.-g. du salon, Thomas Déri, s'en montre extrêmement satisfait, misant sur un succès.

Voir page 10: Prix

québec

par Pierre O'Neill

Le gouvernement Lévesque déballa sa législation

En vertu d'un nouveau règlement, le gouvernement a jusqu'à aujourd'hui pour déposer devant la Chambre les projets de loi dont il souhaite l'adoption avant l'ajournement des fêtes. En conséquence, les députés furent saisis hier de nombreux nouveaux textes législatifs:

— le gouvernement propose l'adoption de nouvelles normes de construction visant à favoriser l'économie de l'énergie;

— des modifications seront apportées aux lois existantes afin de permettre à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de mettre sur pied divers programmes d'habitation, d'assurer à la SHQ les moyens de les réaliser et d'admettre la participation financière des municipalités;

— un autre projet de loi donne mandat à la Société de développement immobilier du Québec, de réaliser la construction et l'aménagement du palais des congrès de Montréal;

— le projet de loi no 18 vise la fusion du bureau des véhicules automobiles du Québec et de la Régie de l'assurance automobile;

— le gouvernement a par ailleurs introduit deux nouvelles mesures fiscales à l'intention des municipalités. Les villes du territoire de la CUM pourront dorénavant imposer une surtaxe sur tous les terrains vagues. Les municipalités du Québec qui imposent une taxe d'affaires au taux maximum permis par la loi pourront accorder un crédit au contribuable débiteur d'une taxe foncière basée sur la valeur d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex.

L'oeil sur les fonctionnaires

Le gouvernement se propose de resserrer les normes de discipline des fonctionnaires concernant notamment les conflits d'intérêts et l'occupation d'un second emploi. Un comité d'étude s'est penché sur le problème et produira sous peu des recommandations. Le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, a indiqué hier à la Chambre que rien n'était encore décidé, mais qu'il est possible que les fonctionnaires qui voudront occuper un second emploi pourront le faire seulement à la condition de ne pas utiliser les services et biens du gouvernement et que cela ne réduise pas leur rendement au travail.

Ryan et Morin à propos de Dakar

Le chef de l'opposition a interrogé le gouvernement hier sur le refus d'Ottawa d'admettre un représentant du Québec à la conférence de Dakar. Après avoir félicité M. Ryan de s'intéresser enfin aux problèmes du Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a expliqué qu'il s'agit d'une réunion préliminaire visant la création d'un Commonwealth des pays francophones et que le Québec juge indispensable d'être présent à cette étape des discussions. Quant aux doutes exprimés par M. Pierre Elliott Trudeau sur les menaces de boycottage de la France, M. Morin croit savoir que le premier ministre canadien a discuté de la question avec le président français et qu'il sait donc à quoi s'en tenir.

Parizeau-Tremblay

Tous les vendredis, il y a une question avec débat à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le député indépendant de Gouin et ex-ministre péquiste, M. Rodrigue Tremblay, affrontera le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Au cours de ce débat qui promet des étincelles, M.

Tremblay exigera la tenue d'une enquête publique ayant pour mandat: a) d'établir les sommes qui sont sorties des institutions préteuses suite à l'emprunt du gouvernement sous forme d'obligations d'épargne «à un taux prohibitif»; b) d'évaluer les conséquences de cette «hémorragie» sur la situation financière de ces institutions québécoises, sur les taux d'intérêt et sur l'industrie de la construction au Québec. Du côté des libéraux, l'absence de l'économiste André Raynaud se fait sentir depuis le début de la session. Et c'est le député de Gouin, M. Rodrigue Tremblay, qui a pris la relève et assume le rôle de critique de l'opposition.

SKW exige trop de mégawatts

Des investisseurs allemands déjà installés au Québec projettent la construction d'une usine d'électro-metallurgie au coût de \$40 millions à Bécancourt dans le comté de Nicolet-Yamaska, représenté par l'unionniste Serge Fontaine. Le député a émis hier l'opinion que le gouvernement ne montre pas suffisamment d'empressément à satisfaire les exigences des dirigeants de cette entreprise. Mais, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, a fait valoir que la société SKW prévoit pour les besoins de cette usine une consommation très élevée de mégawatts et que c'est beaucoup trop pour une production qui sera exportée à 95%. Les négociations se poursuivent avec l'Hydro-Québec, mais le ministre Duhaime a prévenu qu'il n'était pas question de «sacrifier l'énergie hydro-électrique du Québec».

L'abus du privilège

Le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, était hier de mauvais poil. À plusieurs reprises, il a refusé la parole à l'opposition, notamment aux libéraux Jean-Noël Lavoie et Fernand Lalonde. Mieux encore, il s'est permis de refuser au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, de se lever sur une question de privilège. C'est là une audace peu commune et périlleuse pour un tout nouveau président. En somme, la journée d'hier s'est embourbée dans les méandres de la procédure. Le président s'est plaint, avec raison, que les députés font un emploi abusif de la notion de «question de privilège». «C'est le moyen qu'on utilise quand on n'a pas droit de parole.» Puis, il a invité les députés à une meilleure collaboration en leur suggérant de réfléchir, au cours du week-end, au vrai sens de ce règlement de la Chambre. Pour sa part, le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a fait observer au président que les réponses des ministres aux questions des députés sont trop longues et rognent sur le temps alloué à l'opposition.

Faut pas se faire avoir

Tel est le thème de la campagne de publicité que le gouvernement Lévesque entend réaliser d'ici Noël au coût de \$1,200,000. Cette campagne prévoit des panneaux-réclames sur le long des grandes voies de circulation, des annonces dans les quotidiens, à la radio et à la télévision, ainsi que la diffusion d'une série de publications. C'est aujourd'hui que le gouvernement met en circulation son premier dépliant publicitaire, coiffé du titre: «Faut pas se faire avoir». On y retrouve des témoignages et photos de Joe Clark, Jean-Paul L'Allier, Marcel Robidas, Fernand Daoust, Bill Bennett et Brian Peckford. On y pose également une série de questions du genre: Ottawa est pressé, pourquoi faire? Nos enfants parleront-ils français? Pourquoi faire prendre les décisions par Londres? Voulons-nous deux gouvernements ou un seul qui siège à Ottawa?

Les libéraux refusent de signer la pétition de Solidarité-Québec

QUÉBEC (PC) — Même s'ils se disent opposés au caractère unilatéral du rapatriement de la constitution, les députés libéraux de l'Assemblée nationale ont refusé hier de signer une pétition s'opposant à ce rapatriement s'il est effectué sans l'accord du Québec.

La pétition a néanmoins recueilli la signature de 51 députés du Parti québécois et des trois députés de l'Union nationale présents en Chambre. La pétition avait été apportée à l'édifice du Parlement par trois représentants du Comité Solidarité-Québec, Mmes Thérèse Baron, Francoise Stanton et M. Gilles Rhéaume.

Le texte a déjà reçu la signature du chef conservateur canadien, M. Joe Clark, et du député fédéral de Joliette, M. Roch LaSalle.

Les représentants du Comité ont souligné le «caractère non-partisan du texte de la pétition» qui ne vise, selon Mme Baron, qu'à signifier par écrit «l'opposition unanime de tous les Québécois au geste unilatéral d'Ottawa».

«Il y a des lignes de partis qui devraient être surmontées quand les intérêts supérieurs du Québec sont en jeu», a-t-elle dit.

Le Comité Solidarité-Québec est un regroupement de 24 associations, syndicats et mouvements qui se sont unis aux fins spécifiques de faire

connaître leur opposition au geste fédéral. La pétition circule partout au Québec et le Comité compte recueillir un million de signatures.

Un télégramme avait préalablement été expédié aux chefs et aux whips de chacune des trois formations politiques représentées à l'Assemblée nationale afin de leur expliquer le caractère non-partisan de la démarche du Comité, a expliqué Mme Baron.

C'est Mme Baron elle-même qui avait reçu la mission de rencontrer les députés

libéraux de M. Claude Ryan, au nom du Comité.

Elle a expliqué que des députés libéraux, dont celui de Mount-Royal, M. John Ciaccia, s'inquiétaient de l'utilisation éventuelle qui serait faite de la pétition.

Le texte intégral de la pétition dit: «Je demande que la Constitution du Canada ne soit pas rapatriée ni amendée sans l'accord du Québec. Je demande que ma signature soit acheminée aux parlementaires compétents.»



Chasseurs, prière de ne pas vous méprendre. Il ne s'agit pas d'un canard sauvage mais plutôt d'une courge en ayant la forme. Celle-ci a été cultivée à Santa Barbara, en Californie, par M. Tony Ciampi qui l'a aussitôt baptisée «diner au canard pour végétarien».

(Photolaser AP)

Un projet de crédit d'impôt foncier: mesure transitoire

QUÉBEC (PC) — Un projet de loi déposé hier par le gouvernement autorise les municipalités à accorder un crédit d'impôt foncier pouvant aller jusqu'à 10% en 1981 et jusqu'à 5% en 1982 aux propriétaires de maison unifamiliale, duplex et triplex.

Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Lévesque, a expliqué en présentant ce projet de loi (no 12) qu'il s'agit d'une mesure transitoire pour compléter la réforme de la fiscalité municipal

pale et permettre aux municipalités d'équilibrer le fardeau financier des contribuables.

M. Lévesque a également souligné que les municipalités pourront, si elles le désirent, se prévaloir de ce dispositif pour corriger les hausses de taxe affectant les propriétaires de maisons résidentielles.

Selon le ministre, cette mesure provisoire permettra de contre les hausses d'évaluation qui affectent le domaine résidentiel et, dans certains cas, de minimiser la hausse de

taxe. Au cours d'une rencontre avec la presse, M. Lévesque a affirmé qu'il est nécessaire de «donner une chance» aux propriétaires de maisons qui ont subi des augmentations importantes du taux d'évaluation depuis quelques années.

En pratique cela signifie que les municipalités pourront répartir sur les autres catégories de contribuables (entreprises, gouvernements) les hausses du secteur résidentiel.

Le ministre a tenu à signaler que cette mesure correspond à une demande du comité conjoint sur la fiscalité municipale.

Le projet de loi 12 permet en outre à la Communauté urbaine de Montréal d'imposer une surtaxe sur tous les terrains vagues, y compris ceux qui n'ont pas de service d'égoûts et d'aqueduc.

Il stipule aussi que les tiers occupants des édifices fédéraux sont tenus de payer des taxes foncières.

Lévesque effectuera en France un voyage de travail à la mi-décembre

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, effectuera une visite officielle en France du 14 au 17 décembre dans le cadre des rencontres annuelles des premiers ministres de France et du Québec.

Au cours de cette visite, qui sera précédée d'un court séjour en Belgique, le chef du gouvernement québécois sera reçu par le président de la République française, M. Giscard d'Estaing. Par ailleurs, il sera honoré par la Sorbonne qui lui remettra un doctorat honoris causa.

Le programme de la visite de M. Lévesque a été publié hier à Québec. Il s'agira, a indiqué M. Claude Morin, le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un voyage de travail, pour ce qui est de la France, qui n'aura nullement l'aspect d'un voyage effectué en 1977. Dans le cas de la Belgique, il s'agira d'une prise de contact puisque ce sera la première visite officielle de M. Lévesque dans ce pays dont il a déjà accueilli au Québec le roi et la reine, Beaudouin Ier et Fabiola, il y a trois ans.

M. Lévesque, qui sera accompagné par le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry arrivera à Bruxelles le 11 décembre et accordera trois jours à la visite de la Belgique.

La première journée sera consacrée à des rencontres avec des personnalités politiques belges. Le programme ne précise pas s'il rencontrera le premier ministre belge puis que des pourparlers se poursuivront à cet effet. De la même manière, le programme est muet sur une possible rencontre avec le roi Beaudouin, le protocole exigeant que de telles rencontres ne soient rendues publiques qu'une fois qu'elles ont eu lieu.

Les deux autres journées seront consacrées à la communauté wallonne et à la communauté flammande. M. Lévesque visitera Namur et Liège, en Wallonie et Anvers, en Flandre. Outre des rencontres avec divers organismes régionaux et des entretiens avec des personnalités politiques de chaque communauté, le premier ministre prononcera une conférence publique à Liège.

Le voyage de M. Lévesque en France commencera le dimanche 14 décembre par une fête populaire organisée par l'Association France-Québec à Sablé, dans la région de Tours. Il arrivera à Paris dimanche après-midi où il sera accueilli

par le premier ministre, M. Raymond Barre.

La journée de lundi sera particulièrement chargée puisque M. Lévesque aura d'abord un tête-à-tête avec M. Barre, auquel viendront ensuite participer les coprésidents de la Commission franco-québécoise de coopération et du groupe de la corporation économique. Il aura immédiatement après un tête-à-tête avec le président français qui offrira ensuite un déjeuner officiel en son honneur. En après-midi une cérémonie aura lieu à la Sorbonne au cours de laquelle il recevra un doctorat honorifique puis prononcera une allocution.

Le lendemain M. Lévesque visitera le siège français de l'Office franco-québécois pour la jeunesse puis l'Agence de coopération culturelle et technique. En après-midi une séance de travail aura lieu avec M. Barre, suivie d'une conférence de presse conjointe, puis d'un dîner offert par le premier ministre français.

Au cours de ces entretiens avec le président français et le premier ministre Barre, M. Lévesque poursuivra comme objectif d'informer la France de la situation politique canadienne à la suite du référendum du 20 mai, puis tentera de conclure de nouvelles ententes de coopération sur le plan économique, ce qui expli-

que notamment la présence à ses côtés de M. Landry. Celui-ci sera accompagné pour la portion française du voyage de son sous-ministre, M. Jean Vézina, et du sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Claude Descôteaux. Le ministre Claude Morin se joint lui aussi à la délégation officielle pour la portion française du voyage de M. Lévesque.

La visite officielle de M. Lévesque se terminera par le dîner offert par M. Barre mardi soir, mais elle se poursuivra à titre officieux le mercredi 17 par l'inauguration de la Place du Québec que la municipalité de Paris a consacrée au Québec dans le quartier Saint-Germain-des-Près. Après une réception à l'hôtel de ville de Paris, donnée par le maire Jacques Chirac, M. Lévesque reviendra à Québec juste à temps pour l'ajournement de la session.

Fin des audiences de la commission d'enquête Beaudry

VAL D'OR (PC) — La deuxième série d'audiences de la commission Beaudry, qui enquête sur la tragédie minière du 20 mai dernier, a pris fin hier par le témoignage de l'ingénieur minier Douglas Parent.

Rejetant la théorie de l'effondrement, M. Parent a soutenu que l'accident qui a tué huit mineurs employés par la compagnie aurifère Belmorat, de Calgary, était prévisible.

Selon lui, cet accident s'est produit parce que la Belmorat n'a pas tenu compte de toutes les conditions géotechniques du terrain. L'expert a également trouvé inconcevable que la mine soit exploitée sans ingénieur permanent sur les lieux.



LOTO-SÉLECT

Date: 26 nov. 80

NUMÉRO GAGNANT: 8 9 6 4

Ventes: \$137,182.50

Mises de 50c gagnantes

| | | |
|---------------------------|-----|---------|
| dans l'ordre | 16 | 1856.60 |
| dans n'importe quel ordre | 414 | 77.30 |

Lot par mise de 50c

Prix Médicis

Jean-Luc Benoziglio

CABINET PORTRAIT

"Ce n'est pas tous les jours qu'on rit seul en lisant"
J. Piatier — Le Monde

"Benoziglio a un talent fou, puisqu'il a tous les talents du rire"
J. Folch-Ribas — La Presse

272 pages \$14.95

Fiction & Cie

Jean-Luc Benoziglio
Cabinet portrait

roman
Seuil

SEUIL

AMÉRIQUE

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: neige (5 cm), vent modéré, maximum -1. Samedi: neige intermittente.

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Outaouais, Montréal: neige (5 cm), possibilité de verglas l'après-midi, vent modéré, maximum zéro. Samedi: nuageux et neigeux.

Laurentides, Trois-Rivières, Drummondville: neige (5 à 10 cm), vent modéré, maximum -1. Samedi: neige.

Estrie: nuageux, faible neige en matinée (5 cm), pluie en après-midi, maximum 2. Samedi: neige.

Québec, Beauce: nuageux, neige l'après-midi (5 à 10 cm), maximum zéro. Samedi: neige intermittente.

Mauricie: nuageux, neige (5 à 10 cm), vent modéré, maximum -3. Samedi: neige intermittente.

Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux, vent modéré, neige en après-midi (5 à 10 cm), maximum -3. Samedi: neige.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: ennuagement graduel, vent modéré l'après-midi, maximum -2. Samedi: neige.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ensoleillé le matin puis ennuagement graduel, maximum -2. Samedi: neige.

Sept-Îles: ensoleillé le matin puis ennuagement graduel, maximum -2. Samedi: neige.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux, vent plus faible l'après-midi, maximum -3. Samedi: nuageux et neige dans le courant de la journée.

LES TRIBUNAUX

■ Expertise de la maison de Niding

La maison unifamiliale, à Bromont, de l'ex-président du Comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, accusé de corruption et d'abus de confiance, fera prochainement l'objet d'une expertise afin d'en déterminer la valeur réelle.

C'est ce qu'a décidé, hier, le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, après avoir accueilli une requête en ce sens, présentée par le procureur de la Couronne, Me Philippe Ferland, qui, tout en demandant l'autorisation de visiter les lieux, a réclamé également la nomination d'un expert en évaluation.

Pour appuyer sa requête, Me Ferland rappelle que la preuve faite lors des audiences de la Commission Malouf, chargée d'enquêter sur le coût des installations olympiques, a révélé qu'un des prêts, récompensés, avantages ou bénéfices, conférés par Régis Trudeau à Gérard Niding, a été la construction d'une maison unifamiliale à Bromont, district de Bedford.

La requête mentionnait aussi que, devant la Commission Malouf, des experts-comptables du Service des faillites et de la fraude du ministère de la Justice n'ont pu témoigner, quant à la valeur réelle de la maison de l'ex-bras droit du maire Jean Drapeau, qu'à partir des documents saisis par la Sûreté du Québec; il importerait donc maintenant de permettre à l'ingénieur-évaluateur, M. André Béique, de compléter son étude en ayant accès dans la maison de Bromont, vu qu'il est dans

l'intérêt de la justice qu'il y ait à la fois une évaluation comptable et commerciale d'effectuées dans ce dossier.

Par ailleurs, malgré que Niding aurait cédé, le 5 décembre 1978, la propriété de Bromont à Trudeau, sur la foi d'un acte notarié provenant du Bureau d'enregistrement de Bromont, une vérification faite à ce dernier endroit, par le caporal Régent Crête, de l'escouade des crimes économiques de la SQ, a révélé que l'ex-président du Comité exécutif montréalais était encore le propriétaire enregistré de la maison en cause.

Il semble maintenant que la visite projetée pourrait avoir lieu dès mardi, alors que M. Béique, s'y rendra en compagnie du caporal Crête, en vue de présenter son rapport au plus tard 90 jours après.

D'autre part, le juge Barrette-Joncas ordonne qu'à défaut par Gérard Niding de permettre à M. Béique de visiter la maison de Bromont, le caporal Crête «est autorisé à ouvrir, par les moyens nécessaires, devant deux témoins, toute porte fermée à clé et d'en dresser un procès-verbal».

On sait que l'enquête préliminaire de Niding et Trudeau doit normalement avoir lieu le 2 février prochain, tandis qu'un troisième implique dans ce dossier olympique, l'ex-président de la Régie des installations olympiques, Claude Rouleau, doit de son côté subir son enquête préliminaire les 7, 8, 9, 29 et 30 janvier prochains.

■ Acquitté d'un méfait de \$1.3 million

Le juge François Beaudoin, de la Cour des sessions, a donné hier le bénéfice du doute au syndicaliste Maurice Dupuis et l'a du même coup acquitté d'accusations de méfait pour un montant de \$1,300,000, reliées à l'immense saccage, survenu sur le chantier LG-2, de la Baie James, en mars 1974.

Reconnu coupable une première fois et condamné à trois ans d'emprisonnement, Dupuis avait eu droit à un second procès, par suite d'une décision rendue par la Cour d'appel en janvier 1979.

A l'issue d'un procès devant jury, en 1975, cet ancien officier de l'Union des opérateurs de machinerie lourde, avait été condamné en même temps que l'agent d'affaires du même syndicat, Michel Mantha, qui avait également échappé d'une sentence de trois ans. Un autre syndicaliste, Yvon Duhamel, reconnu également coupable d'avoir participé au saccage, avait été condamné à 10 ans d'emprisonnement.

Le saccage s'était produit quand des générateurs et des réservoirs de mazout avaient été détruits à l'aide de tracteurs, tandis que plusieurs foyers d'incendie, déclenchés au même moment, avaient eu pour effet de paralyser le chantier LG-2 durant une longue période, tout en nécessitant son évacuation. L'incident s'était produit lors d'un conflit de travail.

Par la suite, la Société d'énergie de la Baie James avait intenté une poursuite de \$31 millions contre le syndicat et certains de ses membres, mais le tout s'était réglé par une entente hors Cour pour un montant de \$300,000.

Hier, le procureur de Dupuis, Me Michel Proulx, a soutenu que son client devait être considéré, face à ces actes de vandalisme, comme un témoin «privilegié».

Me Proulx a ajouté que Dupuis se devait d'être acquitté, parce qu'il ne pouvait être incriminé sur la foi d'une douteuse déclaration d'un complice prétendu. Et c'est ce que le juge Beaudoin a retenu en rendant sa décision.

■ Requête en mandamus contre un juge

La Cour supérieure étudiera dès le 16 décembre une requête pour l'émission d'un bref de mandamus, présentée par le Procureur général du Québec contre le juge Paul Papineau, de la Cour des sessions, afin de forcer celui-ci à présider, comme ses fonctions l'exigent, l'enquête préliminaire de deux individus, André Laporte et Roland Beauregard, deux noms reliés à ce qu'on identifie maintenant sous le vocable de «scandale de d'Anjou».

Ces derniers sont accusés d'avoir fraudé Anjou, entre les années 1964 et 1968, pour des montants excédant \$1 million, et c'est leur enquête préliminaire que le juge Papineau devait présider le 28 janvier 1980.

Selon la requête présentée à la Cour supérieure, le magistrat aurait refusé d'exercer sa juridiction, comme le lui commandent les articles 463 et 475 du Code criminel. C'est du moins la dénonciation faite en ce sens par les agents du Procureur général et ses substituts.

Le document soutient en outre que le juge Papineau n'a vu dans les accusations

portées contre Laporte et Beauregard que les éléments qu'il voulait bien voir, en retenant certains et en ignorant d'autres, tout en refusant la production de pièces admissibles et ignorant la Loi de la preuve au Canada.

Ce comportement, affirme également la requête, correspond à une intention manifeste d'ignorer la dénonciation, ce qui a pour effet d'amputer celle-ci de ses éléments de substance. On ajoute que toutes les erreurs mentionnées ont porté sur des questions de droit qui équivalent de la part du juge Papineau à un refus de l'exercice de sa juridiction.

On soutient que l'émission d'un bref de mandamus et d'ordonnance est nécessaire dans l'intérêt supérieur de la justice pour que cette enquête soit tenue, pour que le juge Papineau la préside et qu'il continue de recevoir la preuve et entendre des témoins, dont l'ex-maire d'Anjou, Ernest Crépéault, Charles-Édouard et Pierre Campeau, Jean-Paul Pilon, Max Schuchmann, Max Gordon et plusieurs autres.

■ Suspension d'un col bleu maintenue

Le juge Marc Brière, du Tribunal du travail, s'est rangé de l'avis d'un commissaire du travail qui, il y a quelque temps, avait confirmé la suspension de trois jours d'un col bleu de la Ville de Montréal qui, à la suite d'une manifestation de son syndicat devant l'hôtel de ville, avait refusé de répondre à un questionnaire de son contre-maître.

M. Paul Bigras en avait appelé de la décision du commissaire, qui avait estimé que la suspension de trois jours ne pouvait être mise sur le compte de ses activités syndicales.

Affirmant par ailleurs qu'il ne voit aucune discrimination dans cette suspension, le juge Brière estime que les autorités municipales étaient dans leur droit de faire en-

quête auprès de leurs employés, sur leur présence au travail le jour de la manifestation, et de sévir envers ceux qui refusaient de répondre à leur questionnaire.

S'en reportant ensuite à la jurisprudence, le magistrat opine qu'il n'y a pas lieu d'évaluer la sévérité de la sanction, si ce n'est pour en dégager une présomption voulant que celle-ci ne serait pas vraisemblablement imputable à des activités syndicales. Ce qui aux yeux du Tribunal du travail n'a pas été démontré.

Il semble que la cause impliquant M. Bigras pourrait avoir le même résultat dans les nombreuses autres que le Tribunal du travail est appelé à étudier à la suite du conflit des cols bleus.

— Bernard MORRIER

Une chance sur deux d'être abordé et de répondre en anglais à Montréal

par Paule des Rivières

C'est dans un grand magasin ou un supermarché montréalais que vous risquez le plus de vous faire aborder dans la langue de Shakespeare. Et, d'après un sondage, il y a une chance sur deux que vous répliquiez en anglais...

C'est ce que rapporte le Conseil de la langue française (CLF) dans la première de deux études, rendues publiques hier, effectuées par le Centre de sondage de l'Université de Montréal au cours de l'été 1979 afin de connaître «la position du français dans les commerces et les services publics».

Les usagers ont été invités à dessiner le visage linguistique du Québec, de Montréal plus particulièrement, deux ans après la loi 101.

Il appert que les progrès sont continus mais lents et que la situation de l'écrit est plus préoccupante que celle de l'oral, en supposant qu'aucun changement brusque n'est venu modifier la courbe depuis 1979.

En se référant à la seule étude du genre, celle effectuée en 1971 par SORECOM pour la commission Gendron, le sondage dévoile hier que «la situation linguistique semble avoir évolué lentement».

Huit ans après l'enquête SORECOM, le CLF note que le taux de contrariété est passé de 13% à 9% chez les francophones et qu'il a grimpé de 26% à 35% pour les anglophones, qui ont de plus en plus de difficulté à se faire servir dans leur langue.

Dans l'ensemble, les commerces font moins bonne figure que les services publics et les municipalités.

Mais les modes d'emploi, les catalogues et les dépliants publicitaires unilingues anglophones ne sont pas rares et, fait à noter, la qualité de la version française, lorsqu'elle existe, ne permet pas toujours une information adéquate.

En fait, un répondant sur cinq a jugé que la version française «posait des difficultés» et, par ailleurs, dans les six mois précédant l'été 1979, 28,4% de la population aurait reçu au moins un mode d'emploi unilingue anglais.

Encore ici, les réactions à cet accroc à la loi 101 sont diverses mais ceux qui protestent d'une manière ou d'une autre, le plus souvent auprès de la direction du magasin, peuvent atteindre 13% aisément. Moins de 1% retournera l'article ou déposera une plainte en bonne et due forme.

Ce n'est pas demain cependant qu'un commerce fera faillite parce que les citoyens le boudent pour avoir transgressé la loi 101.

Evidemment, «le fait de vouloir être servi dans sa langue ne peut être dissocié de la compétence à comprendre une langue seconde» et ce sont les francophones unilingues peu scolarisés qui tiennent le plus à se faire servir en français.

Ce sondage a pris la forme de longues entrevues téléphoniques auprès de 1,371 personnes représentant un échantillonage stratifié et non proportionnel, c'est-à-dire que la population de Montréal et celle des zones longeant l'Ontario et les États-Unis a été «suréchantillonnée». Mme Sylvie Beauchamp-Achin et Pierre Bouchard sont responsables du sondage.

Le sondage contient également d'autres informations sur le degré de satisfaction à

l'endroit de la loi 101. «Même si la charte de la langue française apparaît parfois un peu sévère aux francophones, ils sont largement d'accord avec sa finalité et ses dispositions», concluent les auteurs en notant au passage que le quart environ des francophones en ignorent la raison d'être.

Chez les autres groupes linguistiques, l'information est mieux parvenue. Les allophones et encore davantage les anglophones ne souscrivent pas à la loi 101 avec un enthousiasme délirant mais «ne rejettent pas globalement ses objectifs».

«Il faut comprendre, lit-on encore, que l'interaction entre les langues du Québec implique que les gains réalisés par le français ne sont pas sans créer des répercussions sur le statut de la langue anglaise».

Ce sondage fait partie d'une série de dossiers dont le CLF, créateur de la loi 101, est responsable. Son président, M. Michel Plourde, a déclaré hier au DEVOIR que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, lui avait expressément demandé de faire le point sur la clientèle des écoles bilingues au plus tard en janvier.

Le CLF devait initialement publier 13 dossiers sur autant de facettes du français d'ici le 31 mars; mais le temps et l'argent faisant défaut (des coupures de \$387,000 ont été effectuées à son budget) il en complètera huit au neuf.

L'autre étude rendue publique hier, la sixième, portait sur les relations entre le revenu et les attributs linguistiques au sein de la main-d'œuvre hautement qualifiée du Québec.

Les conclusions générales de ce sondage, entrepris par

MM. Robert Lacroix et François Vaillancourt, du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal, n'apportent guère de surprises, d'autant plus que les données utilisées datent de 1973.

Il y est confirmé notamment que, pour les hommes, mieux vaut être bilingue qu'unilingue et qu'il est plus payant d'être unilingue anglophone qu'unilingue francophone, ceci pour Montréal

autant que pour l'ensemble du Québec. À noter cependant que l'anglais est l'attribut linguistique le plus prisé dans le secteur extérieur alors que pour le secteur interne (commerce, services à la population), c'est le français.

Chez les femmes, les auteurs notent non sans surprise que ce sont les unilingues francophones qui ont les plus hauts revenus; elles sont suivies des francophones bilingues, des anglophones bilin-

gues, des allophones connaissant une langue et des anglophones unilingues.

Ceci tient vraisemblablement au fait, notent-ils, que la main-d'œuvre féminine anglophone est liée au groupe masculin pour lequel la mobilité professionnelle est un prérequis; ils supposent aussi que les secteurs public et parapublic ont été plus ouverts aux femmes que le secteur privé et qu'ils ont accueilli davantage de francophones.



Le Guide 1981 de consommation de carburant préparé par le ministère canadien des Transports est maintenant disponible, au Québec, dans les Caisses populaires et les Caisses d'économie. Il contient les données sur la consommation de carburant de 580 nouveaux modèles d'automobiles, camionnettes et autres véhicules spéciaux mais pas sur l'auto de Raphaëlle Mercier, 4 ans, qui, malgré tous les efforts, ne peut dépenser un seul sou en essence.

Un conflit de travail inusité chez Marine Industries à Sorel

par Louis-Gilles Francoeur

Les 1,200 ouvriers des Chantiers maritimes de Sorel Inc. ont poursuivi hier, pour la deuxième journée consécutive, leur grève sur le tas en refusant au travail tout en refusant de vaquer à leurs occupations habituelles, ce qui a paralysé presque toutes les sections de cette entreprise.

Pourtant, le syndicat n'a lancé aucun mot d'ordre de grève et il refuse de qualifier de débrayage l'occupation en cours des lieux de travail. Du côté de la compagnie, on refuse de parler de lock-out même si l'on a avisé les ouvriers qu'il n'y avait pas de travail pour eux à cause de la grève sur le tas déclenchée lundi par 150 assembleurs de cette usine.

Ce conflit inusité survient à cinq mois du renouvellement de la convention collective. Il découle d'une mésestimation profonde entre les deux parties sur la mobilité du personnel d'un département à l'autre.

L'affrontement a débuté

lundi alors que les 150 assembleurs refusaient de toucher à leurs outils parce que la compagnie avait décidé de remplacer certains d'entre eux par des soudeurs.

Le syndicat prétend que la description des 33 départements dans la convention collective, avec leurs classifications d'emplois, empêche la compagnie de changer à son gré le métier de ses employés.

L'employeur, de son côté, soutient qu'aucune clause ne lui interdit de déplacer les gens d'une catégorie à l'autre et que les descriptions de tâches n'ont pas une valeur contraignante.

C'est pourquoi il a procédé aux mutations, en vertu de ses droits de gérance. Le syndicat, de son côté, craint les répercussions en série du précédent posé par la compagnie dans l'atelier des assembleurs. A son avis, ce précédent mettrait, à long terme, en cause la sécurité d'emploi de 600 des 1,200 ouvriers. Déjà, a précisé le président du syndicat, M. Jean-Pierre Péloquin, plus de 150 griefs ont été déposés en rapport avec la «flexibilité des métiers» recherchée par la compagnie.

La grève sur le tas des 150 assembleurs a conduit la compagnie à arrêter la production des autres départements qui alimentent la section d'assemblage en matériaux de toute sorte. Elle a donc signifié à ses 1,200 employés que leur présence n'était plus requise d'ici la fin du conflit avec les assembleurs. Les travailleurs ont passé outre à ce qu'ils qualifient de «mises-à-pied illégales» et se sont néanmoins présentés au travail.

La compagnie ne les a pas expulsés de crainte, semble-t-il, d'être l'objet d'une accusation de lock-out illégal. Quant au syndicat, il encourage environ 200 de ses membres à travailler pour ne pas être lui-même aux prises avec des accusations de grève illégale. Une assemblée générale des ouvriers, affiliés à la CSN, a été convoquée pour samedi matin.

Les Chantiers maritimes de Sorel Inc. sont une filiale à 100% de la Société générale de financement. A cause notamment de 1,500 mises-à-pied au

printemps, la CSN évalue à près de 30% le chômage dans la région de Sorel-Tracy. Cette centrale s'en est étonnée récemment à la volonté de la compagnie d'axer ses politiques vers une «rentabilité à tout prix» au lieu de tenir compte de l'impact social de ses décisions, compte tenu de son mode de financement public.

Le Conseil de presse blâme «The Gazette»

QUÉBEC (PC) — Le quotidien *The Gazette* et son journaliste Ted Blackman sont sévèrement blâmés par le Conseil de presse du Québec pour avoir qualifié un club de femmes d'affaires de «lesbian bar», c'est-à-dire de bar pour lesbiennes.

Dans une décision qu'il vient de prendre, le Conseil de presse donne raison à une lectrice qui trouvait ce qualificatif «injustifié», même si le club en question, le club l'une et l'autre, n'existait plus.

Le Cercle Canadien de Montréal
Programme partiel pour 1980-81

Prochain Conférencier:

Lundi, le 1er décembre 1980
WILBERT H. HOPPER
Président, Petro-Canada

VENDREDI, 5 décembre 1980
DR. ZBIGNIEW BRZEZINSKI
Adjoint au Président des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité nationale

Lundi, le 15 décembre 1980
L'HONORABLE MARC LALONDE
Ministre de l'Énergie, Gouvernement du Canada

Lundi, le 12 janvier 1981
ROBERT W. LAMOND
Président, Czar Resources

Lundi, le 26 janvier 1981
FREDERIK S. EATON
Président & C.E.O. T. Eaton Co. Ltd.

Lundi, le 16 février 1981
MARIE-JOSÉE DROUIN
Directeur général Hudson Institute of Canada

Lundi, le 16 mars 1981
DAVID M. CULVER
Président & C.E.O. Alcan Aluminum Ltd.

Billets \$15. (Membres \$9.)
Déjeuners-causeries Renseignements 861-0022
Midi — Hôtel Windsor (10 h. — 16 h.)

FTQ et CSN opposées à une hausse des tarifs de la CTCUM

Le Conseil du travail de Montréal (FTQ) et le Conseil central de Montréal (CSN) ont tous deux manifesté leur opposition à toute hausse des tarifs du transport en commun dans la Communauté urbaine.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au président de la Commission de transport de la CUM (CTCUM), M. Lawrence Hanigan, le Conseil du travail a demandé l'institution d'un comité d'enquête chargé de recevoir les opinions et mémoires du grand public sur la structure des tarifs du transport en commun. Le Conseil du travail note que le processus de décision, aussi bien à l'intérieur de la CTCUM que de la CUM, ne favorise guère la consultation du public. Le recours à la Commission des transports du Québec n'est pas non plus satisfaisant puisqu'il ne peut se produire que plusieurs semaines après la mise en vigueur de nouveaux tarifs.

«Considérant que le transport en commun est un service public, nous croyons qu'il doit être financé par les deniers publics. La récente introduction de la CAM (Carte autobus-méto) démontre clairement qu'il est possible d'influencer à la hausse l'utilisation du transport en commun alors que des augmentations de tarifs ont toujours l'effet contraire. Nous espérons donc, écrit le Conseil du travail, que vous maintiendrez

aux taux actuels les tarifs tel que prévu d'ailleurs dans le budget que vous avez déposé. Cette décision semble d'autant plus opportune qu'il est difficile à ce moment-ci de mesurer de façon précise les effets de la nouvelle politique du gouvernement du Québec par rapport au financement du transport en commun.

De son côté, le Conseil central affirme qu'une hausse des tarifs demeure un geste anti-social affectant particulièrement les personnes qui n'ont d'autres moyens de se déplacer dans la ville. Une hausse des tarifs annulerait les effets heureux de la carte mensuelle à \$16, l'une des rares initiatives de la CTCUM, selon le Conseil central, qui a reçu l'assentiment général.

«Une fois de plus, affirme le Conseil central, les élus municipaux démontrent à travers leurs priorités leurs véritables intérêts qui loin de développer une politique d'accessibilité large au transport en commun, en favorisent le rattachement. Le Conseil central de Montréal a toujours insisté pour que ce service soit gratuit parce que c'est un service public qui doit être disponible à l'ensemble de la population. La grosse vie de l'automobile dans une métropole comme Montréal doit cesser. C'est un cancer qui a déjà trop rongé le tissu social et urbain de Montréal».

Les dépôts garantis

Un choix judicieux pour un rendement élevé

La Fiducie du Québec a mis au point à votre intention une gamme complète de dépôts garantis parmi lesquels vous pouvez choisir la durée de dépôt et la fréquence de versements d'intérêt qui vous conviennent.

Sauf pour les dépôts à demande, le taux d'intérêt élevé est garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Et il n'y a aucuns frais d'administration.

Les dépôts à court terme.
Un choix judicieux, quand on a de l'argent à placer pour moins d'un an.
Garantis pour toute la durée de votre placement, les taux d'intérêt varient suivant la durée de la période choisie, de 1 à 364 jours.
Dépôt initial minimum: 5 000 \$.

Les dépôts à demande.
Un choix judicieux, quand on recherche un bon placement pour une période indéterminée.
Vous pouvez retirer les sommes investies à tout moment, quand vous le jugez à propos. Le taux d'intérêt suit les fluctuations du marché et les intérêts sont calculés quotidiennement.
Dépôt initial minimum: 5 000 \$.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Les dépôts à intérêts payés à périodes fixes.
Un choix judicieux, quand on veut utiliser ses intérêts.
Vous choisissez vous-même la durée de votre certificat (1 à 5 ans) ainsi que la fréquence à laquelle vous voulez toucher vos intérêts: mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
Dépôt initial minimum: 1 000 \$.

13 1/2

• 5 ans
• Intérêts payés annuellement

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

MONTREAL
Complexe Desjardins
281-8840
De l'extérieur, sans frais
1-800-361-6840, poste 8840

LAVAL
Place Val des Arbres
668-5223
De l'extérieur, sans frais
1-800-361-3803

QUÉBEC
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy 853-6811
De l'extérieur, sans frais
1-800-463-4792

SHERBROOKE
Place Jacques-Cartier
566-5667
De l'extérieur, sans frais
1-800-567-6920

UN CHOIX JUDICIEUX

Fiducie du Québec

desjardins

La sécurité aérienne

1) Au sommet, une bataille aérienne

par Rodolphe Morissette



La question, de plus en plus brûlante, des mesures de sécurité dans le domaine de l'aviation civile est en passe de sortir de la clandestinité pour possiblement devenir, dans les mois qui viennent, comme un enjeu politique détaillé au Canada.

Avec un succès plutôt relatif, le club des transporteurs aériens a pu à ce jour dissimuler, non sans la complicité passive des officines du ministère fédéral des Transports et avec l'aide des gens de marketing et de publicité, leur négligence à choisir clairement entre l'appât du gain et la sécurité des passagers.

Comme le remarquait cet été devant la commission fédérale d'enquête sur la sécurité aérienne (commission Dubin), M. André Paulin, surintendant régional (Québec) du Service d'enquête sur les accidents d'avion, les transporteurs ont tendance à faire passer les profits avant la sécurité des passagers et à multiplier les compromis sur cette dernière question. Parlant des pilotes qu'on obligeait à décoller malgré certaines anomalies techniques, M. Paulin précisait que, si les assurances des transporteurs couvrent les accidents, l'annulation d'un vol ne saurait en revanche leur être remboursée. Et comme maints autres témoins venus devant la commission Dubin, il croyait constater que le mi-

nistère fédéral des Transports devait porter une bonne partie du blâme: application peu rigide des règlements de sécurité aérienne, un système d'inspection qui laisse à désirer, des techniques de formation, encore très inadéquates en ces matières, du personnel impliqué dans l'aviation civile.

La commission, présidée par le juge Charles L. Dubin, de la Cour d'appel de l'Ontario, a terminé ses audiences le 11 novembre dernier. Instituée en août 1979 par M. Don Mazankowski, alors ministre des Transports dans le gouvernement Clark, elle a déambulé à travers le pays depuis octobre 1979. Après avoir siégé à Hull, Toronto, Vancouver et dans le nord de l'Ontario, la commission était à Québec en juillet dernier, avant de se rendre à Yellowknife. Pourquoi à Québec? Afin, a-t-on dit officiellement, d'étudier la rigueur d'application des règlements de sécurité aérienne dans la province française, puisque celle-ci affiche le taux le plus élevé d'accidents d'aviation au Canada (nombre d'accidents par milles parcourus et compte tenu du nombre d'appareils en fonction).

Le gouvernement conservateur avait créé la commission Dubin à la suite d'une série noire de catastrophes aériennes (la série n'est pas termi-

née, comme le rapportent tous les jours les journaux). En février 1978, par exemple, un Boeing 737 de la Pacific Western Airlines, qui arrivait de Calgary et tentait d'éviter une déneigeuse sur la piste de l'aéroport de Cranbrook, Colombie-Britannique, faisait 43 morts (dix survivants). En juin de la même année, un DC-9 d'Air Canada s'est écrasé, au décollage, dans un ravin situé à l'extrémité de la piste de l'aéroport international de Toronto, qui a fait deux morts et 105 blessés. Trois mois plus tard, un gros appareil de la PSA, reliant Sacramento et Los Angeles, entra en collision avec un petit Cessna 172, tuant 144 personnes, dont sept au sol. Au Qué-

bec seulement, le record de 1979 est peu enviable: 133 accidents en douze mois seulement.

Une note de service confidentielle, issue d'un groupe d'analyse de Transports Canada, a fait surface il y a un mois au cours de l'enquête Dubin, qui précisait que dans l'accident de Cranbrook, le moment estimé de l'arrivée de l'appareil à Cranbrook et qui avait été communiqué depuis Calgary était «largement erroné»; on ajoutait que les changements en matière de sécurité aérienne proposés par Transports Canada en 1976, notamment quant aux opérations en milieu aéroportuaire, avaient été implantés dans toute la région dite «de

l'Ouest», mais qu'ils ne l'étaient toujours pas en Colombie-Britannique, laquelle fait partie d'une autre région administrative du ministère.

Au sujet de la collision de San Diego, la National Transportation Safety Board des États-Unis a présenté à l'époque un rapport notant entre autres que l'équipage se livrait «à des pratiques peu rigoureuses (en matière de sécurité) à l'intérieur de la cabine de l'appareil».

Devant la commission Dubin, son procureur principal, Me John Sopinka, a indiqué en juin dernier que le ministère fédéral des Transports avait négligé de suspendre le permis d'opération d'une pe-

tite compagnie aérienne de Prince-Albert, Saskatchewan, la Athabaska Airways Ltd., qui, selon les inspecteurs fédéraux, entraînait très régulièrement les règlements de sécurité aérienne. Au fait, ce transporteur a une fiche de 21 accidents d'avion en quatre ans, qui ont tué 16 personnes et fait 13 blessés graves.

Le gouvernement conservateur a donc créé la commission Dubin pour vider toute la question. L'enquête a porté sur six chapitres: la navigabilité des appareils; les enquêtes sur les accidents d'avion; l'application des règlements de sécurité aérienne; l'aide à la navigation aérienne (contrôle de la circulation aérienne, contrôle des atterrissa-

ges, etc.); la situation des aéroports non contrôlés; enfin, la formation du personnel et le teneur, comme la confirmation officielle, de la délégation de pouvoir de chacun.

Actuellement, le juge Dubin est à rédiger ses rapports. Il y en aura plusieurs, en effet. Un premier doit être rendu public à la fin de janvier, qui portera sur les enquêtes se rapportant aux accidents d'avion. «Un certain nombre» (non précisé) de rapports subséquents seront publiés entre février et juin, nous a-t-on dit cette semaine à la commission.

La dimension politique du problème ne manquera pas d'apparaître dans les mois à venir. D'abord, à la Chambre des communes. Le gouvernement (Clark) qui avait pris l'initiative de l'enquête et qui se proposait de corriger les négligences de l'administration précédente se retrouve aujourd'hui dans l'opposition. Et les conservateurs, dont au premier chef le critique de cette formation en matière de transport, M. Mazankowski, attend maintenant peu de chose des travaux de cette commission. Un chercheur de Transports Canada nous a confié qu'il s'agissait à son avis, d'une vaste entreprise de cover-up.

Quoi qu'il arrive, le Parti conservateur se promet de faire une dure bataille au Parlement dès que les rapports Dubin paraîtront, et notamment sur l'importance que le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, compte donner à leurs recommandations.

D'autre part, on commence déjà, en haut lieu, à se relancer la balle joyeusement au sujet de toute cette affaire. Le grand patron de l'aviation, au ministère fédéral, M. Walter M. McLeish, directeur de l'Administration canadienne des transports aériens, a reconnu en septembre dernier que ses services, qui comptent presque 14,000 employés et disposent d'un budget de quel-

que \$750 millions, sont conscients depuis dix ans des lacunes qu'a relevées le tour d'horizon entrepris par la commission Dubin. Il ajoutait que, si le dossier n'avait pas progressé beaucoup en matière de sécurité aérienne, c'était surtout la faute des hommes politiques, préoccupés de restrictions budgétaires, puis des nombreux avocats affectés au dossier, qui procédaient à pas de tortue. Il reprochait aussi au grand public de ne point pousser les gouvernements à resserrer l'application des mesures de sécurité aérienne.

Parallèlement, alors qu'on attend encore le premier rapport de la commission Dubin, M. McLeish annonçait que ses services devront d'abord étudier en détail toutes les recommandations de la commission, non sans prévoir que les délibérations du ministère pourraient être fort longues à ce sujet; surtout, précisait-il, si le ministère n'en reconnaît pas toute la pertinence. Enfin, M. McLeish évoquait la possibilité d'un désaccord entre deux des trois parties (ses services, le ministre, M. Jean-Luc Pepin, et la commission Dubin) ou entre les trois, pour ne point mentionner les transporteurs aériens mêmes.

Bref, il semble bien que l'opposition conservatrice aux Communes aura bien du pain sur la planche avant que ne soient implantées les recommandations que pourra faire l'an prochain la commission Dubin pour améliorer l'application des règlements en matière de sécurité aérienne.

À un échelon plus bas, la bataille de la sécurité aérienne revêt un trait dramatique: elle met directement aux prises, quotidiennement les transporteurs aériens, leurs employés et le public voyageur. Et à ce niveau, le caractère politique de la bataille n'est pas moins évident, comme on le verra demain.

Prochain article: Vive les agents de bord scrupuleux!

ROVEP et OVEP s'entendent: l'éducation populaire ne reçoit pas sa part de l'aide gouvernementale

par Paule des Rivières

Le Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) vient de conclure, après étude, à l'insuffisance criante de l'aide gouvernementale aux adultes.

Les conclusions, tirées d'une étude récente entreprise auprès des organismes familiaux de la province par le ROVEP, font écho aux deux principales doléances maintes fois exprimées par l'autre regroupement populaire majeur en matière d'éducation, le comité de coordination des Organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

L'un et l'autre demandent

d'avantage d'argent pour les groupes dédiés à l'éducation populaire et ils insistent aussi sur l'autonomie qu'ils doivent conserver dans leur travail. Ils n'apprécient pas que le gouvernement édicte des critères d'attribution de subventions.

Le ROVEP représente une quarantaine d'associations qui s'occupent d'éducation populaire, dont 33 se rapportent de près ou de loin à la famille (incluant, par exemple, des services de pastorale familiale, des cours de préparation au mariage).

Le ROVEP existe depuis trois ans et son existence est le résultat d'une scission idéologique au sein du groupe des

OVEP. L'étude que le ROVEP vient de terminer, entreprise à la demande de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) portait sur les organismes familiaux, ceux du ROVEP ainsi que 42 autres non membres.

La DGEA qui a subventionné la recherche, voulait notamment voir plus clair dans le rôle des organismes qui s'occupent d'éducation populaire et de famille. Il se demandait s'il n'y avait pas doublement de fonctions.

À cela, le ROVEP répond non. Le porte-parole, Mme Katoune Témisjan, a déclaré récemment, peu après la publication de la recherche, que les organismes peuvent

différer par leur contenu, leur approche, leur clientèle, leur méthode ou simplement leur style, mais que tous, à son avis avaient leur raison d'être.

Elle a appelé que le bénévolat demeure une caractéristique de la grande majorité des organismes familiaux du Québec et que les fonds accordés par le gouvernement sont nettement insuffisants.

La situation financière tracée par le ROVEP ressemble à celle décrite par les OVEP: d'année en année, le pourcentage des demandes accordées tend à diminuer.

Interrogé par LE DEVOIR à savoir si son ministère envisageait d'augmenter les fonds

consacrés à l'éducation populaire des adultes, M. Jean Roy, de la DGEA, a répliqué que les sommes consacrées à l'éducation populaire pour les organismes autres qu'institutionnels étaient passées de \$1.735 million en 1976 à \$3.047 millions cette année et que pendant cette période les demandes en subventions sont passées de \$2.254 millions à \$13 millions, vu la prolifération d'un nouveau style d'éducation hors les murs.

Plus de 600 organismes ont

consommés des demandes d'aide cette année et 514 ont reçu quelque chose, les montants étant proportionnels à la qualification aux critères du gouvernement qui sont, cette année, la condition féminine, l'alphabétisation et l'éduca-

tion coopérative.

De façon générale, M. Roy a déclaré que la DGEA visait à soutenir les «multiplicateurs» appelés plus tard à former d'autres adultes plutôt qu'à financer des cours proprement dits.

Un 12e anniversaire pour le doyen des greffés du coeur

MARSEILLE (AFP) — M. Emmanuel Vitria, 60 ans, le doyen mondial des greffés du coeur, fête aujourd'hui dans la plus stricte intimité le 12e anniversaire de sa transplantation cardiaque.

En excellente condition physique, M. Vitria consacre son temps à sa famille, aux collectes de sang dans les différentes villes de France et aux sports. Le doyen des greffés du coeur attribue sa longévité exceptionnelle à une opération faite par une équipe remarquable, et vraisemblablement à une compatibilité très étroite de ses tissus avec ceux du donneur.

Depuis peu, il est également très sollicité par de nombreux malades qui le considèrent comme un phénomène exceptionnel et aussi comme un porte-chance. «C'est une tâche que je remplis volontiers, assure-t-il, car je ne peux refuser à personne des paroles de réconfort.» Il a écrit un livre, *C'est pour ce soir*, sur sa transplantation cardiaque.

M. Vitria a reçu le coeur d'un jeune homme de 20 ans tué dans un accident de la

route. Il a été opéré au Centre cardio-vasculaire Jules Cantini, à Marseille, par le Dr Edmond Henry, qui devait décéder quelques années plus tard d'une crise cardiaque.

Outre les visites médicales bimensuelles, M. Vitria est astreint à trois injections quotidiennes, destinées à lui fluidifier le sang et à éviter les phénomènes de rejet. Sur le plan alimentaire, il n'observe aucun régime. «J'use de tout, dit-il, mais je n'abuse de rien. Tout juste un petit pastis, un

verre de whisky ou une cigarette de temps à autre.» Sa colonne vertébrale, décalifiée par la cortisone, ne le fait plus souffrir, et il peut conduire sa voiture, nager régulièrement en piscine et en mer et faire du vélo.

La première relation sexuelle pour faire comme les autres

QUÉBEC (PC) — C'est vers 16 ans, souvent à l'improviste et pour faire comme les autres adolescentes de leur âge que les filles ont leurs premières relations sexuelles.

Ce sont là les principales conclusions d'une récente étude sur le vécu sexuel et les sources d'information en matière de sexualité effectuée par le laboratoire de recherche de l'École de service social de l'Université Laval.

Le groupe de contrôle choisi au hasard en milieu tant urbain que rural et représentatif

de la clientèle de huit CLSC de la province était formé de 88 femmes de 14 à 24 ans.

Ces premières expériences se sont limitées à des atouchements et des caresses pour 48% des répondantes. Quant à la préméditation de leur première relation, seulement 24% avaient en avoir parlé auparavant avec leur partenaire.

Bon nombre, 43%, étaient d'accord pour vivre l'expérience, mais ne l'avaient pas prévue.

Fait significatif, 11% des ré-

MENSUEL D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE

I.R.S.

POST-SCRIPTUM

L'AMÉRIQUE DE REAGAN

Dossier Iran-Irak

La course au leadership pétrolier

\$150

sudestasie

MAGAZINE D'INFORMATION PUBLIÉ À PARIS

Pour la première fois: un mensuel en langue française sur l'Asie du sud-est: Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

350 millions d'habitants Neuf pays plus peuplés que l'Amérique du Nord! A la une de notre information, par une équipe de chercheurs, sociologues, historiens, ethnologues, économistes et journalistes venus d'Asie ou intimement liés à celle-ci.

Premier numéro: MAI 1980, 72 pages N°5 OCTOBRE 1980, 80 pages Tarif annuel d'abonnement promotionnel: \$30.00 (au lieu de \$50.00, par avion)

ABONNEMENT: Retourner votre chèque d'abonnement à: Sudestasie, CP 644 P.O. Desjardins, Montréal H5B 1B7.

NOM

ADRESSE

aussi en vente dans les meilleures tabagies

Un timbre à l'effigie de Jules Léger

OTTAWA (PC) — Un timbre-poste commémoratif à l'effigie de feu l'ex-gouverneur général Jules Léger sera émis l'an prochain, a annoncé aux Communes M. André Ouellet, ministre des Postes.

L'émission du nouveau timbre-poste aura lieu le 5 octobre prochain, date anniversaire de la nomination de M. Jules Léger au poste de gouverneur-général, en 1974. M. Léger a occupé cette fonction jusqu'en 1979.

M. Léger sera inhumé aujourd'hui à Saint-Anicet, près de Valleyfield.

LE CONFORT EN PLEIN AIR ...

PARKAS, VESTES, MITAINES

chez le spécialiste du plein air

Blacks

CAMPING INTERNATIONAL

3525, chemin de la Reine Marie (Intersection Gatineau) Téléphone: 739-4451

Le magazine d'information économique, politique et sociale le plus complet au Québec.

En vente chez tous les dépositaires, \$1.50 seulement

en bref...

■ Un avion mu par le soleil

EL MIRAGE, Californie (AP) — Un avion utilisant comme seul carburant l'énergie solaire, le «Solar Challenger», a réussi cette semaine deux vols de six kilomètres dans le désert situé à une centaine de kilomètres au nord-est de Los Angeles. Tout s'est déroulé sans aucun problème, a assuré le porte-parole de son constructeur, le Dr Paul MacCready, qui a annoncé que l'appareil était maintenant prêt à effectuer des vols plus longs. Le «Solar Challenger» devrait s'envoler le 3 décembre pour un vol de 60 à 80 km entre Tucson et Phoenix, dans l'Arizona. Il serait cependant capable de voler sur 160 km et le constructeur a même l'intention de lui faire traverser La Manche l'été prochain. Le «Solar Challenger» fait 8,8 m de long pour une envergure de 14 m et les cellules solaires disposées sur son aile alimentent en électricité son moteur qui doit en principe lui permettre de monter jusqu'à une altitude maximale de 3,000 m. Il est piloté par une institutrice de 32 ans, Janice Brown. L'an dernier, un autre engin réalisé par le Dr MacCready, le «Gossamer Albatros», un «avion à pédales» pesant 24 kilos, avait déjà réussi à traverser La Manche.

■ Cousteau à la présidence!

PARIS (AFP) — Plusieurs écologistes français, s'affirmant représentatifs d'un fort courant d'opinion, ont lancé jeudi un appel en faveur de la candidature du commandant Jacques-Yves Cousteau aux présidentielles françaises d'avril 81. Le célèbre océanographe, qui est actuellement aux États-Unis, a indiqué qu'il ne donnerait aucune réponse à cette sollicitation avant janvier prochain. Deux candidats «verts» se sont jusqu'à présent déclarés: Brice Lalonde et Jean-Claude Delarue. Un autre candidat potentiel, le philosophe Roger Garaudy, défend lui aussi une série de thèmes écologiques. Les partisans de la candidature Cousteau s'inquiètent de cette multiplicité de prétendants qui, estiment-ils, conduira à une «catastrophe électorale». Les élections législatives partielles qui se sont déroulées dimanche en France n'ont marqué aucun progrès notable des candidats écologistes.

■ Chasseurs, sachez chasser

SAINTE-ANNE-DES-MONTS (PC) — Sept personnes ont été condamnées cette semaine à des peines d'emprisonnement variant de un à 15 mois et à des amendes totalisant \$10,600 sous des accusations de braconnage. Les sentences ont été prononcées par le juge Mark Dubé, de la cour des sessions de la paix, à Sainte-Anne-des-Monts. Un huitième accusé qui n'était pas présent devant le tribunal pour cause de maladie recevra sa sentence plus tard. Les accusés faisaient face à plus de 300 chefs d'accusation mais ils avaient décidé d'un commun accord de reconnaître leur culpabilité à quelque 65 chefs d'accusation. Le ministère public reprochait d'avoir agi illégalement comme pourvoyeur, d'avoir bâti illégalement un camp sur la réserve Matane, d'avoir chassé avec des engins prohibés, d'avoir chassé hors saison, d'avoir chassé sur des réserves et d'avoir possédé des armes et des collets.

■ Feu tragique et accusation de négligence criminelle

THUNDER BAY (CP) — Deux hommes qui avaient participé, en août 1979, à l'allumage délibéré d'un incendie de forêt sous les ordres du ministre ontanien des Ressources naturelles, incendie dans lequel sept jeunes gens avaient perdu la vie, ont été accusés hier de négligence criminelle causant la mort par le père de l'une des victimes, Duncan MacKay, technicien en lutte contre les incendies et Ivan Cameron, autrefois surveillant au ministère des Ressources naturelles, ont été accusés hier par M. Andrew Reid, de Toronto, père de Gordon Reid, qui a péri à l'âge de 17 ans dans cet incendie de forêt. Une parolle accusation est portée d'abord devant un juge de paix qui décide, s'il est en possession de preuves suffisantes, de pousser l'affaire plus loin et de la confier à la police. L'incendie de forêt avait été allumé pour brûler un sous-bois, à 340 kilomètres à l'est de Thunder Bay. Sept victimes travaillaient sur les lieux. Deux d'entre elles, dont Gordon Reid, étaient à l'emploi du ministère des Ressources naturelles, les autres faisant partie d'un programme d'été mis sur pied par le ministère.

■ Autre réseau pour Hydro

RIVIÈRE-DU-LOUP (PC) — Avant de vendre son réseau électrique à l'Hydro-Québec au coût de \$8,3 millions, la ville de Rivière-du-Loup tiendra, le 7 janvier prochain, un référendum auprès de la population. C'est ce que vient d'annoncer le maire de cette ville, M. Yves Godbout, précisant que seuls les propriétaires seront invités à se prononcer sur cette transaction. Le projet de vente ne sera ratifié que s'il est approuvé par une majorité à la fois numérique et en valeur d'évaluation des contribuables éligibles. Le prix de \$8,3 millions a fait l'objet d'une entente verbale entre la société d'État et la ville qui a mis un terme à des négociations commencées en octobre 1979. Quant à la date de la prise de possession effective du réseau par Hydro, une résolution du conseil de ville mentionne le 1er février prochain. Selon le maire Godbout, les électeurs de Rivière-du-Loup n'auront pas d'autre choix que d'autoriser la vente. Une loi adoptée en octobre 1978 par le gouvernement du Québec prévoit en effet que les taxes qui peuvent demander de tels réseaux privés à leurs abonnés ne doivent pas dépasser ceux d'Hydro-Québec. Selon M. Godbout, il sera donc impossible à la ville d'exploiter son réseau avec profit dans l'avenir.

L'URSS lance un troisième Soyouz T habité par 3 hommes

MOSCOU (d'après AFP et AP) — L'URSS a lancé hier un vaisseau spatial triplace habité, Soyouz T-3, a annoncé Radio-Moscou. L'appareil est commandé par Leonid Kizim, et ses deux compagnons sont l'ingénieur de bord Oleg Makarov et un chercheur, Guennadi Strekalov.

Lancé à 17 h 18 heure de Moscou (14 h 18 GMT), le vaisseau spatial a pour but «la poursuite de l'étude de l'espace cosmique».

Le lieutenant-colonel Kizim, âgé de 39 ans, a été incorporé dans le détachement de formation des cosmonautes en 1965. L'ingénieur Makarov, 47 ans, deux fois héros de l'Union soviétique, en est à son troisième vol dans l'espace. Il a été admis dans le détachement des cosmonautes en 1966. Quant à l'ingénieur Strekalov, 40 ans, il en est depuis 1973. La radio soviétique précise que tous trois sont membres du Parti communiste.

C'est le troisième navire cosmique de ce type qui est lancé en URSS. Le premier, Soyouz T, non habité, s'était amarré à la station automatique Saliout-6 en décembre 1979. Le second, Soyouz T-2, avec un équipage de deux hommes, les cosmonautes Youri Malychev et Vladimir Akkenov, a volé dans le complexe cosmique Saliout 6-Soyouz 36-Soyouz T-2 en juin 1980.

Tous les systèmes du nouveau vaisseau spatial fonctionnent normalement et les trois

cosmonautes ont commencé à exécuter le programme de vol, précise Radio-Moscou. Le lancement a été effectué de la base de Baïkonour, en Asie centrale. On n'a cependant pas précisé la durée prévue de cette mission, au cours de laquelle les trois hommes devraient poursuivre leurs essais de ce nouveau modèle de la série Soyouz T.

D'après les experts, cette série est une version améliorée de la capsule Soyouz, la clé du programme spatial soviétique depuis 13 ans. Elle disposerait de piles solaires, d'un ordinateur de bord en partie chargé du pilotage et de fusées de manoeuvres plus efficaces. Sa cabine serait également mieux aménagée et autoriserait un plus grand confort.

Dans son plan de développement de la technologie, Hydro-Québec a tracé, jusqu'aux années 1990, les grandes lignes de ses programmes de recherche, de développement et de démonstration.

Ces programmes se regroupent en quatre domaines principaux:

- les réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, les postes et l'appareillage;
- l'analyse et l'automatisation des réseaux de distribution;
- les recherches sur les matériaux;
- l'ensemble des travaux de production énergétique, incluant les sources nouvelles d'énergie.

Pour que la voiture électrique dépasse le stade du «jouet»

par Pierre Beauregard

VARENNES (PC) — Des chercheurs d'Hydro-Québec unissent leurs efforts à ceux de leurs collègues français afin d'accélérer le développement d'une nouvelle batterie d'accumulateurs qui pourrait constituer une contribution majeure au développement du premier véhicule électrique commercial vraiment digne de ce nom.

Une entente en ce sens a été signée la semaine dernière à Paris entre la société pétrolière française ELF-Aquitaine, l'Agence nationale française de valorisation de la recherche et l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ).

«Si les attentes suscitées par les résultats obtenus jusqu'à présent se confirment, cette entente pourrait mener à la commercialisation de ces nouveaux accumulateurs au Canada et aux États-Unis par l'industrie québécoise», a déclaré hier le président directeur général d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, en annonçant la nouvelle.

En compagnie du président du conseil, M. Joseph Bourbeau et du directeur de l'Institut, M. Lionel Boulet, M. Boyd dressait hier pour la presse le bilan des dix premières années d'existence de l'IREQ.

L'accumulateur expérimental utilise un électrolyte solide réalisé à partir d'un polymère nouveau mis au point et breveté par des chercheurs français.

Hier, le porte-parole d'Hydro-Québec et de l'IREQ n'ont pu faire autre chose que de manifester un optimisme prudent, puisque les recherches sur le nouvel accumulateur n'en sont qu'à une étape très préliminaire.

M. Boyd a toutefois dit que les résultats obtenus jusqu'à présent dans les laboratoires de la société d'État permettaient d'espérer que l'automobile électrique deviendrait enfin autre chose qu'un «simple jouet».

Dans un second temps, M. Boyd a annoncé la construction d'ici quelques mois d'une usine expérimentale d'hydrogène liquide sur l'emplacement des laboratoires de l'IREQ, en collaboration avec le groupe Noranda.

L'usine, un investissement d'environ \$2 millions, utilisera une nouvelle technique d'électrolyse mise au point par les chercheurs du centre de recherche Noranda.

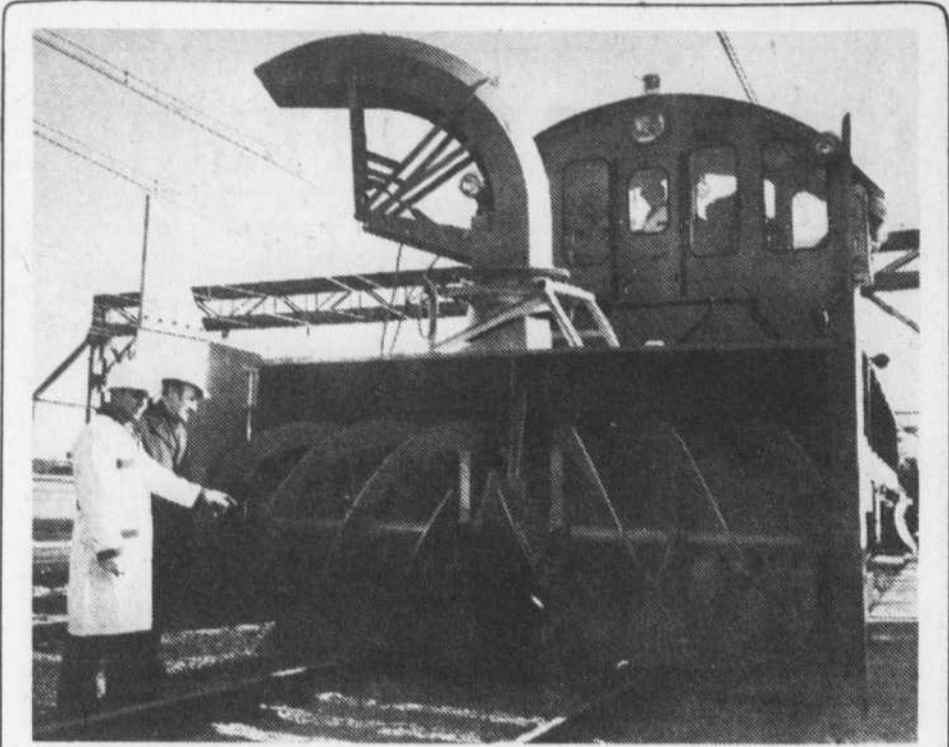
«Cette expérience est d'un grand intérêt pour Hydro-Québec», a dit M. Boyd. En plus de permettre de nouvelles utilisations de l'électricité dans le domaine du transport, la production d'hydrogène liquide ouvrira la voie à la mise au point de techniques nouvelles de stockage de l'énergie.

de fabrication de combustible synthétique et éventuellement d'eau lourde...»

Le pdg d'Hydro-Québec a également fait part de l'entente de principe intervenue entre l'IREQ et la société Alstom-Atlantique pour le développement et la mise au point d'un gazogène compact alimenté avec de la tourbe et des produits de biomasse tels que des morceaux de bois, du bois décheté ou broyé, des rafles de maïs ou d'autres déchets agricoles de petites tailles.

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec emploie 500 personnes, dont 200 chercheurs et 160 techniciens. Son budget annuel est de \$25 millions.

«L'analyse et l'automatisation des réseaux de distribution; les recherches sur les matériaux; l'ensemble des travaux de production énergétique, incluant les sources nouvelles d'énergie.»



La locomotive du CN est munie d'une puissante soufflerie à l'arrière et de chasse-neige orientables à l'avant, le tout actionné par deux opérateurs dans la cabine. (Photo Jacques Grenier)

Pour chasser la neige des cours de triage

par Guy Deshaies

L'accumulation de neige dans les cours de triage du CN devrait causer moins de problèmes cette année, si les chutes de neige sont conformes à nos hivers habituels, puisque les techniciens du Canadian National ont mis au point un équipement unique au monde pour le déneigement des cours de triage.

Il s'agit d'une locomotive conventionnelle de 1,000 chevaux devant laquelle sont fixées des lames de chasse-neige orientables de chaque côté et derrière laquelle est attachée une soufflerie d'évacuation de la neige.

Il y aura une soixantaine de wagons-tombereaux dans lesquels on pourra souffler la neige, laquelle sera de nouveau soufflée par une autre soufflerie chargée à même les wagons dans les aires de déchargement de la neige.

Selon M. Robert Craig, surintendant-adjoint des travaux au CN, le déneigement des cours de triage a toujours posé un problème car, contrairement aux voies ferrées normales, il n'y a pas de place pour pousser la neige de côté à cause des voies qui s'alignent l'une à côté de l'autre. La locomotive, ainsi munie des lames et ailes de déchargement fabriquées par la firme Indus-

tech de Victoriaville au Québec, dégage d'abord une voie en poussant la neige sur la voie voisine. Dans le cas d'une faible chute de neige elle peut faire ainsi plusieurs voies jusqu'à ce que l'accumulation soit de quatre à cinq pieds d'épaisseur. Ensuite elle recule sur cet amoncellement en utilisant sa soufflerie de 400 chevaux et charge des wagons-tombereaux qui sont conduits aux aires de déchargement où les souffleries montées les vident en peu de temps.

M. Lionel Ruest, superviseur des opérations, a rappelé que cette machine, sortie de l'imagination des techniciens du CN après qu'on eut vainement cherché un équipement efficace aux États-Unis et en Scandinavie, n'avait pas encore fonctionné ici mais qu'il ne devrait pas se poser de problème puisque les lames de déchargement sont des chasse-neige conventionnels et que la soufflerie est aussi une pièce d'équipement bien connue au Canada. La nouveauté réside dans le fait qu'une seule locomotive avec deux opérateurs fera le travail des chasse-neige et de la soufflerie ce qui devrait empêcher l'accumulation de neige dans les cours de triage, la réduction du nombre des voies utiles et des problèmes de fonte des neiges au printemps.

Au CN on est prêt mais on se demande si l'hiver, comme l'an dernier, ratera son rendez-vous.

Rapport moral de Jean Gérin-Lajoie aux Métallos

Le vocabulaire marxiste de la CSN entraîne l'éclatement des centrales

par Louis-Gilles Francoeur

L'éclatement de la solidarité qui devrait caractériser le syndicalisme québécois et qui a engendré une prolifération sans précédent des syndicats indépendants au cours de la dernière décennie est la conséquence directe du régime de pluralisme syndical particulier au Québec, des maraudages et du «vocabulaire marxiste endossé et utilisé par la CSN».

Tel est le jugement porté sur l'état du syndicalisme au Québec par le directeur québécois du Syndicat des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, qui l'on retrouve dans son 16e rapport moral. Ce rapport sera vraisemblablement le dernier livré au congrès des Métallos, qui se déroule dans la métropole, car M. Gérin-Lajoie a annoncé qu'il prendrait sa retraite en 1982 après 35 ans de syndicalisme, dont 30 au service des Métallos et 16 à titre de directeur provincial. M. Gérin-Lajoie a d'ailleurs été honoré hier par l'Université du Québec à Montréal, qui lui a remis un doctorat honorifique pour sa «contribution sociale au développement social du Québec».

M. Gérin-Lajoie a rappelé à son congrès que le Québec détient le «championnat des syndicats indépendants» avec un total de 200,000 syndiqués sur 900,000 qui ont fait le choix de vivre en dehors des grandes centrales.

«Dans le secteur public et parapublic, a dit M. Gérin-Lajoie, la majorité des membres des syndicats indé-

pendants ont déjà été affiliés à la CSN et s'en sont désaffiliés. Plus précisément, 99,3% des désaffiliations sont en provenance de la CSN.»

Ajoutant que l'existence du syndicalisme indépendant est une négation du syndicalisme lui-même parce qu'il conduit à sa «disparition», le directeur des métallos a affirmé que la première cause de ce phénomène réside dans le pluralisme syndical, qu'il assimile à une roue qui aurait plusieurs centres.

«Il me semble illusoire de prétendre, comme certains le font, que le pluralisme syndical renforcerait la liberté syndicale et rapprocherait le syndicalisme des travailleurs en leur donnant le choix entre plusieurs centrales.»

Pour M. Gérin-Lajoie, la CEQ n'est pas une centrale mais un «gros syndicat professionnel»; la CSD, un regroupement à peine plus important que le syndicat des Métal-

los qui compte environ 45,000 membres. M. Gérin-Lajoie voit du même oeil la constitution éventuelle d'une Centrale de la santé, créée par un éventuel regroupement des infirmières.

La seconde cause de l'essor des «indépendants» réside, à son avis, dans «la haine, le dogmatisme et la virulence avec lesquelles la CSN poursuit sa politique systématique de maraudage». L'amertume engendrée par tous ces épisodes malheureux du syndicalisme québécois a contribué au fait que «le syndicalisme québécois soit devenu un panier de crabes: un panier de crabes dont 100,000 de leurs propres membres (de la CSN) sont sortis».

La facilité avec laquelle le secteur public a pu se syndicaliser constitue une troisième cause de l'essor des indépendants, selon le directeur des Métallos, car personne n'y a vécu les dures batailles qui ont

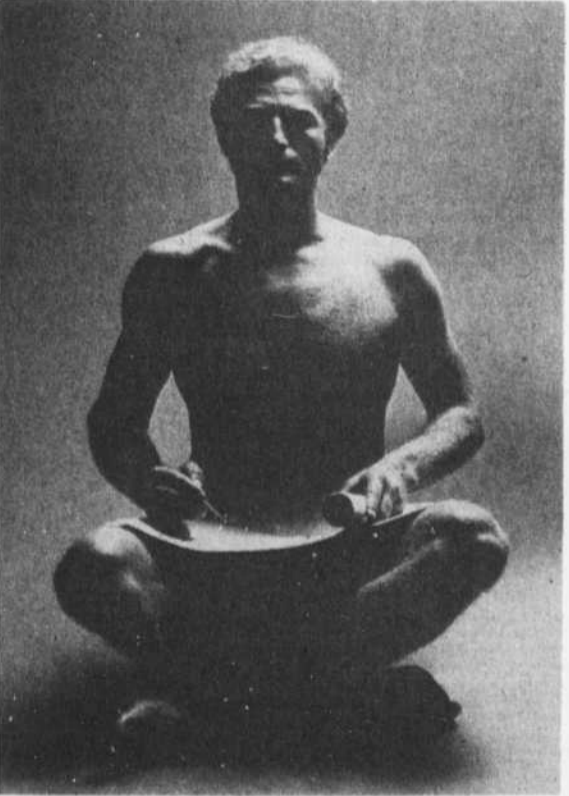
jalonné le syndicalisme dans le secteur privé. Les employés du secteur public recherchent des parités avec le secteur privé mais refusent la parité «en ce qui a trait aux contraintes de la solidarité et de la structure syndicale», ce qui les place dans une dangereuse position de vulnérabilité face à l'État-employeur.

«L'État, a ajouté M. Gérin-Lajoie, finance la quasi-totalité du salaire des délégués à un congrès syndical ou à une réunion syndicale. A titre d'exemple, l'État finance dans le secteur public une partie énorme des coûts de négociation; à chaque ronde de négociation, l'État finance les salaires de quelques centaines de délégués syndicaux pendant environ un an. A titre d'exemple, dans le secteur public, l'État finance la totalité des frais des arbitres uniques ou des présidents d'arbitrage et les frais des témoins assignés. La totalité de ce fi-

nancement patronal se chiffre à plusieurs millions de dollars annuellement», ajoute M. Gérin-Lajoie qui y voit, sinon une collusion, du moins un «cadeau empoisonné» de l'État-employeur.

Le vocabulaire marxiste utilisé par la CSN fait peur aux travailleurs et à ce titre, M. Gérin-Lajoie y voit un exemple flagrant d'abus et d'usurpation du pouvoir syndical. Les abus de pouvoirs, le directeur des métallos en voit aussi du côté de la FTQ ou du mouvement syndical international: il cite «l'entrée de la pègre chez les Teamsters» et l'emprise de certains caïds dans la construction, analysée par la commission Cliche. L'utilisation de ce vocabulaire et les «chicanes» comme celle qui oppose la direction de la CSN au Comité des malades «alimentent les campagnes patronales contre le syndicalisme tout entier», poursuit le directeur des Métallos.

N'ATTENDEZ PLUS



À PARTIR DU 28 NOVEMBRE

CHAPUIS & DUBUC boutique de vêtements pour hommes, vous ouvre à nouveau ses portes au 1003 ouest de la rue Laurier à Outremont.

Ne manquez pas notre **SOLDE D'OUVREURE** en vigueur jusqu'au 6 décembre

20% de rabais sur tout

272-7704

ANJOU BLANC



À l'heure de l'apéritif, avec les huîtres et les fruits de mer, offrez-vous cet excellent vin de la Loire, mis en bouteilles en France. Excellente qualité au prix incroyable de \$4,15 621-B dans toutes les succursales de la S.A.Q.

Ets Lecluse-Saumur

McGill en bref

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Kipling n'a jamais oublié McGill

Bien que l'Empire britannique ait perdu depuis longtemps son éclat prestigieux, le charme de cette époque a survécu grâce aux écrits de ce poète et romancier fécond qu'était Rudyard Kipling. Les fervents lecteurs de ce grand écrivain seront heureux d'apprendre que McGill vient d'ajouter à sa collection de lettres et de manuscrits de Kipling un objet du XIXe siècle le moins curieux. Il s'agit d'un éventail signé ayant appartenu à la fille d'une grande famille montréalaise qui a décidé d'en faire don au musée McCord. Il semble que Kipling ait signé cet éventail durant un séjour qu'il effectua à Montréal au tournant du siècle. Surtout célèbre pour ses chroniques de la vie coloniale en Inde et en Afrique, ce grand voyageur avait un profond attachement pour Montréal et pour McGill dont le principal, William Peterson, lui conféra le grade de docteur en droit honoris causa en 1899. Dans les années qui suivirent, et malgré tous les honneurs dont il fut l'objet et dont le moindre ne fut pas le prix Nobel de littérature en 1907, Kipling n'oublia jamais que McGill avait été le premier établissement à reconnaître officiellement ses talents.

A Winnipeg, on les enterre

La ville de Winnipeg est aujourd'hui équipée d'un système d'évacuation des eaux d'égout unique en son genre qui est l'oeuvre du département de génie agricole de l'université McGill. Au lieu de laisser la boue qui résulte de l'altération des eaux d'égout à la surface du sol ou dans des cuvettes peu profondes, le dispositif conçu par McGill injecte cette boue environ 30 cm sous la surface du sol et

la recouvre avec la terre déplacée. On évite ainsi les odeurs nauséabondes et les risques d'écoulements souterrains qui pourraient contaminer les eaux destinées à la consommation qui sont la plaie des autres systèmes d'injection. De plus, le directeur du projet, M. Edward McKyes, affirme que cela fournit des engrais juste à la bonne profondeur pour les racines. Si l'injecteur se révèle fiable et sûr, d'autres villes pourraient bien être tentées de l'adopter.

GRATUIT!

Vendredi 28 novembre à midi: conférence du professeur Catherine Young de la faculté des études religieuses: *Towards Equality: Women of the Nehru Family*. Salle C103E du pavillon Macdonald-Harrington.

Lundi 1er décembre à 18h: dans le cadre des conférences Consolidated-Bathurst sur l'imagination littéraire, la grande actrice suédoise *Bibi Andersson* traitera en anglais du sort de l'Actrice en Suède. Amphithéâtre Fieldhouse du pavillon Leacock.

Mardi 2 décembre à 14h: le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, traitera de la *Constitution*. Cette conférence sera suivie d'une période de questions. Salle 219 du pavillon Leacock.

Jeudi 4 décembre à 20h: les professeurs A.E. Fenster et J.A. Schwarcz du collège Dawson et D.N. Harpp du département de chimie de McGill donneront une conférence illustrée de dispositives et d'expériences chimiques: *Cosmetics: Fact and Fancy*. Amphithéâtre Purves, pavillon Otto Maass de chimie.

Grévistes de la faim en péril en Ulster

BELFAST (AFP) — Les sept grévistes de la faim de Long Kesh, près de Belfast, «ont perdu un poids considérable» et certains présentent des troubles de santé, a déclaré hier à Belfast un porte-parole du Sinn Féin provisoire (aile politique de l'IRA provisoire).
Les sept détenus républicains, qui demandent le statut de prisonniers politiques, n'ont absorbé que de l'eau et du sel depuis 32 jours. Deux d'entre eux, selon le Sinn Féin, pèsent maintenant moins de 50 kilos, les autres entre 50 et 55 kilos. Le plus faible, Sean McKenna (26 ans), souffre de maux de tête permanents. Les médecins lui ont dit le 17 novembre dernier que son état allait se détériorer très rapidement s'il refusait toujours de s'alimenter, a précisé le porte-parole.

Un autre gréviste, Brendan «Darkie» Hughes, 32 ans, souffre de troubles rénaux et urine du sang. Enfin, John Nixon, 25 ans, pourrait également rapidement se trouver dans un état critique, du fait de graves blessures aux intestins lors d'une fusillade avec des soldats britanniques, il y a quelques années.

Les sept détenus ont été transférés des cellules aux murs couverts d'excréments où ils poursuivent une «grève de l'hygiène», dans des cellules propres des «blocs H», aménagées pour «les prisonniers exigeant un haut degré d'observation clinique». Ils ont le droit de se réunir et de regarder la télévision et, selon des sources républicaines, «leur moral est bon».

Dans une lettre passée clandestinement et publiée hier à Londres par le Guardian, les grévistes réaffirment leur détermination à «jeûner jusqu'à la mort». «Notre appel est celui des condamnés. Nous sommes condamnés parce que nos valeurs sont la liberté, la justice et la vérité. Nous savons que la classe ouvrière en Angleterre a les mêmes valeurs, et nous prions pour qu'elle les défende», disaient-ils dans leur lettre.

Par ailleurs, le quotidien de Dublin, The Irish Times, affirmait hier que des efforts de médiation ont été entrepris secrètement pour trouver un compromis qui puisse mettre un terme à la grève de la faim.
C'est une remarque du ministre-adjoint britannique à l'Irlande du Nord, M. Michael Allison, lors d'une récente émission télévisée, qui aurait permis de faire démarrer ces négociations.

Réaffirmant que le statut politique ne serait en aucun cas accordé aux détenus républicains, M. Allison avait ajouté: «S'ils disent que ce qu'ils veulent, ce sont de meilleures conditions de détention, alors c'est une autre histoire».

L'Irish Times, citant «des sources sûres», estime qu'aussi bien le Secrétariat britannique à l'Irlande du Nord que les grévistes de la faim sont prêts au pire, mais les deux parties sont en même temps ouvertes aux suggestions.

Toutefois, souligne le quotidien, «alors que les grévistes deviennent de plus en plus faibles, les négociations doivent se poursuivre d'urgence».

Détente précaire en Pologne

VARSOVIE (AFP) — La Pologne a vécu hier une journée de détente précaire, après la libération de MM. Jan Narozniak et Piotr Sapelo et l'annulation du mot d'ordre de grève qui avait été lancé par le syndicat indépendant Mazowsze à toutes les entreprises de la région de Varsovie.

L'accord de principe intervenu dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, dans le conflit qui opposait Mazowsze au gouvernement à la suite de l'arrestation des deux hommes et qui comportait l'ouverture de pourparlers entre les deux parties sur «le respect de la légalité en Pologne», se heurtait encore dans la soirée à un détail technique quant au lieu où devaient se tenir ces pourparlers.

MM. Narozniak et Sapelo avaient été arrêtés en rapport avec la découverte dans les locaux de Mazowsze à Varsovie d'un document confidentiel émanant du bureau du procureur général de Pologne et portant sur les activités des dissidents polonais depuis 1964. Le premier, collaborateur du syndicat, était accusé d'en avoir fait des photocopies, le second, employé au Parquet, de l'avoir communiqué à Mazowsze.

Cette affaire a amené le syndicat à mettre en cause l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement de la justice et des services de police en Pologne, et à exiger du gouvernement qu'il vienne en débattre avec lui. Il réclamait qu'une commission gouvernementale se rende aux aciéries Huta Warszawa pour fixer l'ordre du jour et le calendrier d'un tel débat, les ouvriers de l'aciérie devant rester en grève jusqu'à la satisfaction de cette revendication.

Hier en début d'après-midi, on apprenait que le gouvernement se refusait à engager les pourparlers à l'usine, où ses représentants auraient été sujets à des «pressions» de la part des ouvriers. Une délegation du syndicat, conduite par son président, M. Zbigniew Bujak, se rendait alors au siège du Conseil des ministres, pour tenter de parvenir avec le vice-premier ministre Mieczyslaw Jaskielki à une solution de compromis qui serait soumise aux métallos pour approbation.

En début de soirée, on était sans nouvelle des résultats de cette démarche. La délégation

syndicale avait rejoint Huta Warszawa, où le président de Mazowsze était en réunion, tandis que le Conseil des ministres était en session de son côté.

On observait simultanément un apparent durcissement politique de la part du journal de l'armée, Zolnierz Wolnosci, dont la parution, comme celle

des autres quotidiens du matin, avait été retardée par un débrayage des ouvriers du livre.

Sous un communiqué de 15 lignes relatif à ce retard et signé par la section livre de Solidarité, le journal publiait un commentaire non signé, qui avait le sens d'un rappel à la discipline. La première

phrase en résumé le contenu: «Nous ne pouvons pas nous permettre plus longtemps de payer au jour le jour un prix de plus en plus élevé pour le style de vie politique, qui est devenu le nôtre».

Sans condamner le vaste «débat national» qui s'est engagé en Pologne, le journal es-

time qu'il est «impératif» de lui fixer un «cadre». «Ce cadre», c'est le sens des responsabilités à l'égard de la nation et de l'Etat, car notre nation doit non seulement discuter mais également se gouverner avec intelligence pour sortir de la crise dans laquelle notre pays s'enfonce de plus en plus».

L'envoyé de Reagan met l'URSS en garde au sujet de la Pologne

MOSCOU (AFP) — Une éventuelle intervention militaire soviétique en Pologne anéantirait les possibilités d'accords importants entre les États-Unis et l'URSS, a affirmé hier à Moscou, le sénateur américain Charles Percy, émissaire officieux du président-élu Ronald Reagan, au cours de son entretien au Kremlin avec le ministre soviétique de la Défense, le maréchal Dimitri Oustinov.

La Pologne a été l'un des principaux sujets traités lors de cette rencontre de plus de trois heures. Le sénateur Percy a expliqué, à l'issue des discussions: «J'ai souligné les effets catastrophiques qu'aurait une intervention militaire en Pologne. Cela détruirait les fondements de tout effort de coopération» entre les États-Unis et l'URSS.

Le sénateur, qui a rappelé que son voyage a été préparé avec le président-élu Reagan, a prôné devant le maréchal Oustinov la retenue face à la crise polonaise. «Si par malheur un recours à la force se produisait en Pologne, aucun accord important (soviéto-américain) ne serait possible de notre vivant», a-t-il dit.

M. Percy n'a cependant pas voulu révéler le point de vue soviétique sur cette question, prétextant qu'il devait déjà informer Washington du résultat de ses discussions à Moscou.

La réduction des armements stratégiques nucléaires a été l'un des autres sujets

longueusement débattus au Kremlin, a indiqué M. Percy, qui semble avoir tenu des propos fermes face au maréchal Oustinov.

Après avoir dénoncé une série de projets militaires soviétiques, dont le déploiement des fusées nucléaires «SS-20», il a affirmé: «Cela explique pourquoi les États-Unis doivent et vont accroître leur dépenses militaires d'une façon substantielle, afin de ne pas se trouver dans une position d'infériorité dans le milieu des années 80».

M. Percy a encore indiqué au ministre soviétique de la Défense que si aucun accord «plus efficace» que «Salt-2» ne pouvait être trouvé au sujet des armements stratégiques, l'humour américain, mais aussi le public et le Congrès sont prêts à un déploiement d'armements stratégiques aussi important qu'il le faudra.

L'émissaire officieux du président américain élu a indiqué que M. Reagan n'est pas favorable à une nouvelle course aux armements («Nous préférons dépenser autrement notre argent»), mais qu'il voulait préserver l'équilibre (militaire) à tout prix.

La encore le Sénateur américain n'a pas voulu dévoiler les réactions soviétiques à ses propos. L'agence Tass et la télévision soviétique n'ont pas commenté hier soir cette entrevue, alors qu'elles s'étaient longtemps penchées sur la rencontre, mercredi, de

M. Percy avec le président Brejnev.

M. Brejnev s'était félicité de ce premier contact indirect entre le Kremlin et la nouvelle administration Reagan. Si le ton semble avoir été plus dur hier, avec le ministre de la Défense, c'est sans doute que M. Percy a voulu exprimer d'emblée la fermeté américaine sur les questions militaires, estimant les observateurs. Le sénateur a suivi, sur ce point, les consignes de M. Reagan, selon des sources

américaines. Mais cette visite a aussi permis d'exprimer une volonté de dialogue.

Le sénateur, donné comme futur président de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, doit rencontrer aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères d'URSS, M. Andreï Gromyko. Après ces consultations au plus haut niveau avec des responsables soviétiques, il doit rendre compte de sa mission à Washington, et en tirer un premier bilan avec M. Reagan.

L'économie soviétique se trouve à un tournant

MOSCOU (AFP) — L'économie soviétique se trouve à un tournant. Alors que le système économique lui-même donne des inquiétudes, un sérieux problème démographique se pose qui, à moyen terme, peut accroître considérablement les difficultés, estiment les experts à Moscou.

Le président Léonide Brejnev l'a reconnu lui-même lors de la dernière session du Soviét suprême: les économistes soviétiques contrôlent mal les mécanismes de l'économie. À leur tour, les démographes s'inquiètent et ajoutent à ces difficultés un problème de main-d'oeuvre, qui peut devenir crucial dans les années à venir.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours du 10ème plan (1976-1980), la population active a augmenté de 11,2 millions mais elle ne devrait augmenter que de 3,3 millions au cours du 11ème plan et, pour le 12ème (1986-1990), on prévoit un chiffre encore plus bas.

Récemment, la «Litteratournaïa Gazetta» a reconnu dans un long article que jusqu'à présent les problèmes démographiques ont été laissés de côté, car le développement de l'économie s'est fait dans un contexte d'augmentation de la main-d'oeuvre.

Au cours des années passées, l'anarchie a régné en matière de démographie dans un système économique qui prétend pourtant tout prévoir dans les moindres détails.

Régions désertes d'un côté et trop peuplées de l'autre. Sur le plan agricole, cela donne par exemple une Russie centrale presque vide alors que dans certaines parties de l'Asie soviétique, la main-d'oeuvre est pléthorique. Sans parler du phénomène d'exode rural qui draine la main-d'oeuvre des campagnes vers les grandes villes même si les autorités souhaitent en bloquer le développement.

D'autre part, les démographes soviétiques constatent que la population active employée dans les secteurs de production va augmenter beaucoup moins vite que celle utilisée dans les services. Déjà, l'écart est net. De 1971 à 1978 dans les services, la popu-

lation active a augmenté de 26,5 pour cent et de 11,2 pour cent seulement dans l'industrie.

Première conséquence: une augmentation moins rapide que prévue du revenu national. C'est déjà le cas puisqu'en 1980, il doit augmenter de 3,8 pour cent mais de 3,4 l'année prochaine. D'où un rythme moins rapide de l'augmentation des investissements avec logiquement des repercussions sur la productivité du travail, dont le taux d'accroissement baisse déjà d'une année sur l'autre.

Dans ces conditions, que deviendront les grands projets d'aménagement du territoire,

la mise en valeur de la Sibirie et du grand Nord? Sans parler de l'agriculture, toujours en crise.

La Litteratournaïa Gazetta a avancé une solution: l'industrie doit aller vers l'homme. Il faut donc miser sur les républiques d'Asie centrale, «régions clés de l'URSS», selon l'hebdomadaire. C'est là en effet que la population augmente le plus rapidement. Du point de vue économique, c'est un argument de poids. Reste l'aspect politique de cette solution: cette Asie soviétique qui se veut toujours musulmane est bien proche des pays que l'islam agite.

En début de soirée, on était sans nouvelle des résultats de cette démarche. La délégation

La crise polonaise est mal vue dans les «pays frères»

VIENNE (AFP) — Les récents soubresauts de la crise polonaise coïncident avec un nouveau durcissement des commentaires publiés dans diverses capitales européennes, estiment les observateurs à Vienne.

Comme cela a toujours été le cas depuis le début de la crise polonaise, c'est de Prague et de Berlin-Est que viennent les attaques les plus dures, clairement dirigées contre les syndicats indépendants, regroupés au sein de Solidarité, mais une certaine nervosité est perceptible dans pratiquement tous les pays socialistes. Le ton a d'ailleurs été donné dès mercredi par la presse soviétique et l'agence Tass, qui a pris nettement la défense des «anciens» syndicats officiels, qui refusent d'abandonner complètement le terrain à Solidarité.

À Prague, l'hostilité déclarée de la presse tchécoslovaque à l'égard du renouveau syndical polonais a encore monté d'un cran hier: selon l'organe du parti Rude Pravo, «les forces ennemies de l'intérieur et de l'extérieur» s'efforcent de développer «une sorte de trade-unionisme à la fois anticommuniste et agressif».

«Pour les communistes polonais, il y a une limite à ne pas dépasser», a écrit Rude Pravo dans un article où tout rappelle le ton des commentaires appelant à la «normalisation» à l'époque du printemps de Prague.

À Berlin-Est, on accuse ouvertement Lech Walesa de «collaborer» avec un mouvement «contre-révolutionnaire», le Kor. (Comité d'autodéfense sociale, animé par le «dissident» Jacek Kuron). L'accusation n'est pas mince, et lourde de reproches entendus à l'égard des dirigeants polonais eux-mêmes: le président de Solidarité, chargé de tous les maux par la RDA, est aussi l'interlocuteur majeur de la direction polonaise, comme l'a confirmé le véritable «entretien au sommet» qu'il a eu récemment avec le premier secrétaire du PC polonais, M. Stanislaw Kania.

Même à Budapest et Sofia, où jusqu'à présent la presse faisait preuve d'une grande réserve, un certain changement de ton semble perceptible. Ainsi, selon l'agence BTA, la presse bulgare a consacré hier

des articles «aux groupes anti-socialistes» qui ont été «démassés» en Pologne, et a rendu compte de la rencontre entre M. Kania et les syndicats (officiels), en soulignant la nécessité de l'unité idéologique du mouvement syndical.

L'organe du PC hongrois, Nepszabadsag s'abrite derrière une revue polonaise pour manifester son inquiétude, mais le commentaire qu'il choisit de publier, emprunté à «Idéologie et politique», est particulièrement dur et insiste sur la nécessité de «renforcer la lutte contre les éléments antisocialistes».

Cet ensemble de commentaires négatifs a été publié alors qu'une menace de grève générale à coloration «politique» pesait sur tout le centre de la Pologne, relévent les observateurs.

Même si ce danger paraît à présent écarté, la nouvelle concession faite pour cela par les autorités de Varsovie (la libération de deux détenus) sous la pression ouvrière pourrait être un motif supplémentaire d'inquiétude dans les capitales est-européennes.

L'atmosphère s'est améliorée à la CSCE

MADRID (AFP) — L'entretien mercredi à Moscou de M. Leonide Brejnev avec le sénateur républicain Charles Percy semble avoir contribué à créer un meilleur climat de travail à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), estiment hier certains observateurs à Madrid.

Mercredi, les délégations soviétique et américaine à la CSCE se sont rencontrés pendant trois heures au lieu des 60 minutes prévues. Qualifiée de «très fructueuse» par le représentant démocrate au Congrès américain Dante Fascell, cette réunion a été jugée «très utile» par le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Leonide Ilytchev.

D'autre part, les 35 pays participants à la réunion (l'Europe moins l'Albanie, plus les États-Unis et le Canada) se sont mis d'accord mercredi soir, après deux jours de vaines discussions, sur l'ordre du jour de la première commission, qui doit faire le bilan de l'application des principes d'Helsinki et des réalisations en matière de sécurité militaire.

Toutefois, les divergences restent entières: pour l'URSS, la limitation des armements en Europe doit constituer l'essentiel de la conférence, alors que pour les États-Unis, le respect des droits de l'homme et des principes d'Helsinki partout dans le monde sont le thème essentiel.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

| Nom du requérant | Nature de la demande | Endroit d'exploitation |
|-------------------------|----------------------|---|
| GIARDINA, Philippe | 1 restaurant | 2098, Jean-Talon est, Montréal (Cité) |
| DÉPANNEUR FOURNIER ENRG | 1 épicerie | 11635, Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles (Cité) |
| DESAGNÉ, Étienne | 1 épicerie | 430, Galt, Verdun (Cité) |
| CARULLO, Giovanni | 1 restaurant | 3876, Wellington, Verdun (Cité) |
| DÉPANNEUR L.M. ENR. | 1 épicerie | 11784, Ste-Georgette, Montréal-Nord (Cité) |
| CAFÉ GIGOLLETTE INC. | (1) Bar | 2200-2204, Ste-Catherine ouest, Montréal (Cité) |

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

Dites-le en vert...
le vert à soi
Dans le village Saint-Denis... plantes vertes — plantes fleuries
Lucile Viau Morisset
Jacques Viau
Nous faisons la livraison
4439, rue Saint-Denis, Mtl. 844-4144

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

| | | | |
|--|--|--|---|
| ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800, Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Sociétés affiliées: Gagne, Vallancourt & Associés | ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sièges: Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901 | MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureau à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux | RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G6 (514) 878-2691 |
| BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209 | GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. G. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gauthier, C.A. | MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde | RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables Agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal C. Richter, C.A. H. Usher, C.A. J. Vineberg, C.A. J. Gauthier, C.A. A. M. Gauthier, C.A. D. A. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. J. Gauthier, C.A. |
| BOISJOLI, HOUGHTON & CIE Comptables Agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Suite 525 — 851-2888 LOUIS ALBERT BOISJOLI, C.A. MAURICE SABBAG, C.A. MICHEL SABBAG, C.A. | GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211 | MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Saguenay, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter Société Nationale WARD MALLETTE Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO. | ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2787 |
| CHARENTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman. | HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-8253 Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Îles de la Madeleine, Maniwaki | KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 686 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988 | SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kitchener - Sept-Îles Matane - Coaticook Fort Lauderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1H8 (514) 851-5741 |
| CLARKSON GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Benoit, C.A. C.C. Blomquist, C.A. C.W. Brissette, C.A. T.R. Burpee, C.A. W. Campbell, C.A. H.M. Carson, C.A. J.J. Gauthier, C.A. G. Chamberland, C.A. J.P. Desjardis, C.A. M.M. Gagnon, C.A. R. Fortier, C.A. G. Fichette, C.A. J.R. Gagné, C.A. R. Gauthier, C.A. G. Gingras, C.A. J.P. Gravelle, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Lussignea, C.A. R.J. Messer, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.R. Oaker, C.A. J. O'Neil, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureaux à: St-Jean (N.Y.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Fredericton, Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. | LALIBERTÉ, LANÇÔT, MORIN & ASSOCIÉS et COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 971-9792 | DELLOITTE HASKINS & SELLIS comptables Agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 864-4442 1 Place Ville-Marie 861-8512 838 ouest, boulevard Desjardins 861-8361 Deloitte Haskins & Sellis est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 81 pays. | THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 830 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone: (514) 885-7251 A l'échelle internationale McIntosh Main Lafreniz |
| COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables Agréés 397, rue Laurier Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535 | CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS 2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 382-4010 • 668-6400 | LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 18 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153 | VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. Louis B. Robin, C.A. Ferdinand Chabot, C.A. Jacques R. Chabot, C.A. Jacques Javal, C.A. Louis B. Robin, C.A. Ferdinand Chabot, C.A. 4926, rue Verdun, Verdun H4G 1N3 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 769-3871 — 435-4649 |
| DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-8081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et ailleurs dans le monde. | LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables Agréés Montréal/Toronto 6600 Côte des Neiges MTL, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables. | PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 — 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria | ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert F. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Guttman, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Echenard, C.A. Steven A. Yablé, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Trounbaum, C.A. Gordon A. Silver, C.A. Stanley R. Kesten, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman D. Hesterman, C.A. Richard D. Lewis, C.A. Alan M. Fogelbaum, C.A. Jack Alton, C.A. Robert J. Zivner, C.A. Henry Rosenfeld, C.A. Marshall B. Kesten, C.A. |

Féroce lutte pour le pouvoir en Chine, en 1974

PEKIN (AFP) — Les extraits des débats du procès de Jiang Qing, la veuve de Mao Tsetoung, qui ont été rendus publics et les détails donnés à ce sujet par la presse chinoise permettent de reconstituer les grandes lignes d'une lutte sans merci pour le pouvoir, qui s'est livrée en Chine en 1974.

Les plus grands noms de la Chine communiste, ceux de Mao Tsetoung, de Chou Enlai, de Deng Xiaoping et, naturellement, des membres de la Bande des quatre de Jiang Qing, sont mêlés à cette affaire, dont M. Paul Hartling, alors premier ministre du Danemark, a été le témoin inconscient.

La crise a été déclenchée, le 17 octobre, au cours d'une réunion secrète du bureau politique à Pékin, en l'absence de Mao, alors à Changsha dans sa province natale du Hunan (centre de la Chine), et de Chou Enlai, le premier ministre de l'époque, cloué sur son lit d'hôpital depuis 5 mois.

Un affrontement d'une extrême violence a opposé, à cette occasion, Jiang Qing et Deng Xiaoping, actuellement vice-président du Parti communiste chinois (PCC) et l'homme fort de la Chine post-maoïste.

Selon l'acte d'accusation dressé contre la veuve de Mao Tsetoung, ce serait à ce moment que la Bande des quatre aurait monté une machination pour discréditer Chou Enlai et Deng Xiaoping auprès de Mao.

Il s'agissait, précise ce document, de convaincre le «grand timonier» que les deux hommes voulaient «usurper le pouvoir» et, plus précisément en ce qui concerne Deng Xiaoping, de l'empêcher de devenir premier vice-premier ministre, c'est-à-dire, en fait, chef du gouvernement.

Des indications fournies par le Renmin Rigao (Quotidien

du peuple) donnent cependant à penser que l'objet le plus immédiat du conflit qui s'est produit au bureau politique a été le poste de chef d'état-major général convoité par Deng Xiaoping, un poste qu'il devait, d'ailleurs, obtenir en janvier 1975.

Après la réunion du bureau politique, la crise s'est alors précipitée. La Bande des quatre — Jiang Qing, Wang Hongwen, Zhang Chunqiao et Yao Wenyuan — se réunît dans la soirée du 17 octobre pour décider d'envoyer l'un des siens voir Mao. Il s'agit, en effet, de couper l'herbe sous le pied à Deng Xiaoping, qui doit accompagner M. Hartling à Changsha pour un entretien qui aura lieu le 19 octobre.

Wang Hongwen prend un avion spécial, le 18 octobre, et confère, dans la journée, avec Mao, devant lequel il aurait proféré de «fausses accusations» visant Chou Enlai et Deng Xiaoping.

Le lendemain, ce dernier ar-

rive à son tour à Changsha avec M. Hartling qui, à la suite de son entretien avec le fondateur de la Chine communiste, déclare à la presse que Mao est «plein d'humour et bien informé».

Entre-temps, Wang Hongwen est rentré à Pékin mais Jiang Qing et ses collaborateurs tentent, une seconde fois, de prévenir Mao contre Chou Enlai et Deng Xiaoping en ayant, cette fois, recours à deux femmes du proche entourage du vieux leader chinois.

Nancy Tang, l'interprète-vedette qui a participé, en 1972, aux entretiens de Mao et du président Richard Nixon, et Wang Hairong, une nièce du «grand timonier», font justement partie des accompagna-

teurs de M. Hartling dans son voyage à Changsha.

Nancy Tang et Wang Hairong ont déclaré, au procès de Jiang Qing, qu'elles avaient en fait mis en garde Mao contre sa femme, lors d'une conversation qui s'est déroulée après l'entretien de M. Hartling avec Mao Tsetoung.

En janvier 1975, Deng Xiaoping devenait vice-président

certains observateurs, reprend la thèse irakienne selon laquelle l'Irak (pays non arabe) est l'agresseur dans le conflit irano-irakien.

Malgré la déception causée à la conférence par le refus de cinq pays (Syrie, Algérie, Libye, Sud-Yémen, Liban) et de l'OLP d'y participer, les chefs d'États réunis à Amman n'ont pas cherché à «punir» les absents.

À l'égard de l'OLP et du Liban, le sommet a été particulièrement indulgent: s'ils ne sont pas venus à Amman, a-t-il estimé en substance, c'est qu'ils ont été soumis à des «pressions». Dans son discours de clôture, le roi Hussein a déploré que l'OLP ait été empêchée de participer, et affirmer que l'organisation palestinienne devait rester indépendante.

La Syrie, qui a été la première à boycotter le sommet, n'a pas été mise en accusation ni pour son abstention, ni pour son attitude pro-iranienne. Un avertissement voilé lui a été cependant adressé sous la forme de recommandations visant à «renforcer l'indépendance de l'organisation de libération de la Palestine pour la préserver de toute influence extérieure».

En ce qui concerne le Liban, où stationnent depuis quatre ans des unités syriennes dans le cadre de la «force de dissuasion arabe», le sommet a exprimé son inquiétude et sa volonté d'agir «pour renforcer le pouvoir constitutionnel».

Selon les observateurs, cette prise de position indique peut

être une remise en cause de la présence syrienne au Liban par les pays arabes riches qui en assurent le financement.

Dans son discours de clôture, le roi Hussein a estimé par ailleurs «élémentaire» de condamner tout soutien apporté par un pays arabe à «un pays étranger en guerre contre un autre État arabe».

«C'est une honte qu'une main arabe poignarde l'Irak dans le dos», a-t-il ajouté. Il a également lancé un appel pour le rétablissement de la solidarité arabe, et estime que «les divergences peuvent être aplanies par des moyens pacifiques».

Quant à la stratégie politique arabe, dont l'adoption était la raison d'être de ce sommet et qui avait été préparée par la conférence des ministres des affaires étrangères — où tous les pays sans exception étaient représentés — elle a été adoptée sans problème.

Elle prévoit le rejet de la résolution 242, le refus de la politique américaine au Proche-Orient, le renforcement des liens avec l'OLP et aux pays dits «du champ de bataille».

Enfin sur le plan économique, le sommet a débloqué une somme de \$5 milliards pour la «décennie du développement» destinée à atténuer les disparités entre les États arabes riches et les pauvres. L'emir du Koweït, cité par l'agence irakienne d'information INA, a annoncé hier matin à la séance de clôture que le 12^e sommet se tiendra dans un an au Maroc.

Amman a renforcé les modérés

Hussein est prêt à se défendre contre la Syrie

AMMAN (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie a déclaré hier soir que si la Jordanie se trouvait «forcée» de combattre la Syrie, elle ne ménagerait aucun effort pour «défendre la moindre parcelle de son territoire», car elle considère que c'est «son devoir de la faire et de défendre la nation arabe».

Au cours d'une conférence

de presse tenue hier en début de soirée à Amman, le souverain jordanien a cependant exprimé le souhait «qu'une telle expérience n'ait pas lieu». «Nous espérons que les concentrations de troupes syriennes à la frontière jordanienne sont justifiées par des manoeuvres militaires, à la suite du renouvellement de l'accord de désengagement

des forces de l'ONU sur le Golan», a-t-il ajouté.

Entre-temps, la Syrie a massé à la frontière jordanienne plus de 20,000 soldats et plus de 400 chars sur un front de 60 km, a indiqué hier soir le correspondant militaire de la radio d'État israélienne.

De son côté, selon la même source, la Jordanie a placé son armée de terre et son armée de l'air en état d'alerte et deux brigades ont été déployées à la frontière nord. Par ailleurs, toujours selon la radio israélienne, les forces jordaniennes ont établi des positions de défense sans qu'il y ait de grands mouvements à signaler.

Le correspondant militaire de la radio israélienne, dont les fonctions lui permettent d'accéder aux renseignements du ministère israélien de la Défense, a estimé qu'un affrontement était peu probable entre la Jordanie et la Syrie.

Au cours des dernières années, a-t-il rappelé, des mouvements de troupes syriens similaires ont déjà eu lieu sans entraîner de confrontation armée.

La presse syrienne s'est livrée ces derniers jours à des critiques et des accusations d'une rare violence contre la Jordanie. Hier, les quotidiens de Damas affirmaient que le régime jordanien «ne restera pas sans châtiement pour ses conspirations contre la Syrie», et dénonçaient une «relation suspecte» entre le président irakien Saddam Hussein et le roi de Jordanie.

À Beyrouth, le quotidien As-Safir affirmait de son côté hier que «la Syrie a décidé d'agir à l'intérieur du territoire jordanien». Il ajoutait que le commandement interarabe du parti Baas, dirigé par le président Al-Assad lui-même, aurait créé une section jordanienne «qui entrerait sous peu en action contre le régime monarchique».

Par ailleurs, le roi Hussein a engagé la prochaine administration américaine à mettre au point une politique tout à fait nouvelle. «Ne demeurons pas prisonniers des orientations et des erreurs passées», il a dit que s'il rencontrait le président Reagan, il l'engagerait à «réexaminer dans un esprit nouveau tout aspect des problèmes de notre région du monde».

Le sommet a condamné les États-Unis pour leur appui «politique, militaire et économique à Israël». Il était boycotté, en raison de la position pro-irakienne de la Jordanie, par la Syrie, cinq autres pays arabes et l'OLP, face à la guerre irako-iranienne. Les participants à la conférence se sont également déclarés résolus à anéantir les accords israélo-égyptiens de Camp David.

La guerre s'enlise entre l'Irak et l'Iran

PARIS (AFP) — La guerre entre l'Irak et l'Iran, à son troisième mois, s'enlise plus que jamais dans les marécages du Khouzistan, comme marquent le pas les tentatives diplomatiques destinées à déamorcer le conflit.

Selon les observateurs, un appel au cessez-le-feu du onzième sommet arabe d'Amman a peu de chance d'être entendu par Téhéran. Les participants au sommet ont déclaré en effet soutenir «des droits légitimes de l'Irak sur ses terres et ses eaux». Le sommet lui-même a été qualifié hier comme «une trahison contre la révolution islamique» par un groupe de 70 députés du majlis (parlement).

M. Olof Palme, chargé d'une mission de bons offices

par le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré qu'il ne fallait pas attendre de résultats rapides des contacts qu'il a eus avec les dirigeants iraniens et irakiens.

Tandis que le président du Parlement iranien, l'hodjatolislam Rafsanjani, termine une tournée qui l'a conduit successivement en Algérie, en Libye, en Syrie et au Liban, une autre mission irakienne poursuit actuellement une série de visites dans plusieurs pays européens pour exposer la position de l'Irak dans le conflit.

Cette délégation, conduite par M. Mehdi Navab, était mercredi à Bonn. Elle devait être reçue hier soir à Paris par M. Jean François-Poncet, ministre des Affaires étrangères

et aujourd'hui, à Londres, par Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office.

Selon l'agence iranienne PARS, les forces de Téhéran ont mené une série d'opérations de harcèlement contre l'armée irakienne, mais les positions des deux parties n'ont pas évolué. Ce qui signifie selon les observateurs que les forces terrestres iraniennes sont désormais assez fortes pour contenir et parfois repousser celles de l'Irak, mais pas assez pour reconquérir la part du territoire iranien envahie.

À Washington, les émissaires algériens se sont rendus hier au département d'État pour une troisième séance de travail sur la question des otages.

Élections au Cambodge?

BUDAPEST (AFP) — Des «élections générales libres» seront organisées au Kampuchéa (Cambodge) «à partir du début de l'année prochaine», a déclaré mercredi à Budapest M. Heng Samrin, président du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchéa, indique l'agence hongroise MTI.

M. Heng Samrin, qui se trouve en visite officielle d'amitié en Hongrie, a ajouté au cours d'une réunion que le Conseil populaire révolutionnaire «proposerait» en même temps une nouvelle constitution.

Il a affirmé que le régime de Phnom Penh s'était «presque complètement débarrassé des restes» du régime Pol Pot (kmer rouge) et que la situation au Cambodge était irréversible.

Le premier ministre hongrois Gyorgy Lazar a déclaré, pour sa part, que son pays continuerait à apporter «proportionnellement à ses possibilités» son aide au gouvernement et au peuple du Kampuchéa.

Hier, M. Heng Samrin a eu avec le premier secrétaire du Parti communiste hongrois, Janos Kadar, un entretien «marqué par un esprit de solidarité internationaliste», indique d'autre part MTI.

de presse tenue hier en début de soirée à Amman, le souverain jordanien a cependant exprimé le souhait «qu'une telle expérience n'ait pas lieu». «Nous espérons que les concentrations de troupes syriennes à la frontière jordanienne sont justifiées par des manoeuvres militaires, à la suite du renouvellement de l'accord de désengagement

par le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré qu'il ne fallait pas attendre de résultats rapides des contacts qu'il a eus avec les dirigeants iraniens et irakiens.

Tandis que le président du Parlement iranien, l'hodjatolislam Rafsanjani, termine une tournée qui l'a conduit successivement en Algérie, en Libye, en Syrie et au Liban, une autre mission irakienne poursuit actuellement une série de visites dans plusieurs pays européens pour exposer la position de l'Irak dans le conflit.

Cette délégation, conduite par M. Mehdi Navab, était mercredi à Bonn. Elle devait être reçue hier soir à Paris par M. Jean François-Poncet, ministre des Affaires étrangères

et aujourd'hui, à Londres, par Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office.

Selon l'agence iranienne PARS, les forces de Téhéran ont mené une série d'opérations de harcèlement contre l'armée irakienne, mais les positions des deux parties n'ont pas évolué. Ce qui signifie selon les observateurs que les forces terrestres iraniennes sont désormais assez fortes pour contenir et parfois repousser celles de l'Irak, mais pas assez pour reconquérir la part du territoire iranien envahie.

À Washington, les émissaires algériens se sont rendus hier au département d'État pour une troisième séance de travail sur la question des otages.

et aujourd'hui, à Londres, par Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office.

Selon l'agence iranienne PARS, les forces de Téhéran ont mené une série d'opérations de harcèlement contre l'armée irakienne, mais les positions des deux parties n'ont pas évolué. Ce qui signifie selon les observateurs que les forces terrestres iraniennes sont désormais assez fortes pour contenir et parfois repousser celles de l'Irak, mais pas assez pour reconquérir la part du territoire iranien envahie.

À Washington, les émissaires algériens se sont rendus hier au département d'État pour une troisième séance de travail sur la question des otages.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

HÔPITAL VILLA MÉDICA

Centre de convalescence et de réadaptation recherche

- COORDONNATRICES
- ASSISTANTES INFIRMIÈRES-CHEFS

Temps partiel régulier, service de nuit.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Directrice des soins infirmiers
225 est, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1C9

La Commission Scolaire d'Aylmer

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Commission Scolaire d'Aylmer dessert une clientèle francophone et anglophone de 3.300 élèves du niveau primaire. Elle offre un poste intéressant de hors-cadre au candidat rencontrant les qualifications requises et prêt à assumer les attributions suivantes:

L'emploi comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité: l'enseignement, le personnel, les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

QUALIFICATION
Les qualifications requises pour l'emploi de directeur général d'une commission scolaire sont les suivantes:

- diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
- dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre.

De plus, la Commission Scolaire d'Aylmer recherche une personne possédant:

- une habileté à résoudre des problèmes administratifs techniques complexes;
- une habileté d'exercer un leadership et à diriger divers personnels tout en maintenant un climat favorable à l'activité éducative;
- une habileté à travailler avec les divers intervenants de l'éducation et faire des recommandations au Conseil scolaire.

SALAIRE
Selon la politique administrative et salariale en vigueur pour une commission scolaire primaire de 3.300 élèves.

CONCOURS NO. HC-3

Votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, doit nous parvenir au plus tard le 12 décembre, adressée à:

Monsieur le Président
Concours no. HC-3
Commission Scolaire d'Aylmer
52, rue Elizabeth
Aylmer (Québec)
J9H 1E9

choyez vos amis offrez leur une pruneille Vedrenne



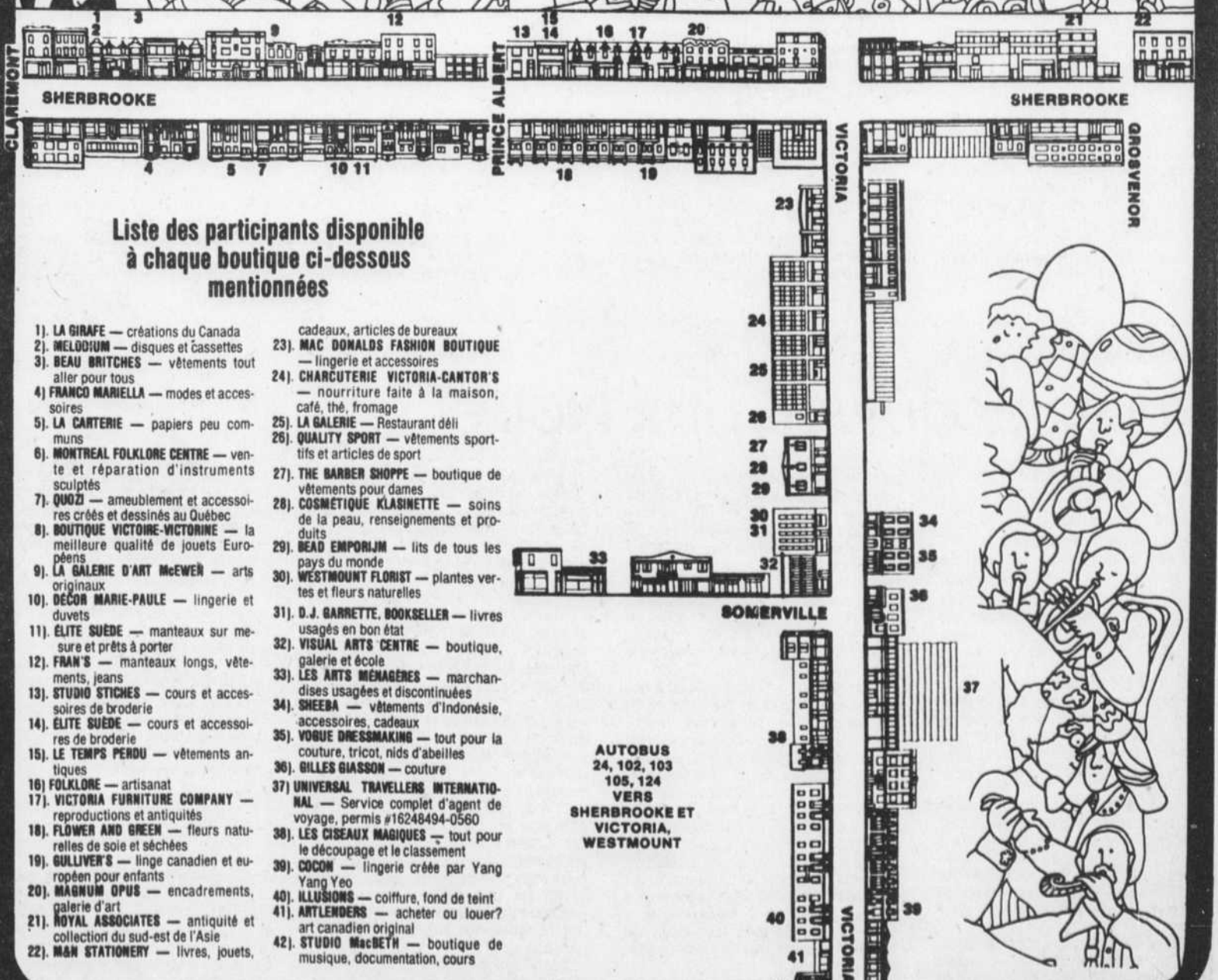
Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Festival

Les Boutiques du Westmount Village font un festival pour vous!

Durant toute la journée du Samedi 29 novembre
Coin Sherbrooke et Victoria

Chaque boutique fait quelque chose de spécial! Vous y trouverez un orchestre de musique folklorique, vous pourrez faire tresser vos cheveux, découvrir comment se fait la poterie, gagner une des loteries, écouter en direct la musique Mexican Mariachi, voir comment empoter vos plantes, déguster une coupe de vin, rencontrer l'artiste John Collins, vérifier le plan des activités, venir voir la façon de fabriquer des bijoux, améliorer votre habileté pour les arrangements floraux, apprendre à faire du petit point, de la broderie ainsi que des nids d'abeilles... et ce n'est pas tout: il y aura un quizz littéraire, du café et des amuse-gueules. Le docteur des plantes sera présent, et bien sûr le Père Noël sera au rendez-vous. Venez jouer de la musique avec nous.



CHERCHER LES BALLONS

Liste des participants disponible à chaque boutique ci-dessous mentionnées

- LA GIRAFE — créations du Canada
- MELBODIUM — disques et cassettes
- BEAU BRITCHES — vêtements tout aller pour tous
- FRANCO MARIELLA — modes et accessoires
- LA CANTIERE — papiers peu communs
- MONTREAL FOLKLORE CENTRE — vente et réparation d'instruments soupiés
- QUOZ — ameublement et accessoires créés et dessinés au Québec
- BOUTIQUE VICTOIRE-VICTORINE — la meilleure qualité de jouets Européens
- LA GALERIE D'ART McEWER — arts originaux
- DECOR MARIE-PAULE — lingerie et dévets
- ELITE SUÈDE — manières sur mesure et prêts à porter
- FRAN'S — manteaux longs, vêtements, jeans
- STUDIO STICHES — cours et accessoires de broderie
- ELITE SUÈDE — cours et accessoires de broderie
- LE TEMPS PERDU — vêtements antiques
- FOLKLORE — artisanat
- VICTORIA FURNITURE COMPANY — reproductions et antiquités
- FLOWER AND GREEN — fleurs naturelles de soie et séchées
- GULLIVER'S — linge canadien et européen pour enfants
- MAGNUM OPUS — encadrements, galerie d'art
- ROYAL ASSOCIATES — antiquité et collection du sud-est de l'Asie
- MAN STATIONERY — livres, jouets, cadeaux, articles de bureau
- MAC DONALDS FASHION BOUTIQUE — lingerie et accessoires
- CHARCUTERIE VICTORIA-CANTON'S — nourriture faite à la maison, café, thé, fromage
- LA GALERIE — Restaurant déli
- QUALITY SPORT — vêtements sportifs et articles de sport
- THE BARBER SHOPPE — boutique de vêtements pour dames
- COSMETIQUE KLASHNETTE — soins de la peau, renseignements et produits
- BEAD EMPORIUM — lits de tous les pays du monde
- WESTMOUNT FLORIST — plantes vertes et fleurs naturelles
- D.J. BARRETTE, BOOKSELLER — livres usagés en bon état
- VISUAL ARTS CENTRE — boutique, galerie et école
- LES ARTS MEMBRÈRES — marchandises usagées et discontinuées
- SIREMA — vêtements d'Indonésie, accessoires, cadeaux
- VOUE DRESSMAKING — tout pour la couture, tricot, nids d'abeilles
- BILLES GIASSON — couture
- UNIVERSAL TRAVELLERS INTERNATIONAL — Service complet d'agent de voyage, permis #16248494-0560
- LES CISEAUX MAGIQUES — tout pour le découpage et le classement
- COCON — lingerie créée par Yang Yeo
- ILLUSIONS — coiffure, fond de teint
- ARTLENDERS — acheter ou louer? art canadien original
- STUDIO MACHETH — boutique de musique, documentation, cours

Un budget supplémentaire

L'ADMINISTRATION Drapeau-Lamarre a trouvé une nouvelle manière de parler de baisse de taxes. Dans la présentation de son budget, qui frise maintenant le milliard de dollars, le comité exécutif a recours à des calculs «en dollars constants». Même en obtenant des revenus fonciers supérieurs à l'an dernier, ou au moins égaux quant à la taxe olympique, son président, M. Yvon Lamarre, est fier de présenter une baisse des taux pour 1981. Mais la facture que les contribuables recevront sera dans la plupart des cas plus élevée que la dernière, notamment pour les catégories de propriétaires dont les immeubles ont été le plus majorés au rôle d'évaluation.

En réalité, on ne peut parler d'un soulagement radical du fardeau fiscal dans la Ville de Montréal. Celle-ci continue de favoriser d'abord le secteur industriel et commercial dans l'espoir de susciter une relance économique qui garde à la métropole ses assises principales, dangereusement rognées ces dernières années. On comprend M. Lamarre de parler de baisse des taxes; lui-même aurait sans doute voulu faire davantage, frapper les esprits, encourager les gens et les investisseurs à revenir dans une ville dont le fisc soit accueillant. Mais en fait, si le chef de l'administration déploie autant d'habileté dans la présentation de son budget, c'est qu'en pratique il n'a guère de marge de manoeuvre pour modifier substantiellement ses programmes de dépenses.

Malgré cette mince marge de manoeuvre, l'administration Lamarre a globalement réussi à contenir le taux d'augmentation de ses dépenses, tout en dégagant un peu d'argent neuf pour ses programmes de relance. Le président du comité exécutif et son équipe ont réussi à modifier l'image de la Ville de Montréal, même si la réalité est plus lente à changer. Ceux qui ont lié leur sort à la métropole n'ont plus l'impression d'être captifs dans une barge qui coule de toutes parts. A l'époque des projets glorieux qui sont venus près de jeter la ville dans la faille, a heureusement succédé une ère plus réaliste de développement peu prestigieux mais plus réel. Les avantages comparatifs de la métropole ne sont peut-être pas encore très évidents, mais au

moins la première ville du Québec a cessé de faire peur à ses habitants et à ses voisins au point de vue fiscal. Le crédit n'en revient pas seulement à la Ville, puisque le gouvernement de Québec a largement contribué à assainir la situation, mais le virage pris à l'hôtel de ville doit être appuyé et encouragé.

Il n'est pas dit pour autant que tous les choix budgétaires de M. Lamarre sont heureux. Certaines dépenses passées, qu'on a dû couper depuis, s'inscrivaient davantage à l'enseigne du patronage et du gaspillage que d'une véritable relance économique. De même, il y a quelque illusion à croire que c'est en accrochant à grand frais des pots de fleurs ou des sapins de Noël aux poteaux des rues commerciales que la métropole va sérieusement faire concurrence à la banlieue. On comprend que la Ville garde ouvertes ses patinoires, même en période d'austérité, puisque ce service lui revient en propre, mais on doit se demander pourquoi par exemple, elle entend dépenser pour un demi-million de dollars pour offrir des «cours de langue vivante sur vidéo-cassettes». Les amis du régime ont sûrement plein d'équipement audiovisuel à vendre, mais nos maisons d'enseignement et les écoles privées en regorgent déjà. Un meilleur partage des responsabilités communautaires avec les autres partenaires publics et privés de Montréal devrait, à meilleur coût, favoriser tout autant la qualité de la vie en métropole.

Si certains services comme la Commission des services électriques semblent s'astreindre à une administration rigoureuse, par contre d'inquiétantes prévisions budgétaires continuent de caractériser Terre des Hommes, alourdie des Floralis. De même, il est étonnant de voir augmenter certaines dépenses administratives, alors qu'on croyait que la Ville, par exemple au chapitre de la perception de la taxe d'eau, s'était déchargée de certaines responsabilités.

L'opposition a vu dans ce budget plus de «rationalnement» que de «rationalisation». S'il faut faire une critique plus fondamentale de l'administration municipale, on devrait plutôt la chercher dans son conservatisme urbain. M. Lamarre continue de prendre soin des piétons tout en poursuivant l'implantation et «l'embellissement» de parkings. Il plante quelques

arbres, mais laisse le flot de la circulation empiéter les rues. Il veut préserver les parcs et même en établir de nouveaux, mais il n'a pas d'argent pour y assurer la sécurité des gens. Bref, autant il a fait montre d'audace en matière commerciale et industrielle, autant en matière de transport et de vie résidentielle il en reste aux discours.

Très prudent dans ses programmes de services aux citoyens, le comité exécutif de Montréal se révèle cependant un rude joueur quand il s'agit de manoeuvre politique. C'est ainsi qu'en annonçant une baisse des taxes, qui n'entraînera pas nécessairement une baisse des comptes des contribuables, son président laisse entendre à l'intention des propriétaires de maisons unifamiliales ou de duplex que «si» Québec le permet. En somme, quand à l'heure de la facture les grognements vont commencer, c'est du côté du gouvernement provincial qu'ira le mécontentement des contribuables.

Habile, cette astuce n'est pas moins regrettable. De tous les gouvernements qui se sont succédés à Québec, celui de M. René Lévesque est le seul à avoir promis et livré une réforme de la fiscalité municipale. Au lieu de lui en accorder franchement le crédit, le régime Drapeau-Lamarre fait comme si l'odieuse du fardeau fiscal devait encore reposer sur ses épaules. S'il faut vraiment faire des distinctions entre catégories de contribuables — et cela reste à démontrer — M. Yvon Lamarre devrait au moins préciser publiquement quels propriétaires il veut soulager et à qui il fera payer ce dégrèvement.

Ce genre de manoeuvre qui consiste à exploiter Québec quand cela arrange Montréal et à lui donner des coups de pieds quand il semble commode de le faire, ne devrait plus avoir sa place à l'hôtel de ville. Dans plusieurs domaines, la métropole et les autorités provinciales ont appris à coopérer pour le plus grand bien de la ville — notamment dans le Vieux-Montréal. C'est en favorisant cette concertation, y compris en matière fiscale, qu'on favorisera, autant qu'avec le budget, la vraie relance de Montréal.

Jean-Claude LECLERC

LETRES AU DEVOIR

La vigilance des journalistes

(Lettre adressée à Michel Roy, rédacteur en chef)

C'est avec étonnement que les journalistes en grève de Radio-Canada ont lu votre éditorial dans LE DEVOIR du 26 novembre 1980. Étonnement professionnel de retrouver dans cet éditorial la transcription textuelle d'une grande partie des arguments de la direction de Radio-Canada depuis le début de la grève. Nous savons qu'avant d'écrire cet éditorial, vous avez eu l'occasion de discuter avec le directeur de l'information à Radio-Canada, M. Marc Thibault, alors que vous n'avez jamais communiqué avec aucun porte-parole du syndicat. L'éditorialisme ne répond peut-être plus aux canons du journalisme.

Comme Radio-Canada, vous prétendez que cette grève a été précipitée: Devons-nous rappeler que cette grève a été déclenchée après dix mois de vaines négociations et l'échec du long processus de conciliation. Nous avons eu tout le temps d'y réfléchir avant de nous «précipiter» dans l'action.

Devons-nous ajouter que cette grève n'est pas seulement «économique» mais qu'elle a aussi été engendrée par une détérioration dramatique des relations de travail dans les salles de nouvelles, depuis des années. Cette grève «économique» est aussi la conséquence d'un malaise profond sur lequel nos patrons ont toujours préféré fermer les yeux.

M. Roy, vous acceptez facilement l'argumentation de la direction de Radio-Canada, voulant qu'elle soit impuissante à régler les questions d'ordre économique. Radio-Canada s'est toujours retranché derrière le Conseil du Trésor pour justifier son attitude négative envers ses employés. Voilà bien une élégante façon de se décharger de ses responsabilités. Mais c'est un peu facile.

Lorsqu'on prétend, comme vous le faites, défendre l'indépendance de Radio-Canada face au pouvoir politique, il ne faut pas oublier que l'une des premières conditions de cette indépendance est bel et bien la capacité d'administrer rationnellement son propre budget. Si Radio-Canada répartissait mieux les fonds publics qui lui sont alloués, la Société pourrait offrir des conditions de travail modernes à ses employés affectés à la production quotidienne des émissions, sans avoir à en référer au Conseil du Trésor. Récemment, le vérificateur général du Canada soulignait lui-même les cas de gaspillage à Radio-Canada.

Cette façon qu'a Radio-Canada d'éviter ses responsabilités et la lenteur bureaucratique qui caractérise son fonctionnement sont à la base même du black-out prolongé des informations.

Quand vous vous inquiétez du fait que notre conflit crée une inégalité dans le débat constitutionnel, sachez M. Roy que nous nous en préoccupons au moins tout autant. Le problème, c'est que Radio-Canada de son côté semble fort peu s'en soucier. A preuve: son peu de diligence à tenter de régler le conflit. La Société Radio-Canada semble préférer à l'heure actuelle multiplier les émissions spéciales sur la constitution en provenance d'Ottawa, plutôt que de tenter de régler le conflit des journalistes québécois et d'ainsi redonner à la population le service d'information équilibré auquel elle a droit.

Quoi qu'on ait pu suggérer M. Roy, les journalistes du SGCT dont la plupart ont de 10 à 25 ans de service, n'ont pas l'habitude de se laisser abuser par les intrigues, qu'elles soient politiques ou patronales. Ces journalistes ont toujours vu la menace que représentent les ingérences politiques contre l'indépendance du service de l'information. Non seulement ils s'en sont tenu résolulement à l'écart, mais ils sont tous toujours combattus.

Cette menace d'interférence a toujours existé: même sous la direction actuelle. Et si aujourd'hui vous pouvez écrire que nous avons un des services d'information les plus sûrs, c'est d'abord grâce à la vigilance des journalistes qui luttent sans cesse pour le respect du public et la libre circulation des informations et des idées.

Suzanne HÉBERT, vice-présidente, du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN-Radio-Canada) Montréal, 27 novembre

Les distinctions nécessaires

(En réponse à l'article de M. Michel Vastel «Radio-Canada et ses putschistes» du 15 novembre et à la lettre au DEVOIR de M. Marc Thibault «Des soucis d'économie» du 18 novembre)

Vous vous souviendrez, monsieur Vastel, que lors de ma conférence de presse le 30 octobre j'annonçais que la Société d'État CBC/Radio-Canada était appelée à comparaître devant le comité que j'ai l'honneur de présider. Je signalais également que le comité des communications et de la culture devait de l'approche traditionnelle afin d'adopter une approche nouvelle et dynamique: le comité ayant pour tâche l'évaluation de la gestion des ressources financières mises à la disposition des Sociétés d'État (dans le cas présent CBC/Radio-Canada) devant procéder à une analyse exhaustive de cette société. Ainsi il devenait impératif d'aller à la source des problèmes plutôt que de se contenter de les énumérer de façon disparate.

Mais le but de cet exercice, et je tiens à le spécifier, n'a jamais été de «couper des têtes» car, et je vous en fais gentiment la remarque, monsieur Vastel, il n'y a pas eu «d'accusateurs ni plus que «d'accusés». Le comité n'est pas un tribunal! Évidemment, si nous avons convoqué la direction de CBC/Radio-Canada ce n'était pas dans le but de leur lancer des fleurs mais bien dans le but d'évaluer, de critiquer leur performance là où elle nous paraissait déficiente. Il s'avère primordial de saisir la différence entre une critique constructive dont l'objectif est l'amélioration et une critique négative dont l'objectif innové est la destruction, l'anéantissement sans véritable justification.

Avec tout le respect dû à M. Marc Thibault c'est à regret que je constate qu'il n'a pas su faire cette distinction. Il m'incombe de faire les quelques remarques suivantes. M. Thibault nous dit que la décision de couvrir le sommet de Tokyo et de Venise par film plutôt que par vidéo et les incidents survenus n'ont rien de «compliqués ni de scandaleux». Traités isolément je par-

tage son avis et j'ajouterais même qu'ils sont sans importance. Or, et voilà la différence, le comité ne s'intéresse pas à ces exemples particuliers. Notre préoccupation s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large pouvant se résumer comme suit: quel argument logique peut-on avancer pour justifier qu'un événement international impliquant le Canada et certes susceptible d'intéresser les Canadiens français tout comme les Canadiens anglais, reçoive une couverture de beaucoup supérieure du côté anglais que du côté français? M. Thibault nous répond alors que la décision de procéder par film plutôt que par vidéo reflète le «souci d'économie» du service de l'information, section française. Dois-je conclure que le service de l'information, section anglaise ayant décidé de couvrir par vidéo le partage pas ce «souci d'économie», qu'il s'adonne à l'extravagance et à la mégalo-manie pour employer les termes de Monsieur Thibault?

Mais voyez-vous, la tactique de M. Thibault ne permet pas d'établir de comparaison entre la section française et anglaise (je me suis souvent demandé quel était le motif de cette fuite); on préfère comparer avec le réseau TVA... Or, je me refuse d'accepter comme preuve d'efficacité de gestion une telle comparaison puisque les objectifs de la Société CBC/Radio-Canada n'accusent aucun parallèle avec ceux des réseaux privés.

Pour terminer, permettez-moi une toute dernière remarque: M. Thibault semble inférer que nos critiques le visaient personnellement. Mais dites-moi, puisque certaines de nos critiques touchaient son service et puisqu'il en est le directeur, n'était-il pas normal qu'on s'adresse à lui? Vous connaissez sans doute le dicton «il n'y a pas de fumée sans feu», si M. Thibault s'est senti à ce point visé, je me demande s'il n'y a pas lieu de procéder à une analyse en profondeur du secteur de l'information, section française...

Robert GOURD, député, Président du Comité des Communications et de la Culture.

Ottawa, le 25 novembre

«Comme vous dites, monsieur Gourd, j'avais cru comprendre que les «accusés» se sont sentis accusés et que les «accusateurs» sentaient vraiment des airs d'accusateurs. Il est possible qu'on ait mal compris mais il est possible aussi, comme vous dites, qu'il n'y ait pas de fumée sans feu». Par ailleurs, vous ne répondez pas à la question fondamentale posée dans mon article et dans un éditorial subséquent: «La collusion évidente entre certains employés de Radio-Canada et certains membres de votre comité est-elle bien saine?»

M.V.

L'accusation est grave

(Lettre adressée à Jean-Claude Leclerc)

À la suite de la publication de votre éditorial du 24 novembre, je voudrais vous demander si vous avez bien mesuré la conséquence de votre interrogation sur le jugement rendu dans la cause de Robert Lessard: y a-t-il lieu pour le ministère de la Justice d'aller en appel?

Etes-vous conscient qu'en faisant une telle pression sur le ministère, vous contribuez à saper le processus pratique de l'exercice démocratique de l'application de la Justice chez nous.

Vous niez par le fait même la capacité d'un jury de juger au nom de la Justice et vous lui enlevez par voie de conséquence ce droit précieux. Vous faites appel à une forme de procédure que les gouvernements dits de dictature utilisent malheureusement trop souvent chez eux.

Le peuple québécois, monsieur Leclerc, par la voie du jury a libéré l'agent Lessard. Ce jury a entendu tous les témoins. Ce que vous n'avez pas fait. Il a délibéré deux jours. Vous n'êtes pas là. Il a examiné à la loupe les témoignages et toutes les circonstances atténuantes. Ce qui vous échappe. Et pourtant, vous concluez à son incompétence. L'accusation est grave, pour ne pas dire naïve et charriée.

Jacques PAQUETTE Montréal, le 24 novembre

Le point s.v.p.

(Lettre adressée à M. Bernard Larin, président du SGCT-Radio-Canada, Confédération des syndicats nationaux.)

Vous qui exercez le métier d'écrire et d'informer, et puisque vous avez décidé de boycotter la radio et la télévision de vos patrons, qu'attendez-vous pour publier un exposé de la position de votre syndicat à l'intention du grand public qui veut comprendre les sacrifices qu'on lui impose en le privant de l'information à laquelle il a droit, sans qu'on l'ait consulté au préalable? Par la même occasion, dites-nous donc si, à vos yeux, cette grève amènera non seulement le sort de vos membres mais aussi la qualité de la presse parlée. Quelles sont donc les perspectives d'avenir que vous envisagez à cet égard? Vos revendications sont-elles uniquement économiques et «corporatistes» ou ont-elles aussi une dimension socio-politique? Remettez-vous en question la crédibilité de l'information parlée au Québec et à Radio-Canada?

Ce sont là des questions que se pose le commun des mortels parmi de nombreuses autres quant au rôle du journaliste dans notre société. Ainsi par exemple, estimez-vous que la presse électronique a été à la hauteur de la situation lors du référendum? Y a-t-il une crise de l'information chez nous, comme on le laisse entendre dans certains milieux?

Gérard BÉRUBÉ

Longueuil, 25 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser ses informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, samedi: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0258. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

DOCUMENTS

Jules Léger à Saint-Anicet

par André Bouchard

Professeur au département de sciences biologiques de l'Université de Montréal, l'auteur est conservateur du Jardin botanique de la Ville de Montréal.

Après les funérailles d'État de M. Jules Léger, hier, à Ottawa, un libéra est célébré aujourd'hui, 28 novembre, à Valleyfield, à quelques kilomètres de son village natal de Saint-Anicet. M. Jules Léger et son frère, le cardinal Paul-Émile Léger, étaient restés très attachés à ce petit village de l'extrémité sud-ouest du Québec. L'été dernier ils avaient participé aux fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité.

L'histoire de la famille Léger est curieusement associée à Saint-Anicet à cause de la participation à la rébellion d'un ardent patriote de 1837, le Dr Luc-Hyacinthe Masson.

Luc-Hyacinthe Masson est né en 1811, à Saint-Benoît dans le comté de Deux-Montagnes. Après des études primaires à la maison paternelle et des études collégiales au collège de Montréal, il étudie la médecine avec le futur et célèbre patriote, le Dr Robert Nelson. En 1837, le comté de Deux-Montagnes rivalise de patriotisme avec le comté de Richelieu, situé sur la rive sud du Saint-Laurent. Ces activités révolutionnaires font partie de l'histoire officielle du Bas-Canada. Il suffit de rappeler que Luc-Hyacinthe Masson participe à toutes les assemblées préparatoires à la rébellion et s'y révèle tougueux orateur. De la parole, il passe vite à l'action puisqu'il prend une part active à l'organisation militaire.

En juillet 1838, il est exilé aux Bermudes avec défense de rentrer sous peine de mort. Le 20 août 1838, le parlement de Londres désavoue l'ordonnance de Durham. Il peut quitter les Bermudes, mais ne doit pas rentrer au Canada. En novembre 1838, il débarque aux États-Unis. Dans l'État de New York, au début de 1839, le Dr Luc-Hyacinthe Masson vient s'installer avec son oncle Eus-

tache Masson, lui-même patriote de 1837.

En février 1841, l'union des deux Canadas est faite. Une politique d'apaisement prévaut dans le nouvel État. Luc-Hyacinthe Masson revient alors dans son pays, en 1842, à Saint-Anicet, un village situé près de la frontière américaine. Il fonde un des premiers commerces de Saint-Anicet. La coupe et la vente du bois sont alors très importantes. Il s'occupe donc du commerce du bois, en plus de son magasin général.

L'ouverture du canal de Beauharnois, en 1845, accélère le développement commercial de Saint-Anicet. Luc-Hyacinthe Masson y mène une vie active, semblant délaisser complètement la médecine; maire de Saint-Anicet, juge des petites causes, commissaire d'école, marguillier, etc. Le 31 juillet 1854, il est élu député de Soulanges à la chambre d'assemblée de la province du Canada. Il occupe cette charge de député jusqu'au 28 novembre 1857. En 1859, il quitte Saint-Anicet pour Coteau-Landing, un village situé de l'autre côté du fleuve, un endroit plus propice à sa carrière politique et à ses affaires.

En 1867, au moment de la confédération, il devient député de Soulanges à la Chambre des communes du Canada. Il siège du côté de Sir Georges-Etienne Cartier, dans le parti conservateur, jusqu'en 1872. Il meurt à Coteau-Landing à l'âge de soixante-neuf ans, et est inhumé le 20 octobre 1880, à Saint-Anicet, son village d'adoption à la suite de son exil aux Bermudes.

Lorsqu'en 1859 le Dr Luc-Hyacinthe Masson avait quitté Saint-Anicet pour Coteau-Landing, il s'était fait remplacer par son jeune fils, Louis-Napoléon Masson. Le jeune étudiant en droit réside alors à Saint-Anicet et s'occupe des affaires familiales. Le 19 février 1865, il épouse Marie Mélima Prieur. Ils auront 13 enfants, nés entre 1866 et 1888.

La carrière de Louis-Napoléon Masson sera très différente de celle de son père, patriote de 1837. Louis-Napoléon va concentrer la majorité

de ses activités dans le petit village de Saint-Anicet. Il en sera le maire et à bien des égards le maître absolu. Le magasin général, et les nombreuses transactions qui l'entourent lui permettent d'amasser la plus grosse fortune des environs. Son magasin général, situé à proximité du quai public, servait d'entrepôt pour les produits agricoles tels que céréales et troupeaux. Ces biens étaient acheminés vers les villes par cabotage. Le troc était de mise. Les cultivateurs échangeaient les produits de leurs terres pour de l'épicerie et de la lingerie.

Louis-Napoléon Masson élève aussi une seconde famille, celle de Cézarine Prieur-Beauvais, grand-mère de Jules Léger. Sa belle-sœur Cézarine Prieur, la sœur de sa femme, avait épousé Gédéon Beauvais. Ceux-ci s'étaient installés à Crookston, Minnesota. En 1886, Gédéon Beauvais meurt, et à partir de ce moment-là, Louis-Napoléon Masson et Mélima Prieur Masson s'occupent de Cézarine Beauvais et de ses enfants, Aimé, Alda, Séphora et Graziella. Louis-Napoléon Masson va les chercher aux États-Unis et les installe dans la maison blanche, au coin sud-ouest des rues Saint-Anicet et de la Fabrique.

Pendant plus de vingt ans, le soutien cette famille mais ne leur donne pas d'argent liquide. Quoique son besoin d'argent est assez restreint devant cette bienveillance, Cézarine Beauvais tire un peu d'argent de poche du lavage de la scierie. Pendant ce temps-là, Étienne Léger, de Valleyfield, fait faire un cours commercial à son fils Ernest et lui donne \$2 pour qu'il aille gagner sa vie. En 1891, à l'âge de 14 ans, il vient travailler comme commis au magasin de Louis-Napoléon Masson et, pendant ce premier séjour, il demeure sous les combles du magasin. Alda Beauvais, la nièce de Louis-Napoléon Masson, rencontre alors le nouveau commis.

Quelques années plus tard, le 6 novembre 1901, Louis-Napoléon Masson sert de père à sa nièce Alda Beauvais lorsque celle-ci épouse Er-

nest Léger, devenu marchand à Valleyfield. Ce mariage est célébré à Saint-Anicet. À ce moment-là, les Léger ne demeurent pas à Saint-Anicet, mais y reviendront en 1905 et habiteront ce village jusqu'en 1922. Avant leur retour à Saint-Anicet, ils ont eu un premier fils, Paul-Ernie, né à Valleyfield le 26 avril 1904.

Ernest Léger devient alors le bras droit de Louis-Napoléon Masson. Ses enfants étant tous partis pour les grands centres urbains, une relation presque filiale s'établit entre Ernest Léger et Louis-Napoléon Masson, adouci par l'âge. En 1910, Louis-Napoléon Masson se retire à Valleyfield. Cette même année, les Léger déménagent dans la maison de briques rouges, ancienne résidence de la famille Masson. Le 4 avril 1913, les Léger ont un deuxième fils, Jules Arthur.

Moins de trois mois après cette naissance, soit le 24 juin 1913, Louis-Napoléon Masson vend son magasin et sa maison à Ernest Léger. Grandement secondé par sa femme, il s'occupera du magasin général de Saint-Anicet, jusqu'en 1922. Ernest Léger n'a pas réussi en affaires comme ses prédécesseurs, Luc-Hyacinthe Masson et Louis-Napoléon Masson. Cependant, Ernest Léger et sa femme Alda réussissent à maintenir un climat familial serein et chaleureux. Jules Léger passe donc les premières années de sa vie dans ce petit village situé sur le bord du lac Saint-François, un village relié par cabotage pendant l'été et largement isolé pendant les longs mois d'hiver.

La petite histoire des familles Masson et Léger de Saint-Anicet, allant d'un patriote de 1837 à un gouverneur général du Canada, est aussi remplie de coïncidences. À l'automne de 1880, avait lieu à Saint-Anicet, l'inhumation du patriote Luc-Hyacinthe Masson; aujourd'hui, cent ans plus tard, un libéra est célébré pour le 21^e gouverneur général du Canada, Jules Léger, dans la cathédrale de Valleyfield, à quelques kilomètres de son village natal, Saint-Anicet.

MEMOIRAGE

Pérez Esquivel, prix Nobel

par Dolores Cabré

Dolores Cabré est une Québécoise d'origine argentine. Comme elle craint pour la sécurité de sa famille qui réside toujours en Argentine, LE DEVOIR, exceptionnellement a accepté de publier son texte sous un pseudonyme.

Pourquoi maintenant? Pourquoi l'Argentine? Pourquoi lui? s'écrie Gentie, revue moldave argentine, devant la décision du comité du prix Nobel de la paix qui a choisi cette année l'Argentin Adolfo Pérez Esquivel?

Personne ne connaissait Pérez Esquivel, assure le journaliste. C'est exagéré. Mais peu de monde, c'est juste. Et pour cause. Les militaires de la Junta qui l'ont fait prisonnier en 1976 à son retour d'un voyage en Europe eux le connaissent sûrement.

Pérez Esquivel, créateur et directeur du mouvement Paix et Justice en Amérique latine, s'était rendu en Europe pour rencontrer des membres de plusieurs mouvements

pour la défense des droits de la personne. De retour à Buenos Aires, quelques mois plus tard, il est arrêté au département de la police fédérale où il était allé renouveler son passeport. Aucune accusation. Pas d'interrogatoire. Mais il est emprisonné pendant quatorze mois et torturé. Dans le langage sinistre de l'appareil de sécurité argentin, ceci s'appelle «être à la disposition du pouvoir exécutif national».

Il est connu surtout de ceux à qui son oeuvre s'adresse: les victimes de la violence, les prisonniers d'opinion, les parents des disparus, ceux qui vivent dans la misère. «J'accepte le prix, dira-t-il, au nom des paysans, des pauvres, des ouvriers, des indiens d'Amérique latine». Pérez Esquivel appartient au courant de pensée qui relie Helder Camara et les évêques de Puebla, pour qui «la misère est la cause de la plupart des problèmes en Amérique latine parce qu'elle engendre la violence qui, à son tour, mène à la répression laquelle engendre plus de misère encore».

Mais pourquoi pas l'Afghanistan? Ou le Salvador? Ou l'Iran? Il s'y passe des choses bien plus terribles.

«C'est que, répondent avec une certitude ineffable les centures qui mènent le pays, nous sommes la cible de l'internationale du terrorisme; faire la publicité de la paix pour mieux faire la guerre est l'une des tactiques subversives, une façon de désarmer psychologiquement l'ennemi et de protéger les bandes armées. C'est aussi un recours pour défendre, comme s'il s'agissait des victimes, les terroristes vaincus dans une guerre qu'ils avaient commencée».

Le général Omar Riveros, délégué argentin à la Junta interarmée de défense, dira dans son discours d'adieu à cette institution: «...les centres pro-communistes et ceux qui font leur jeu ont lancé une contre-offensive en réclamant l'apparition des disparus et en accusant le gouvernement de ne pas utiliser des méthodes orthodoxes pour combattre de tels délinquants». Et il enchaîne que s'ils avaient lutté avec des bouquets de roses, ils auraient perdu la guerre».

Quant aux membres de la commission du prix Nobel de la paix, interrogés par un journaliste argentin dans une série d'interviews qui reliè-

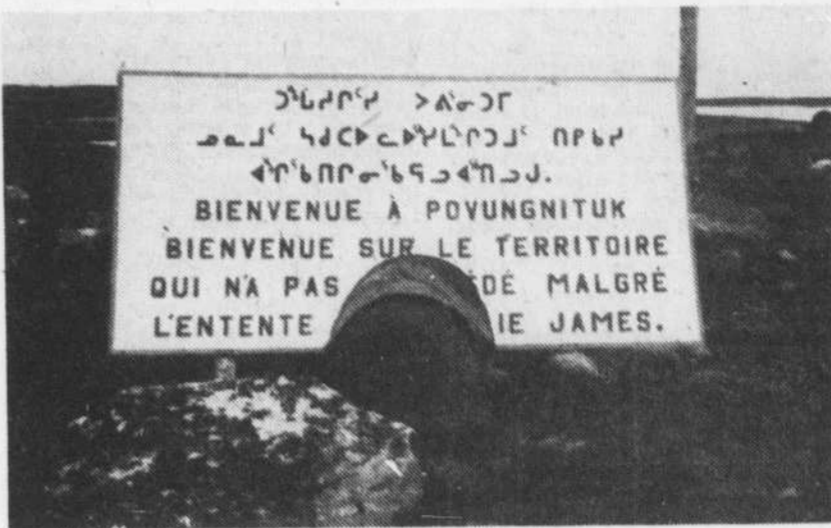
vent plutôt de l'interrogatoire policier que du journalisme, ils ont déclaré que les règlements de la commission interdisent de rendre publiques les raisons qui ont motivé le choix. Rien n'empêche cependant d'en trouver nous-mêmes de bonnes.

C'est à partir du discours officiel — qui occupe tout l'espace des moyens des communications — que nous essayons de justifier ce choix. En effet, ce discours opère une subversion du langage d'un niveau jamais atteint par les régimes totalitaires antérieurs en Argentine et en Amérique latine. Subversion du langage qui contribue puissamment à un lavage de cerveau collectif. La population est soumise sans répit aux effets aliénants d'une contre-information systématique, préparée à partir d'observations psychosociales et politiques de la population-cible. Les extraits cités ci-dessus constituent un échantillon-type de ce discours. Ainsi, le prix Nobel de la paix, qui condamne directement le gouvernement, devient un outrage à l'Argentine, c'est-à-dire au peuple argentin lui-même. Etre pacifiste est une tactique terroriste.

Suite à la page 10

Les Inuit dissidents du Nouveau-Québec

Un groupe de professeurs qu'intéressent les questions autochtones s'est rendu récemment à Povungnituk où il a fait un séjour d'une semaine avec l'accord du Conseil du village. A leur retour, ils font part des observations et conclusions de leur voyage. On trouvera à la fin de cet article les noms des signataires.



La N.Q.I.A. perdit ainsi le tiers de ses procurations. Elle décida néanmoins, de concert avec les gouvernements canadien et québécois de faire ratifier l'entente par vote. Il y eut donc référendum en 1977. On peut en dégager deux résultats principaux: 1) 34% de la population s'est abstenu de voter dans le but de signifier son refus de se considérer liée par l'Entente. 2) Parmi les votants il y eut 95% de oui, pourcentage trop élevé pour ne pas susciter quelques doutes. De fait, si on y regarde de près, le moins que l'on puisse dire c'est que l'information diffusée auprès des différentes communautés du nord avant le vote a été gravement déficiente. Le processus de consultation n'a duré qu'une dizaine de jours et les gens du Nouveau-Québec n'ont jamais pu avoir accès au texte de l'Entente. Les opposants n'ont pas eu non plus la possibilité d'exposer leur point de vue. Appliquées au référendum québécois sur la souveraineté-association, ces façons de faire auraient soulevé, à juste titre, l'op-

position généralisée, mais quand il s'agit des Autochtones... La bataille n'est pas terminée pour autant et les dissidents ont la ferme intention de porter toute cette question en cour. Au delà des dissensions entre Inuit du Québec, à l'évidence, il s'agit d'un traité inégal pour l'ensemble des Inuit et des Amérindiens, signataires comme dissidents. Dans toutes les communautés inuit et amérindiennes du Canada, l'Entente de la Baie James constitue le modèle négatif, l'exemple à ne pas suivre. La Ligue des droits et Libertés et la Commission des droits de la personne du Québec ont toutes deux dénoncé le préalable obligatoire de l'extinction des droits territoriaux des Autochtones. Le juge Berger en a aussi souligné le caractère inique. Le Canada, tout comme les Etats-Unis, s'est construit à même l'expropriation et la dépossession des peuples autochtones, premiers habitants du pays. Le dossier historique des injustices commises à l'égard des Autochtones est bien connu:

outre le génocide et l'ethnocide, toute une série de traités inégaux ou fausses représentations, vols, tricheries constituent la norme. On a qu'à voir, à titre d'illustration, le livre du Père Fumoleau, *As Long as this Land shall Last*, à propos des traités 8 et 11. Allons-nous continuer d'assister à la répétition de ce scénario sans protester? Au Québec, après les Cris et les Inuit, il reste à négocier les revendications territoriales des Attikameks et des Montagnais. Bien que le gouvernement n'exige pas cette fois-ci l'extinction préalable de leurs droits, ces Amérindiens exigent un droit de veto sur le développement de leur territoire et de ses ressources. Le 30 septembre dernier le premier ministre Lévesque rejetait cette exigence tout en limitant le droit des Autochtones à disposer d'eux-mêmes au seul domaine de l'identité culturelle (langue, école, services sociaux, etc.). Dans le contexte mondial de crise de l'énergie et des ressources, le Nord canadien constitue désormais, pour l'ensemble du Canada, un gigantesque potentiel hydro-électrique de même qu'un immense réservoir de pétrole, de gaz naturel, de ressources minières. Tout cela pose avec une acuité nouvelle toute la question des droits autochtones. A cet égard nous en sommes maintenant à une étape décisive. En effet, les divers gouvernements du Canada ont entrepris depuis quelques années ou sont sur le point d'entreprendre une série d'offensives visant à éteindre les droits autochtones sur des territoires représentant environ la moitié de la superficie du Canada. Ces territoires, c'est notre pays, disaient les autochtones qui ont pu s'exprimer au séancé de la Commission Berger. Les deux peuples envahisseurs reconnaîtront-ils enfin les droits du peuple fondateur? (Ont signé: Guy Caron, Cowansville; Linda Collier, Montréal; Denis Delage, Montréal; Luce Gagnon, Valleyfield; Thérèse Pelletier, Schefferville; Monique Vézinet, Québec).

Le retour de notre voyage il nous semble important d'attirer l'attention des «gens du sud» sur un sujet qui ne fait pas la manchette des journaux: un tiers des Inuit du Québec refuse d'entériner l'Entente de la Baie James et affirme qu'il n'a jamais renoncé à ses droits sur ses terres. Povungnituk est un village de la toundra situé sur les rives de la Baie d'Hudson près du soixantième parallèle. Depuis une vingtaine d'années, ses habitants se sont donné une organisation coopérative pour assurer nombre de services: magasin général, ateliers de sculpture, de gravure, de couture, caisse populaire, radio locale en inuktitut, etc. Cependant le principal trait distinctif de ce village c'est sa dissidence, c'est-à-dire que comme le village de Ivujivik et une partie de celui de Salluit (Saglou) et contrairement aux autres villages inuit du nord du Québec, on y refuse l'Entente de la Baie James. Dès la descente de l'avion on peut lire cette affiche à l'attention des visiteurs: «Bienvenue à Povungnituk, bienvenue sur le territoire qui n'a pas été cédé malgré l'Entente de la Baie James.» La présence d'une immense école vide dans ce village où les enfants sont multipliés rappelle aussi le conflit. Si dans les années cinquante les Inuit avaient été contraints de se fixer dans des villages afin de se soumettre à la scolarité obligatoire, voilà que, maintenant, le conflit suscité par l'Entente de la Baie James avait entraîné la fermeture de l'école. En effet, l'Entente avait prévu la création de la Commission scolaire de Kativik pour l'ensemble des Inuit du Québec. Pour les dissidents, toutefois, accepter la commission scolaire implique la soumission à un

règlement territorial qu'ils rejettent. Il en est de même pour la soixantaine de comités (santé, services sociaux, gestion de la faune, etc.) prévus par l'Entente; ceux-ci affectent tous les aspects de la vie des Inuit. Bien que, heureusement, on vienne de conclure une entente temporaire sur le problème scolaire en créant une école rattachée directement au ministre plutôt qu'à la commission scolaire Kativik, le problème de fond demeure. Faut-il rappeler que dans sa hâte pour mettre en chantier les projets hydro-électriques de la Baie James, le gouvernement du Québec, alors dirigé par Robert Bourassa, a entrepris des travaux sur les terres des Cris en ne tenant nullement compte des droits et de l'existence de ces Autochtones. On connaît la suite: poursuites judiciaires, jugement Malouf favorable aux revendications autochtones, renversement immédiat de ce jugement en cour supérieure puis négociations et signature de l'Entente de la Baie James. Dans cette affaire, le gouvernement du Québec se sera comporté à l'égard des Autochtones comme les divers gouvernements de ce continent: d'abord accaparer des terres puis négocier. N'a-t-on pas toujours offert aux Autochtones le choix entre signer un traité et renoncer à leurs terres ou encore renoncer de signer et perdre leurs terres de toute façon. L'Entente de la Baie James ne fait pas exception. De plus, à l'occasion de ces négociations, le gouvernement du Québec a profité de la situation pour éteindre les droits autochtones sur la plus grande partie de son territoire. En effet, l'Entente n'affecte pas que les populations directement concernées par les projets hydro-

électriques mais aussi l'ensemble des Autochtones habitant le nord du 55e parallèle. Jusqu'au début des années 70, le mouvement coopératif constituait la principale force économique et politique sous le contrôle des Inuit. Déjà ce mouvement était porteur d'un projet de gouvernement régional. Québec et Ottawa refusèrent d'accorder quelque légitimité à ce mouvement en tant que porte-parole des Inuit. Ils favorisèrent plutôt et financèrent (\$75,000) la création d'une Association générale des Inuit (Northern Québec Inuit Association). C'est avec cette association, à l'évidence fort modérée, que négocierent nos gouvernements. Selon les dissidents de Povungnituk, les représentants de la N.Q.I.A. vinrent dans leur village en 1974 leur demander de signer un document rédigé exclusivement en anglais (et non dans leur langue, l'inuktitut). Il fallait, disaient-ils, appuyer les Cris dans leur lutte contre le gouvernement. En réalité, ces documents, obtenus à leur avis sous de fausses représentations, mandataient les représentants de la N.Q.I.A. pour négocier l'Entente de la Baie James. Ce n'est que plus tard que les Inuit apprirent, au hasard de la lecture d'un article de journal (LE DEVOIR) que l'on négociait leurs terres. Même en novembre 1974, lorsque la N.Q.I.A. signa l'entente de principe, les gens de Povungnituk non seulement n'en avaient-ils jamais eu copie mais ils ne savaient même pas que l'on négociait leurs droits sur leurs terres. Informés des procédures douteuses de la N.Q.I.A., ils retirèrent à cette association le mandat de déléguée qu'elle s'était arrogé.

Il faut redéfinir les rapports entre étudiants et universités

par Martin Desrochers

Martin Desrochers est secrétaire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

DANS son éditorial du samedi 8 novembre, Jean-Claude Leclerc abordait la question de l'abus de pouvoir commis par l'Université de Montréal à la section préscolaire-primaire de la faculté des sciences de l'éducation. Nous ne chercherons pas ici à ajouter à l'analyse de ce conflit précis, ni à étaler une série d'éléments qui nous ont conduits à appuyer et à soutenir plus concrètement les étudiants et étudiantes de cette section. Nous visons plutôt à éclairer un aspect de ce conflit, fondamental à nos yeux, que Leclerc a soulevé après avoir fait état de l'arbitraire des maisons d'enseignement. Cet aspect concerne le respect des étudiants et des droits qui leur reviennent; l'analyse qu'en fait Leclerc le conduit à suggérer au législateur d'établir une charte des droits des étudiants «leur donnant des recours contre les torts que peuvent leur infliger à l'occasion l'incompétence, l'arbitraire ou d'autres lacunes de leurs professeurs ou de l'administration». Il s'agit pour nous d'aborder le contexte dans lequel se retrouvent présentement les étudiants en montrant pourquoi les explications habituelles souvent simplistes ne rendent pas compte de la réalité; nous essaierons ensuite de caractériser ce contexte et de traiter d'un nouveau cadre qui redéfinirait les relations entre les étudiants et l'université. Il est à peu près impensable qu'un étudiant de niveau post-secondaire termine ses études sans avoir participé à un ou plusieurs débrayages ou boycottages quelconques. Tous et chacun déplorent que de telles situations se produisent, tantôt à l'U de M, tantôt dans d'autres universités ou dans les cégeps, mais bien peu de gens se donnent la peine de se demander ce que traduisent ces conflits qui ont pourtant quelque chose d'inquietant... Nous n'allons certes pas verser dans l'excès et affirmer ici que ce sont toujours les méchants administrateurs qui briment les bons petits étudiants. De la même façon, nous ne pensons pas qu'il n'y aurait que de bons administrateurs et de méchants étudiants; cela serait trop facile... surtout de nos jours où l'opinion publique semble s'être faite à l'idée que les étudiants(es) sont des enfants gâtés qui protestent inutilement ou qui se laissent entraîner par une poignée d'agitateurs fanatiques. Ces affirmations simplistes n'expliquent que rarement un malaise qui se situe à un tout autre niveau. Au contraire de ce type d'analyse, celle

que fait Leclerc du conflit préscolaire-primaire révèle les torts réels subis par les étudiants(es) suite aux décisions prises par l'université, toutes respectueuses des procédures que soient ces décisions. L'université peut toujours se féliciter d'avoir respecté ses propres procédures mais cela n'a pas empêché les étudiants(es) de préscolaire-primaire d'être lésés. C'est donc bien plus au caractère inadéquat des règles et procédures actuelles que nous attribuons le malaise. Pire encore, les étudiants et étudiantes brimés ne possèdent aucun recours pour se défendre contre l'arbitraire de ces décisions, sinon l'appel à l'opinion publique, malheureusement trop souvent prête à porter un jugement défavorable à priori. Cet état de fait explique pourquoi les étudiants en viennent à utiliser des moyens radicaux pour se faire entendre et tenter d'infléchir des décisions qui, bien que les concernant spécifiquement, sont souvent prises comme s'ils n'existaient pas. Cette façon de s'exprimer (grèves, occupations) amène souvent une exaspération du discours et des actions qui évacue rapidement l'essentiel des conflits. Même si les débrayages sont courants dans notre société, nous sommes souvent maladroits car ils entraînent des conséquences qui, somme toute, pénalisent les étudiants plus que tous les autres. Si nous les utilisons tout de même c'est que le choix des moyens n'existe pas pour nous. Cet état de choses et les situations qu'il engendre n'ont rien de récent, ils datent des années 60. Pour bien comprendre comment une telle situation a pu se développer et prendre les proportions actuelles, il faut inévitablement parler de la rupture produite par la disparition de certaines associations étudiantes, dont l'AGEUM (Association générale des étudiants de l'Université de Montréal), l'AGEL (Association générale des étudiants de Laval), et l'UGEQ (Union générale des étudiants du Québec), à la fin des années 60. En effet cette rupture survenait après presque 40 ans d'expérience des rapports entre l'organisation étudiante et les administrations universitaires. Au cours de cette période et à la fin surtout, les associations d'étudiants avaient développé une articulation solide et cohérente des problèmes et du vécu des étudiants et elles avaient donné du volume à la voix étudiante, obligeant les responsables des institutions à témoigner d'un minimum de respect à l'endroit des étudiants. Les assises de ces

associations étaient solides en particulier à cause de la place qu'elles avaient réussi à se tailler dans l'université: le pouvoir historique que les organismes étudiants s'étaient acquis souvent de haute lutte ne permettait pas à l'université de remettre en cause leur légitimité. A la fin des années 60, dans un geste qui demeure difficile à comprendre, en rapport surtout avec son caractère définitif et ses conséquences néfastes, les étudiants ont fait disparaître les structures mêmes qui leur donnaient une voix dans l'université ainsi que dans la société toute entière. Sur la foi des documents du congrès de dissolution de l'AGEUM il est en effet permis de lier ce geste de nos prédécesseurs à une stratégie de dernier recours pour forcer l'université à redéfinir ses rapports avec les étudiants en conformité avec une situation bouleversée par les transformations qu'elle avait elle-même apportées à ses modes de gestion et aux rapports avec ses étudiants. Notre intention n'est pas de porter un jugement sur les actions posées à la fin des années 60 par les étudiants qui cherchaient, d'une manière sans doute paradoxale, des moyens de répondre aux problèmes reliés à la détérioration de la condition étudiante. Rappelons cependant à ceux de nos aînés parfois enclins à juger de haut le discours et la pratique politiques étudiantes actuelles que le contexte dans lequel nous évoluons aujourd'hui en est un de réorganisation et de lutte constante pour survivre. Dans son rapport sur les étudiants, la Commission d'étude sur les universités (CEU) a bien cerné la nature du problème qui bloque l'expression des étudiants(es): «Les étudiants, en tant que groupe social n'ont pas de ressources politiques nécessaires pour jouer le rôle dynamique correspondant à leur importance sociale. Ces ressources sont les suivantes: le nombre, l'organisation, les fonds, la respectabilité et le cadre juridique approprié légitimant un regroupement et une action politique. L'absence de ces ressources, jointe à l'état de dépendance du statut d'étudiant au sein de l'université et de la société explique, selon le comité, la pratique politique limitée des étudiants actuels» (1). L'université n'est pas étrangère à la dé-

participation et à l'impuissance des étudiants à faire valoir leur point de vue de manière efficace. Au contraire, et malgré sa volonté «affirmée» de permettre aux étudiants de s'exprimer, l'université entretient de nombreuses façons cette situation d'impuissance. Depuis le début des années 70, par exemple, les étudiants doivent se plier à des règlements de l'université régissant le caractère représentatif et démocratique d'une association étudiante. Ces règlements rendent presque impraticable la voie qui mènerait les étudiants à se doter d'organisations possédant un minimum de moyens. Le cas le plus patent est sûrement le règlement de l'Université Laval qui stipule que plus de 50% des étudiants inscrits doivent se prononcer en faveur d'une association pour que celle-ci soit jugée suffisamment représentative pour percevoir une cotisation à la source. Ceci revient à dire que tout étudiant qui ne vote pas voit son vote assimilé à un vote négatif. De plus, toute l'opération de référendum doit se réaliser avec moins que le minimum de moyens techniques tels journaux, affiches, etc... En appliquant de semblables règlements à d'autres domaines, on peut se demander ce qu'il adviendrait de nos commissaires d'école ou même seulement si nous aurions dans notre comté d'Outremont un représentant à l'assemblée nationale. Dans le même ordre d'idées, mais à un autre niveau, on peut spéculer sur la vigueur et l'articulation d'un mouvement syndical dont la formule d'accréditation serait laissée à la partie patronale... C'est à de telles embûches que se heurtent présentement les étudiants(es) dans leur volonté de se faire entendre. Cette

volonté ne se limite pas au cadre universitaire, elle rejoint de manière plus vaste la volonté de participer à la définition des orientations de la société québécoise dont ils sont censés par ailleurs être membres à part entière en vertu de leur statut de citoyen votant. Il apparaît d'autant plus urgent de trouver une issue à une situation qui freine le développement social et politique de la jeunesse étudiante: «Dans un contexte social où le niveau de participation et de politisation des citoyens est déjà faible, comme c'est le cas actuellement au Québec, il apparaît d'autant plus important d'insister pour que l'organisation étudiante devienne un lieu de formation et d'initiation à la vie de citoyen.» (2) La question qui se pose pour nous est de savoir comment résoudre un malaise qui engendre des situations de blocage, comme celle qui prévaut actuellement sur plusieurs fronts à l'Université de Montréal. L'absence de droits, règles, garanties et mécanismes autres que ceux édictés par l'université nous confinent dans un rapport de dépendance vis-à-vis de cette dernière. L'inaptitude prolongée de l'université à répondre à ce problème fondamental et son attitude récente qui consiste à utiliser les recours aux tribunaux pour étouffer les conflits (l'an dernier: injonctions contre psycho-, socio-, et histoire, poursuite d'un étudiant au criminel) nous conduisent à chercher ailleurs les solutions que la situation commande. La CEU suggère, et Leclerc semble soutenir cette idée, qu'une législation nationale extérieure au cadre même de l'université devrait garantir les droits des étudiants et prévoir des recours contre le non respect de ceux-ci. Reste à s'interroger sur la forme que

devrait prendre une telle garantie de nos droits. La CEU suggère un cadre juridique qui permettrait de fonder dans les lois qui régissent la société l'accréditation des associations générales, les règles de leur cotisation (formule rand) ainsi que les dispositions-cadre d'une convention minimale. Les associations pourraient alors conclure des conventions locales avec leurs administrations respectives, des droits de recours étant également prévus. Leclerc, quant à lui parle de «charte minimale des droits des étudiants(es), leur donnant des recours contre les torts que peuvent leur infliger à l'occasion l'incompétence, l'arbitraire ou d'autres lacunes de leurs professeurs ou de l'administration». La question est lancée. A la suite du colloque sur les étudiants(es) organisé par le Conseil des universités, il convient d'y réfléchir et d'entrevoir les solutions à mettre de l'avant. En attendant toutefois, il ne faudra pas s'étonner de voir les étudiants(es) recourir aux tristes moyens que l'on connaît (grève, occupation). Ces moyens ne sont-ils pas ceux-là mêmes qu'utilisent de nombreux groupes qui en possèdent pourtant un éventail beaucoup plus large que les étudiants? Contrairement à ce qui est dit fréquemment, les étudiants sont conscients des risques que ces moyens comportent et s'ils les utilisent tout de même, c'est plus par courage, comme le dit Leclerc, que par insouciance.

Notes: 1) Rapport du comité sur l'organisation universitaire, de la Commission d'étude sur les universités, partie 3, p. 154 (mai 1979). 2) Idem, p. 156.

Courses aux championnats

Le Parti libéral a remporté 11 victoires d'affilée depuis les partielles sous M. Ryan. Encore deux autres et il égalera le record établi cette saison par les Flyers de Philadelphie, qui ont été arrêtés dans leur poussée après 13 gains consécutifs.

Quant à l'Union nationale, c'est une débandade de plus, comme c'est le cas pour les Nordiques de Québec qui ont rétrogradé de quatre places en l'espace de dix jours.

La lutte n'est cependant pas finie. Nous devons attendre les éliminatoires du printemps pour savoir quelles équipes prouveront leur suprématie dans l'un et l'autre de nos sports nationaux.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

Trois fois, passera...

Les élections partielles du lundi 17 novembre sont maintenant chose du passé. Quand la ronde des assemblées de cuisine, du porte à porte, des poignées de main données à la hâte cessèrent, les quatre comités orphelins attendirent anxieusement le résultat. Et l'incroyable se produisit. Ce qu'à peu près tout le monde avait prédit se réalisa comme par enchantement. Bien que le parti québécois ait amélioré son pourcentage du vote dans les quatre comtés, il ne faudrait certes pas qu'il oublie la défaite, celle de Johnson, seul véritable défi.

Les victoires morales, aussi encourageantes soient-elles, ne suffisent pas au parti au pouvoir pour triompher lors des élections générales au Québec. Le travail de sape, lentement mais sûrement, qui fut pendant des années l'apanage des militants péquistes, semble réussir de plus en plus aux libéraux. Le premier ministre doit se rendre à l'évidence qu'il lui faudra, cet hiver, mesurer bien soigneusement la neige tombée et la température qu'il fera sur le Québec s'il ne veut pas emboîter le pas à la débâcle du printemps prochain autant prévisible par l'Almanach du peuple que par les sondages.

Le chef libéral, lui, tel l'obstiné capitaine à la poursuite de Moby Dick, a le vent dans les voiles et le jour n'est peut-être pas si loin où il harponnera la baleine gouvernementale...

Claude LAMBERT
Montréal, 18 novembre

Vancouver.

Deux vols pratiques, chaque jour.

| De Montréal à Vancouver aller-retour. | | |
|---------------------------------------|---------|--------|
| Départ | Arrivée | Retour |
| 10h30* | 12h40 | 08h15* |
| 18h† | 21h05 | 14h30* |

*Vol quotidien sans escale.
†Vol direct (même appareil) du lundi au vendredi.

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Toronto, Ottawa, Winnipeg, Calgary et Edmonton.

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CP Air au 931-2233 ou, sans frais, au 1-800-361-8026.

CP Air De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et Air sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

La police n'a rien trouvé dans les bureaux de Lamarre

par Alain Duhamel

L'enquête du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) sur l'espionnage électronique des bureaux de M. Yvon Lamarre, président du Conseil de sécurité publique, n'a pu découvrir aucun indice positif soutenant les affirmations du conseiller Nick Auf Der Maur, du Groupe d'Action municipale.

Dans un geste hors de l'ordinaire, le directeur du SPCUM, M. Henri-Paul Vignola, a déposé et lu le rapport de son enquête au Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, hier soir.

«À ce stade de l'enquête, nous considérons comme non fondées les allégations d'écoute électronique qui ont été faites par M. Nick Auf Der Maur», a dit M. Vignola en précisant que la clef de l'énigme appartient au conseiller du GAM.

L'enquête se trouve dans une impasse, selon M. Vignola, et n'en sortira vraisemblablement, que le jour où des renseignements supplémentaires, que M. Auf Der Maur posséderait selon la police, apparaîtront dans le dossier.

Le conseiller Auf Der Maur a indiqué qu'il désirait prendre le temps d'analyser le rapport de l'enquête avant de poursuivre plus loin ses interventions à ce sujet. Il a toutefois interrogé à nouveau M. Yvon Lamarre afin de lui faire admettre qu'il n'a jamais trouvé dans ses bureaux, auparavant, un mécanisme quelconque d'écoute électronique.

«Je n'ai jamais eu d'aucune façon la croyance d'avoir été espionné par des moyens électroniques», a répondu M. Lamarre qui, la veille, avait exigé du con-

seiller du GAM qu'il livre ses sources d'information ou s'excuse publiquement.

L'enquête aura coûté selon les indications de M. Vignola, plus de \$10,000 aux contribuables de la CUM. Le directeur Guy Toupin, chargé de l'enquête, aura interrogé 66 personnes dont les cinq officiers de direction mandatés pour autoriser des écoutes électroniques. Les membres de la direction du SPCUM, les membres du Conseil de sécurité publique, le maire de Montréal et plusieurs membres du comité exécutif de la ville de Montréal.

L'enquête n'a pu établir un lien de cause à effet entre les affirmations de M. Auf Der Maur et des changements dans l'organisme de la direction de la police. Les experts de la Gendarmerie royale ont effectué un «balayage technique» dans les bureaux de M. Lamarre et à sa résidence et n'ont trouvé aucun indice permettant de croire qu'il y avait des mécanismes d'écoute électronique ou qu'il y en avait déjà eu. L'examen de l'inventaire de l'équipement de la police de la CUM n'a pas été concluant.

«De telles allégations, même fondées, sont extrêmement graves; elles portent atteinte au bon renom du Service et en diminuent la crédibilité auprès du public», a dit M. Henri-Paul Vignola. «Les officiers du SPCUM se sentent particulièrement visés par de tels propos et en sont profondément blessés alors que l'image et la crédibilité du Service en subissent un dur coup et qu'une des préoccupations des hommes publics est de supporter ces gestes honorifiques à promouvoir la qualité des services aux citoyens.»

tête des provinces et d'imposer des règles contrôlées par Ottawa.

Enfin, M. MacLean s'oppose à l'inscription de la charte des droits linguistiques dans la constitution, une matière qu'il veut laisser entièrement à la charge des provinces. Le modèle, selon lui, c'est une loi votée dans sa province et qui permet l'inscription en français pour un groupe d'au moins 25 élèves pour un niveau à partir de la troisième année.

Il a présenté cela comme un exemple «typique d'une loi qui peut et doit protéger les droits des minorités».

D'autre part, la Fédération canadienne des chefs de police et des conseillers de la Couronne a fait savoir au comité que la constitution ne devrait pas interdire le recours à des moyens illégaux pour établir une preuve judiciaire. Elle s'oppose globalement à l'inscription de la charte des droits dans la constitution.

Puis il y a eu les représentants du Yukon, qui ont demandé en somme le droit à l'autodétermination, pour permettre éventuellement à ce territoire de devenir une province.

◆ Prix

rant semblable pour les trois derniers jours, ordinairement les plus courts.

Notons, pour hier, un public nombreux et jeune chez VLB qui présentait les livres les plus récents de sa maison: Denis Vanier, Léandre Bergeron, et une dizaine d'autres écrivains choisis par leur cercle d'amis admirateurs.

J'ai revêtu des gants blancs (c'est la règle) pour me plonger dans les livraisons de photographies; l'un est hors concours, celui de Jorge Guerra sur Lisbonne, avec citations de Fernando Pessoa, les autres, de Serge Clément, Yves Lauzon et une vingtaine d'autres sont d'une remarquable audace (on saura ce soir lesquels des ouvrages seront primés). OVO, le magazine qui traite dans son dernier numéro de «Speak White», est à l'origine de cette insertion graduelle du livre de photos dans un Salon du livre québécois; les responsables du magazine voudraient bien que des éditeurs se mettent à penser à cette nouvelle catégorie de livres. Ayant revu et relu l'ouvrage de M. Speak White, inspiré du poème de Michèle Lalonde, je dois en conclure à une nouvelle création, à un quasi-manifeste des opprimés. La gravité avec laquelle des gens âgés s'attardent à commenter ce film de l'ONF fait de photos-montages dus à Pierre Falardeau et Julien Poulin; l'empressement que mettent des jeunes à se documenter sur l'auteur du poème et sur les techniques photographiques semblent bien correspondre aux visées pédagogiques d'OVO. L'impact est accru par la voix de Marie Eykel qui sait rendre toute la force d'un texte qui atteint à l'universel.

Ce soir, simultanément, le salon vit un rallye-lecture, avec Clémence Desrochers et une dizaine d'autres artistes choisissant les auteurs de leur choix (les mises faites par le public servent à combattre la sclérose en plaques); et un colloque où l'on s'interroge sur l'écriture féminine. Demain, le rallye-lecture se poursuit en après-midi.

Samedi, rappelons-le, est jour du «congrès de la bande dessinée» (BD); dès 10 h et jusqu'à 19 h, on parle collection, réalisation; Larousse y va d'un exposé sur sa section BD. Gourmelen dirige un atelier, Greg donne une conférence et des auteurs québécois de BD discutent des perspectives de cette forme d'expression.

À une émission FM de Radio-Canada (*Libres lectures*), on entendra le 3 décembre des extraits d'entrevues réalisées hier sous la direction de Gilles Archambault. Le poste CKVL donne également du temps d'antennes à cette activité annuelle où, cette année, l'absence de quelques grands (tel Hachette) est compensée par la participation de maisons qui contribuent à la diversité voulue par les organisateurs.

Aux Presses Sélect, par exemple, on fonde beaucoup d'espoir sur le dernier best-seller de Jean-Jacques Servan-Schreiber: *Le défi mondial*, mais il ne faudrait pas pour autant oublier la percée lente et sûre d'éditeurs d'essais: «Nouvelle Optique» ou même Henri Gagnon, éditeur, dont les oeuvres, souvent inspirées par des équipes agissant dans les milieux populaires, décapent la gangue qui a pu s'accumuler autour de pionniers du socialisme comme Marx et Hegel. *La crise de l'État*, dernier volume de Gagnon, est dédié aux travailleurs de Pologne.

Un travail analogue d'explication des phénomènes politiques, sans attache inconditionnelle à des blocs, se poursuit aux Éditions Complexe qui offre notamment «toute la mémoire

du siècle en poche» six titres ont paru à ce jour.

Devant les moyens d'envergure déployés pour faciliter ici le contact du «plus grand nombre de gens possible avec le plus grand nombre de livres», le CLOM (Centre du livre pour outre-mer) rappelait justement cette semaine que des parties entières du globe étaient affamées de livres. Cet organisme se charge donc de transmettre dans 80 pays les stocks (anglais et français) qu'on lui confie mais prépare aussi le terrain aux oeuvres autochtones.

La ruche montréalaise va s'animer à son rythme qui, d'année en année, semble être fort peu prévisible toutefois, tellement sont grandes les sources de concurrence au Salon du livre.

◆ Canada

par les 18 agents de la GRC qui ont assuré sa sécurité alors qu'il occupait Rideau Hall.

Plus de 1,200 personnes étaient massées dans l'église pour participer à la messe de requiem célébrée par le cardinal Maurice Roy, primat du Canada et ami de longue date de la famille. Le frère du disparu, le cardinal Paul-Émile Léger, assistait à la cérémonie.

À la demande de Mme Léger, qui avait assisté son époux à la suite de sa première crise cardiaque qu'il avait subie six mois après son entrée en fonction et qui l'a aidé à réapprendre à parler et à écrire, les funérailles ont revêtu un caractère oecuménique. L'archevêque grec-orthodoxe de Toronto, le très révérend Sotirios, le rabbin Irving Schreier, de la congrégation juive d'Ottawa, le révérend Alexander F. MacSween, de l'Eglise presbytérienne, le révérend Lois Wilson, de l'Eglise unie, le révérend Ralph Cummings, de la Fédération baptiste du Canada ainsi que le primat de l'Eglise anglicane, le vénérable William Wright, assistaient à cette messe.

Outre le cardinal Roy, les cardinaux George Flahiff, de Winnipeg, Emmett Carter, de Toronto, le nonce Angelo Palmias, l'archevêque Joseph-Aurèle Plourde d'Ottawa, l'abbé Louis Lévesque, Dom Vidal, de St-Benoît-du-Lac, Dom Bénédicte Georges Vanier, fils de l'ancien gouverneur général Georges Vanier, et Mgr Roger Morin, ont célébré la messe des requiem. Mme Pauline McGibbon, ex-lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le premier ministre Trudeau ainsi que l'archevêque d'Ottawa, Mgr Plourde, ont lu des textes tirés des Saintes Écritures.

Au cours de son homélie, Mgr Plourde a souligné que l'ancien gouverneur général était toujours demeuré fidèle à l'un des traits marquants de sa personnalité: son profond sens du devoir. «Il n'y avait rien d'artificiel chez lui» a-t-il dit en exprimant sa conviction que M. Léger «continuera à veiller sur la population du Canada comme il l'a toujours fait».

Quant à Mme Léger, qui a déclaré qu'elle avait vécu «aux côtés d'un grand homme», elle est demeurée calme et seigneuriale tout au long de la messe, prenant place sur le même banc que sa fille, Mme Hélène Léger-Frochette, et ses trois petits-enfants.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui dans le lot familial du cimetière de Saint-Anicet, près de Valleyfield, le village natal de l'ancien gouverneur général, au cours d'une cérémonie privée.

◆ Québec

bunaux le projet de rapatriement unilatéral de la constitution.

Le pourvoi qui le Québec inscrira en Cour d'appel du Québec interviendra au début de décembre. On indique à ce sujet que les questions que le gouvernement débattait devant le tribunal seront approuvées la semaine prochaine par le conseil des ministres si bien que dès lors la cause pourra être inscrite. Le gouvernement s'est réuni hier contre un échec de ce pourvoi en présentant un projet de loi qui lui permettra, le cas échéant, d'en appeler de la décision de la Cour d'appel en Cour suprême.

Une patrouille de scorpions

COBHAM, Angleterre (AFP) — Pour protéger une somptueuse collection de diamants exposée dans son établissement, un hôtelier du Surrey, dans le sud de l'Angleterre, a fait appel à un commando de six scorpions femelles qui patrouilleront dans la vitrine où sont exposés les joyaux.

Ces arachnides dont la piqure peut être mortelle, importés spécialement d'Afrique, auront la charge de veiller sur une collection estimée à 500,000 livres, qui sera exposée à l'occasion d'une grande réception à l'Hôtel des Sept Collines de Cobham, à laquelle a été convié l'ancien patron de la police britannique.

AUJOURD'HUI

- À 9 h, l'assemblée annuelle des métallos du Québec se poursuit, en l'hôtel Reine-Élisabeth.
- À 9 h 10, le 3e congrès de l'Association québécoise de télé-détection se poursuit, au pavillon de Koninck de l'Université Laval, à Québec.
- À 9 h 30, colloque de Vélo-Québec sur les aménagements cyclables, au Château Bonne-Entente de Sainte-Foy.
- De 10 h à 23 h, le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation se poursuit, au Parc olympique.
- De 12 h à 21 h, exposition d'artisanat à l'Union française, 429, ave Viger. Demain, reprise de 10 h à 17 h.
- De midi à 22 h, début d'une exposition de trois jours de l'Association des artisans du Bas-Richelieu, au Centre culturel de Tracy.
- À 14 h, conférence publique de M. Ismaël Mokyr, d'Irlande, au département de sciences économiques de l'Université de Montréal, salle 6145 du pavillon Lionel-Groulx.
- À 13 h 30, arrivée du train «Express de la constitution» en gare d'Ottawa, suivie d'une rencontre des Amérindiens du Canada au Centre municipal.
- À 14 h, inauguration du centre hospitalier régional De Lanaudière, 1.000, boul. Sainte-Anne à Joliette.
- À 17 h, soirée de remise de charte du club Optimiste Rive-nord de Repentigny, au centre récréatif de Ville LeGardeur.
- À 18 h 30, ouverture (jusqu'à dimanche) de l'expo-bazar artisanal au bénéfice de l'Approche sécurisante des polytoxicoomanes anonymes, à la salle Saint-André-Apôtre, 10, 520 Waverley.
- À 19 h, début d'un colloque national de deux jours du comité organisateur de la fête nationale au Québec, au collège Maisonneuve, 2700 Bourboreille.
- À 19 h 30, premier Gala mérités Laval, à la salle de bal de l'hôtel Sheraton, à Laval.
- À 20 h, soirée Solidarité avec l'Amérique latine, à la salle Saint-Edouard, 425 rue Beaubien. Invité: M. Gerald Godin, ministre de l'Immigration du Québec.
- À 20 h, présentation du film *Mushuu Innu*, d'Arthur Lamothe, au centre interculturel Monchanin, 4917, Saint-Urbain.
- À 20 h, conférence de Julien Bigras, psychanaliste et écrivain, au Salon du livre de Montréal, mezzanine salle C, Place Bonaventure.
- À 20 h, causerie de l'architecte Guy-R. Legault à l'ouverture de la Conférence municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec, en l'hôtel Régence Hyatt.
- À 20 h, ouverture du premier congrès de l'Association professionnelle des enseignants en équipement motorisé, en l'hôtel Hilton de Dorval.
- À 20 h 15, causerie de M. John Briery, doyen de la faculté de Droit de l'Université McGill, aux Entretiens culturels, 3618, rue du Musée.
- À 20 h 30, concert inaugural de la chorale Elgar de Montréal, en l'Église unie Erskine & America. Admission: \$5.
- À 23 h, début d'un marathon de danse au profit de Centretra, par les étudiants en techniques de loisirs du Cégep Vieux-Montréal.
- Conseil de direction à huis clos de la section québécoise du Parti libéral du Canada, en l'hôtel Reine-Élisabeth.
- Séminaire d'information sur les activités de la Direction générale de la recherche géologique et minière, en l'amphithéâtre du centre administratif «G», à Québec.
- La 3e conférence nationale des Comités consultatifs de citoyens se poursuit, à Ottawa.
- Le Salon des artisans de Mirabel se poursuit, de 12 h à 22 h, à l'étage des boutiques de l'aéroport de Mirabel.
- Le Centre de réhabilitation de Waterloo accueille, durant trois jours, le public intéressé à une exposition des travaux d'artisanat réalisés par les détenus.
- Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, aux loisirs Tambourbatant, 8145, Henri-Julien, de 15 h à 20 h 30; à la Place Vile-Marie, auditorium de la Banque Royale, de 9 h 30 à 16 h 30; à Pointe-Claire, au centre d'achats Fairview, de 14 h 30 à 20 h 30.
- Le calendrier «Aujourd'hui» est un service gratuit offert par LE DEVOIR. Les renseignements qui y sont destinés doivent être acheminés le plus tôt possible et adressés comme suit: Chronique Aujourd'hui, 211 Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

Fox repousse l'enquête sur la gestion de Radio-Canada

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre canadien des Communications, M. Francis Fox, a décidé de ne pas donner suite pour l'instant à une recommandation du comité des Communes réclamant une vérification intégrée de l'administration de CBC/Radio-Canada.

M. Fox se retranche maintenant derrière le comité des comptes publics de la Chambre des communes qui réfléchit actuellement sur l'opportunité de soumettre les sociétés de la Couronne en général à ce type de vérification, comme c'est le cas de tous les ministères.

D'autres sociétés, comme Air Canada, s'opposent à ce genre d'enquête.

Puisque le comité des comptes publics doit statuer sur la question, M. Francis Fox préfère attendre. Si le comité décide qu'effectivement les sociétés de la Couronne devraient accepter l'enquête du vérificateur général, il est probable que M. Fox se prévale de cette opinion pour y soumettre CBC/Radio-Canada. Sinon, le ministre des Communications réserve pour l'instant son jugement.

◆ Prix Nobel

Suite de la page 8

Faire la guerre est le meilleur moyen d'assurer la paix. Réclamer le retour des disparus signifie protéger les délinquants. L'assassinat, la torture, le viol, le vol, deviennent des méthodes non orthodoxes dans une guerre non conventionnelle. Réclamer l'observance de traités internationaux pour les prisonniers de guerre et les personnes, c'est vouloir que la hiérarchie de l'armée fasse la guerre avec des roses. Pour combattre des «délinquants», tous les moyens sont donc légitimes. Le mot délinquant désigne non seulement les membres de l'armée du peuple et de la guérilla (l'armée ennemie, selon la définition bien connue des militaires argentins) mais aussi tous les opposants au régime: syndicalistes, professeurs, étudiants, journalistes, techniciens, médecins, leurs enfants, leurs parents, leurs amis et tous ceux qui ne les dénoncent pas.

Pourquoi maintenant? Le nom de Pérez Esquivel était proposé pour le prix Nobel de la paix depuis 1977, c'est-à-dire une année après le coup militaire qui déclencha la plus violente répression de l'histoire argentine. Cependant sa candidature n'a été retenue qu'en 1980, à un moment où le régime militaire pouvait se permettre d'affirmer qu'il avait gagné la guerre, que la tranquillité et l'ordre étaient rétablis, au moment où la répression, devenue sélective, frappe moins de monde — le fait que Pérez Esquivel ait dénoncé en conférence de presse la disparition en octobre dernier du journaliste Osvaldo Jauretche n'est qu'un fâcheux accident de parcours. Au moment où le seul gros péché à faire oublier est le mystère des disparus, le prix Nobel vient replacer les militaires argentins à la une de la presse internationale. Est-ce une coïncidence? Le fait est que Pérez Esquivel séjourne à présent aux États-Unis: il est l'hôte de la commission des droits de l'homme avec qui il devait se réunir le mercredi 19 novembre.

Sa présence à New York coïncide avec le début de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains dont l'ordre du jour comprend l'examen du rapport spécial de l'OIDH sur la situation des droits de l'homme en Argentine. Ce rapport a été élaboré après quatorze journées d'enquête en Argentine, en septembre 1979. Tous les efforts déployés depuis lors par le gouvernement militaire pour empêcher l'acheminement de ce document se sont avérés stériles. Le rapport sera analysé presque en même temps que la cérémonie de réception du prix Nobel de la paix et dans une atmosphère d'expectative vis à vis la politique de la nouvelle administration Reagan envers l'Amérique latine. La présence de Pérez Esquivel au milieu de cet événement n'est pas de bon augure pour les militaires argentins; elle témoigne d'une résistance au régime organisée à l'intérieur du pays et d'une solidarité internationale toujours agissante.

Vaccin contre la carie dentaire

WASHINGTON (AFP) — Des scientifiques américains ont déclaré hier avoir vacciné des patients contre un des maux humains les plus répandus: la carie dentaire, avec un succès allant de 50 à 80% des cas.

Le vaccin, qui a été pratiqué surtout sur des animaux, ne sera pas prêt avant plusieurs années, a annoncé l'un des chercheurs.

Le principe de ce vaccin consiste à stimuler dans la salive des anticorps qui s'attaquent à la bactérie et l'empêchent de se coller aux dents, ce qui évite les caries.

Si ce vaccin est efficace contre les caries dentaires, ont indiqué les scientifiques américains, il pourrait avoir un mauvais effet sur le coeur. Des expériences tentées sur des lapins ont montré en effet que les anticorps stimulés dans la salive pouvaient s'attaquer aux muscles cardiaques. Cependant la même expérience tentée sur des humains n'a eu aucun effet secondaire négatif.

Séisme au Japon

TOKYO (AP) — Un tremblement de terre de moyenne importance a touché les villes côtières du nord du Japon, hier, obligeant les trains à s'arrêter un instant. On n'a pas signalé de victime ni de dommage important sur le moment.

Selon le bureau météorologique central, le séisme a atteint la magnitude 4 sur l'échelle japonaise qui compte sept graduations, soit une force suffisante pour secouer des immeubles.

28 novembre

- 1776: le président Carter prévient qu'il ne cédera pas au chantage dans l'affaire des otages détenus en Iran.
- 1877: la Rhodésie annonce que ses récentes attaques contre les maquisards nationalistes noirs au Mozambique ont fait au moins 1,200 morts.
- 1973: les dirigeants arabes décident un embargo pétrolier contre le Portugal, la Rhodésie et l'Afrique du Sud à la fin du sommet d'Alger.
- 1971: le premier ministre jordanien Wasfi Teli est assassiné au Caire.
- 1919: la Mauritanie devient une république islamique indépendante.
- 1942: près de 500 personnes périssent dans l'incendie d'une boîte de nuit à Boston.
- 1937: le général Franco commence le blocus des côtes espagnoles.
- 1922: six anciens premiers ministres grecs sont exécutés.
- 1919: une femme, Lady Astor, est élue pour la première fois au Parlement britannique.
- 1905: fondation à Dublin du Sinn Féin.
- 1997: l'Allemagne occupe Kiaotchéou, au nord de la Chine, où des fonctionnaires allemands ont été tués.
- 1821: le Panama proclame son indépendance.
- 1520: le navigateur portugais Ferdinand Magellan atteint l'océan Pacifique en contournant l'Amérique du Sud par le détroit qui portera son nom.
- Ils sont nés un 28 novembre: Anton Rubenstein, pianiste et compositeur russe (1829-1894); José Iturbi, pianiste et chef d'orchestre espagnol (1895-1980); Alberto Moravia, écrivain italien (1907).



Des spécialistes ont arrosé hier d'un désinfectant les corps des victimes du grave séisme survenu en Italie ces jours derniers. Il s'agit de citoyens de Lioni, qui furent inhumés aussitôt après dans une grande fosse commune. (Photolaser AP)

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

Dans ses arguments écrits, le gouvernement fédéral avait abondé dans le même sens que le Québec, signalant que les municipalités et les commissions scolaires n'étaient pas liées par l'article 133.

Selon les arguments écrits, les municipalités et les commissions scolaires constituent un troisième niveau de gouvernement qui jouit d'une indépendance considérable vis-à-vis du pouvoir central, provincial, contrairement à d'autres organisations administratives issues du gouvernement.

Les arguments écrits, enfin, rappelaient que, contrairement à plusieurs autres organisations qui reçoivent leur autorité de la législation, les conseils municipaux et les commissions scolaires sont électifs et leurs membres sont responsables devant les électeurs.

Les avocats montréalais Peter Blaikie, Roland Durand et Yoine Goldstein, qui ont contesté devant les tribunaux des chapitres de la loi 101 au tout début, ont exprimé les mêmes arguments que l'avocat du Québec.

Quant à M. Georges Forest, le citoyen de Winnipeg qui a contesté la loi du Manitoba, il a demandé à la Cour suprême du Canada, par l'entremise de son avocat, de traiter chaque cas en particulier, au lieu de fixer une loi générale.

Les juges ont pris la cause en délibéré.

◆ Séisme

tés. Cela ne pourra pas rester sans conséquences», a-t-il dit. Loin de la politique politicienne de la capitale, la situation dans les zones sinistrées reste grave, et l'arrivée des secours chaotique. Alors que des dizaines de milliers de personnes sont toujours sans abri, la pluie s'est mise à tomber, obligeant parfois les sauveteurs à interrompre leurs recherches.

Ces pluies ont ainsi provoqué des coulées de boue dans la vallée de Sele, aux confins de la Campanie et du Basilicate, qui ont recouvert les décombres. Ce nouveau «coup de sort» intervient au moment où 65 personnes ont pu être retirées vivantes des décombres dans toutes les régions sinistrées. Parmi ces «miraculeux», figurent 17 enfants — dont deux nouveaux-nés — et une femme de 90 ans.

Les secours affluent désormais de toute l'Italie. Mais ils étaient encore souvent bloqués dans d'inextricables embouteillages, où se croisaient camions militaires, ambulances et corbillards, auxquels s'ajoutaient les voitures des émigrés de plus en plus nombreux, qui gagnent les régions sinistrées pour tenter de retrouver leurs parents. À cette pagaille, s'ajoutent le problème du pillage: trois personnes ont été arrêtées hier à Castellammare di Stabia, près de Naples.

Au pillage, s'ajoute la spéculation sordide: on parle d'un marché noir des cercueils (500,000 livres pièces, soit \$800) et du trafic d'eau minérale et de couvertures. Certains commerçants sans scrupules montent leur prix d'une manière éhontée.

En fait, le séisme de dimanche a entraîné la mise en place d'un large programme d'aide aux sinistrés, dont le financement risque pour une part de perturber les finances et l'économie italiennes.

Le gouvernement souhaite d'une part la mise en oeuvre d'un programme d'urgence de 1,200 milliards de livres (2 milliards de dollars), adopté mercredi en Conseil des ministres, pour des interventions immédiates dans le cadre des opérations en cours. D'autre part, le comité interministériel rassemblant les titulaires des portefeuilles du Trésor, du Budget, de l'Aide de Mezzogiorno et des Travaux publics, qui a été constitué hier, doit procéder à une évaluation «en profondeur» des dégâts.

Le programme d'urgence comprend lui-même deux enveloppes: 600 milliards de livres pour des interventions de «caractère général» (indemnisation des victimes, remboursement des frais des opérations de secours) et 600 milliards pour restaurer les services de première nécessité (routes, voies ferrées).

Ce programme, qui sera géré par le commissaire extraordinaire pour les régions sinistrées, M. Giuseppe Zamber-

◆ Comité

nard ait alors soumis une suggestion quelconque, à la condition que tout reste secret jusqu'à l'entente si elle devait arriver. Au bureau du ministre, c'était cependant le grand silence.

De manière générale, M. Pinard voulait négocier le prolongement des travaux du comité en même temps que la forme et la durée des débats aux Communes à l'étape finale.

Mais, en attendant l'aboutissement de ces négociations privées, le comité a pu hier recevoir des témoins, dont le premier des premiers ministres provinciaux à venir exposer ses vues, M. Angus MacLean, de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. MacLean a somme toute repris des arguments qu'il avait servis lors de la conférence fédérale-provinciale de septembre, sauf qu'il a eu le temps de réfléchir davantage sur le sujet.

Le premier ministre a substantiellement déclaré ceci: «Je suis ici pour vous demander de recommander au Parlement d'arrêter cette action et de ne proposer que le rapatriement seulement».

«Sinon ce n'est plus le régime fédéral. Les provinces seront devenues des municipalités, avec des pouvoirs et des juridictions sujettes à des changements selon le bon vouloir du gouvernement fédéral».

Il s'est opposé fermement au principe de l'action unilatérale, en expliquant que le gouvernement fédéral est en train de créer un précédent qui rendra possibles d'autres actions unilatérales dans l'avenir.

M. MacLean a soutenu qu'il y a eu des progrès au cours des travaux effectués l'été dernier et qu'il n'y a rien pour justifier «l'absurdité de calendrier» imposé par le gouvernement fédéral.

Il a indiqué que pour le gouverneur des parlementaires fédéraux que «la légalité du projet de résolution sera décidée par les tribunaux et que la sagesse de cette mesure doit être par le comité».

M. MacLean a fait valoir qu'une constitution doit s'asseoir sur des valeurs solides, stables et acceptées par l'ensemble de la population de toutes les régions et que «la majorité numérique» n'est pas un critère valable.

Il a fait valoir son opposition à l'inscription dans la constitution du recours possible au référendum, ce qui n'est à son avis qu'un moyen de passer par dessus la

Florence et les beautés de la Toscane

CERTAINS disent que l'Italie est le plus beau pays au monde. Les Italiens les premiers, bien entendu. Ceux dont la fierté est devenue une marque de commerce ancestrale, vous le rappellent à chaque fois que l'occasion se présente. À les entendre non seulement l'Italie est le plus beau pays au monde, c'est le seul pays qui mérite d'être visité. Voir l'Italie et mourir d'envie...

Peu importe si la contemplation des vieilles pierres polies et les longues promenades sous les ponts lézardés sont une source de ravissement ou pas, l'Italie reste un pays au passé riche, excessif et opulent, une mine d'or culturelle et patrimoniale.

Il suffit de franchir les murs de la vieille ville à Florence pour être saisi par la force de ce passé qui perdure encore aujourd'hui à l'aube de l'an 2000. Un passé parfois plus réel que le présent, qui a la couleur dorée de la terre cuite et dont la luminosité un peu blême semble inspirée des yeux pervenche du portrait d'une princesse du Moyen-Âge. Voir Florence et se sentir subitement investi d'une vie secrète qui bat à l'intérieur des murs. Voir Florence et ne plus jamais se fier aux livres d'histoire...

L'autobus qui mène de Pise à Florence est petit, crachoteux et sonne comme une symphonie de casseroles. Pour d'obscures raisons qui ont dû échapper à tous les Médicis, Florence n'a jamais eu

par **Nathalie Petrowski**

d'aéroport. Le voyage de Pise à Florence dure entre une heure et trois heures — selon les humeurs de la circulation et les bons réflexes du chauffeur. Le prix du billet se situe aux environs de trois dollars. On arrive à Florence par la grande porte périphérique des blocs modernes et impersonnels. On croit d'abord s'être trompé de ville. Sous cet angle-là, Florence qui loge quelque 600,000 habitants, ressemble à n'importe quelle ville du Nebraska. Tout à coup, l'autobus prend un virage un peu sec et on se retrouve quelques siècles en arrière dans ce qui fut jadis au 12e siècle sous le règne de Cosme l'Ancien de Medicis, la plus grande capitale artistique, culturelle et scientifique de l'Occident. Florence en a un peu reperdu depuis, mais elle reste une capitale touristique fascinante et la plus belle carte de mode de ce côté de l'Equateur.

La première chose qui frappe le regard parmi les arches délabrées et les échafaudages quasi sculpturaux c'est la couleur unie de la ville. Certains appellent Florence «la ville dorée» mais il s'agit plus d'un subtil mélange d'ocre, d'orange et de tan confondus par le flou des années



La Place de la Seigneurie à Florence avec la fontaine de Neptune et la réplique exacte du David de Michel-Ange que l'on ne se laisse pas de contempler pendant des heures en sirotant un café crème sur une des terrasses adjacentes.



Florence à vol d'oiseau lorsque le frais soleil matinal se lève sur le dôme doré de la grande cathédrale Santa Maria del fiore.

et qui aujourd'hui se mêlent naturellement à la grisaille des ciels de septembre et à l'eau boueuse de la rivière Arno. Au premier regard, l'oeil conditionné par la civilisation du plexi-glass et du béton trouve que la ville ne paie pas de mine. Les palais et les églises sentent le moisi et dans leur laissez-aller affichent des airs de vieilles catins décrépies. Une fois le choc culturel

passé et le dépaysement bien digéré, le charme romantique et moyenâgeux de cette ville du 12e qui a à peine changé troublera les plus sceptiques. Trois jours plus tard, on aura oublié que les hôtels florentins ne sont pas les meilleurs ni les

plus propres hôtels au monde, peu importe leur prix. On aura oublié que les rues et les trottoirs servent parfois de dépotoirs municipaux. On sera même devenu plus tolérant à l'endroit des petites voitures

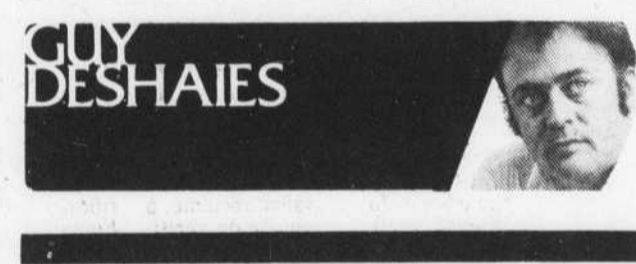
Suite à la page 12

Un «mechanical» de langue

AU risque de passer pour lâcheur, la question de la langue à Air Canada, sujet toujours débattu par les ardens défenseurs du français, ne m'a jamais tellement bouleversé.

Il m'est arrivé de faire face à une hôtesse unilingue anglaise sur un avion au départ de Montréal à destination de Londres et j'ai parlé anglais sans autre forme de procès et sans envoyer de lettres aux journaux pour porter plainte contre le transporteur national qui a bien d'autres problèmes à régler notamment la rentabilisation des avions malgré les notes de carburant.

J'ai fait des reportages sur la «francisation» à Air Canada, j'ai visité les bureaux des traducteurs qui s'acharnaient sur des manuels, des lexiques, des fiches d'ordina-



teurs aux fins de prétendre à un certain bilinguisme; je me suis entretenu avec les cadres supérieurs, j'ai noté et retransmis aux populations locales les bonnes intentions et les efforts soutenus de certains d'entre eux pour l'avancement du français et des francophones à l'intérieur de la société d'Etat.

Pour de simples raisons de service et de sécurité, il m'est arrivé de souligner de graves lacunes comme, par exemple,

le fait que les directives d'évacuation du DC-9 ont été traduites en français plus de deux ans après la mise en service de cet appareil.

Mais ce qui me frappe depuis un certain temps ce n'est pas l'usage du français dans les avions d'Air Canada mais la qualité de cette langue dans la bouche du personnel. Prenons par exemple l'ogresse qui tenait lieu d'hôtesse d'accueil dans le car transbordier menant à l'avion d'Air Canada ce dimanche 16 novembre dernier. Après avoir bousculé quelques passagers, elle s'empara du micro pour déclarer: «Nous avons eu un mechanical et l'avion qu'on a est plus petite que celle qu'on était supposé avoir alors il va peut-être avoir des problèmes». Il y a eu des problèmes. Il y avait un passager de trop, même si l'avion était toujours un DC-8 de série 62 mais avec figuration de première classe ce qui signifie moins de sièges. Dans l'avion, la mégère enrégée annonça que «si aucun volontaire ne lève la main pour débarquer on vous débarque toutes». Bref, du boulesque. Ça ne ressemblait même plus à un transporteur de troisième catégorie dans le fond des bois, mais à une parodie sur scène évoquant la dégradation des services aériens. Finalement, il y a eu un volontaire après qu'on eut promis un cadeau de \$200 pour les inconvenients, etc., mais c'est un autre problème.

Le français, lui, n'a pas raison d'être à ce point torturé. Généralement la lecture des messages écrits passe. Je ne chicanne pas sur la prononciation, car Air Canada est une compagnie canadienne et ce serait faux que son français soit parlé comme sur les avions d'Air France. Mais il faut que cela demeure du français. Or il y a là un sérieux «mechanical» de langue française. Il faut bien le dire ce sont les francophones québécois, anglicisés certes depuis des années à Air Canada, qui sont les pires pour peu qu'ils sortent des sentiers battus, c'est-à-dire des directives écrites.

Je me souviens l'an dernier, entre Montréal et Toronto, lorsque le commandant s'est mis à expliquer en anglais

qu'un front froid accompagné de vents à grande vitesse allait causer des perturbations. C'est là qu'un chef de cabine avec sa belle veste rouge s'est lancé dans la traduction en directe. Il a été question de «vitesse à grande vitesse», de «front d'air froide» et de «turbulations qui étaient expectées en avant». Bref, un baragouinage disgracieux et inutile. Mais entre Toronto et Montréal, ça reste entre nous, il n'y a pas trop d'étrangers francophones aux écoutes. On se marre et c'est tout, en se disant qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'on s'en tienne uniquement à l'anglais quitte à écopier d'une lettre aux lecteurs signée par un gas pas content qui veut absolument du français. C'est un français qu'on doit refuser, dont on doit se passer carrément simplement pour éviter la honte comme ce fut le cas des derniers jours lorsque j'étais assis au milieu d'un groupe de jeunes Français qui riaient à s'en crever la rate en écoutant l'hôtesse d'Air Canada tenter d'expliquer en français que les passagers à destination de Toronto devaient rester dans l'avion mais que ceux qui descendaient à Mirabel devaient le faire. Elle était partie sur

une mauvaise voie dans sa traduction et son message qui consistait seulement à dire que les passagers à destination de Toronto devaient rester dans l'avion s'est terminé dans la rigolade pour ceux de Montréal qu'elle invitait à descendre à Montréal. Il y avait une autre hôtesse qui parlait avec un accent français mais elle avait de temps à autre des dérapages incontrôlés comme lorsqu'elle demanda à un Français ce qu'il désirait comme «breuvage» ce qui lui valut la précision de la part du client qu'il n'était pas un veau.

Au cours de ce dernier vol pourtant le commandant Francoeur s'exprimait dans un français international impeccable et c'est d'ailleurs là qu'il est le progrès notable qu'il faut souligner chez Air Canada. Les pilotes francophones s'expriment majoritairement très bien ce que sont les premiers officiers ou les commandants. Voilà des gens qui travaillent presque exclusivement en anglais, qui ont reçu un entraînement en anglais dans l'armée ou ailleurs et qui, depuis quelques années, donnent un exemple remarquable de la qualité d'un français qui peut exister à Air

Canada sans que les avions tombent.

J'ignore la solution. Pourquoi a-t-on droit à du français correct sur les avions d'Alitalia, de KLM, de British Airways, d'Air Portugal, d'Iberia pour ne nommer que ceux-là et un baragouinage ridicule très souvent sur Air Canada. Je sais qu'il y a des problèmes syndicaux d'ancienneté mais il faudrait d'abord qu'on se dise que ce n'est pas parce qu'une hôtesse ou un chef de cabine a un nom français qu'il connaît cette langue. Qu'on leur permette de lire les messages écrits, qu'on leur accorde l'usage du français dans le service aux passagers à la rigueur mais qu'on leur interdise les traductions improvisées, les messages non écrits car il en va de l'image de la compagnie dans le monde. Il ne suffit pas de parler français. Il faut le parler correctement, peu importe l'accent, ou ne pas le parler du tout.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique!

Voi ABC Londres \$463 — Bruxelles \$526 — Paris \$542
Aller simple NEW-YORK, Bruxelles \$294
Aller-retour Excursion New-York-Bruxelles \$450
Sur demande, vols notifiés WARDAIR vers Paris

LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS SPÉCIAL HIVER

Louez (Hors Taxe) livraison Paris pour 3 semaines assurances internationales incluses — RENAULT 5GTL \$451 — CITROEN VISA SPÉCIALE \$475 — Mini 1000 Automatique \$499 — Talbot GLS \$507 — RENAULT 18GTL \$566 — Citroen GSA \$746. Quotation spéciale pour VW-Honda-Peugeot etc...

Quotations spéciales pour location automobiles, 1 et 2 semaines avec billets d'avion.

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

depuis 27 ans au service des voyageurs a innové pour vous le plan dit ACHAT-RACHAT et le Kilométrage illimité. PROFITEZ-en au maximum tél.: 861-0200

— SPÉCIAL HIVER 80-81 —
VACANCES ENSOLEILLÉES: MEXIQUE — CUBA
BRÉSIL — PÉROU — ANTILLES
également CLUB MEDITERRANÉE ETC...

TOURING CLUB DE FRANCE
1176 rue Drummond, tél.: 861-3906 et 0200.
PERMIS AU QUÉBEC
*LIVRAISON-BRUXELLES

Tourbec voile présente Voile dans les Îles du Sud

Le grand périple des Navigateurs du Verseau: des croisières d'îles en îles à la voile, toutes différentes et toutes superbes, venez bronzer sous les azalées... avec nous!

Quelques exemples, tout compris:
Saint-Thomas — Antigua \$1599
du 15 au 29 décembre

Antigua — Saint-Thomas \$1599
du 3 au 17 janvier

Saint-Thomas — Rép. Dominicaine \$1499
du 24 janv. au 7 février

Tourbec Montréal
1440 rue Saint-Denis
288-4455



Tourbec et les Navigateurs du Verseau

vous invitent à une réunion d'information

Pour tout savoir sur les vacances-voiles de Tourbec, rencontrer les instructeurs-capitaines, poser des questions et voir quelques images des îles, des bateaux, des croisières!

Rendez-vous à: U.Q.A.M. pavillon Hubert Aquin, salle A-2875, rue St-Denis (métro Berri), le 12 décembre à 19h.

Informations: 288-4455

VOYAGEZ à prix raisonnable!

Nous nous spécialisons dans les vols, groupes, charters pour France, Italie, Espagne, Allemagne, Israël, Mexico, Floride et Sud Amérique...

NOËL
FLORIDE \$125. 25 décembre au 4 janvier Greyhound Charter.
EUROPE: avion de Montréal \$409. US. plus Eurail pass \$247.
Pour autres vacances de Noël, demandez notre prospectus!

ISRAËL Charter de N.Y. \$599. US (retour)
MEXICO \$359. Puerto Vallarta \$299
Puerto Rico \$279. Acapulco \$339.
FLORIDE: à partir de \$159. (avion)

Allers simples, départ de Mont. (\$US)
Paris \$279. Bruxelles \$199. Madrid \$279. Londres \$205.

Détenteur d'un permis du Québec

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.
Euro-American Voyages, 1260 University, suite 304, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

LES VOYAGES HONE

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTREAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

INDE — NEPAL — SRI LANKA (CEYLAN)
26 jours — 2 départs en 1981
les 7 février et 7 novembre

Arrangements terrestres US \$1495
Tarif aérien Can \$1595

CONQUÊTE BRÉSILIENNE

Bogota - Manaus - Brasilia - Bahia / Salvador - Belo Horizonte - Rio de Janeiro

14 jours — 3 départs en 1981
les 24 janv. - 14 fév. - 21 mars

Arrangements terrestres US \$1095
Tarif aérien Can \$1158

AFRIQUE

Départ: 31 janvier 1981
SÉNÉGAL/CÔTE-D'IVOIRE 2 semaines
Sénégal: Visite de Gorée, Kayar. Excursion, 5 jours en Casamance et safari photo, parc Niokolo Koba.
Côte-d'Ivoire: Visite et excursion, 3 jours à Yacouba.

Prix, tarif aérien inclus \$2839
OPTION GABON - 3ième SEMAINE
Séjour: 1 semaine à l'Okoumé Palace (Intercontinental) au bord de la mer à Libreville.
Supplément, tarif aérien inclus \$780

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTREAL H3A 2B8
le métro à notre porte - station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
Le jeudi jusqu'à 21h
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Des cadeaux qui font voyager

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |

la Librairie Ulysse
fermée le lundi 843-7135
1208 St-Denis (Métro Berri) entre Ste-Catherine et Dorchester

TOURISME

Les beautés de la Toscane

Suite de la page 11

nerveuses qui s'amuse à éraiser les passants à Florence. Petit à petit, on se laissera gagner par le charme discret de cette ville bourgeoise ou les nouveaux riches, les vieux aristocrates et les princes déchués fraternisent dans les cafés, où les musées sont plus nombreux que les arêts d'autobus, où les statues de Michel-Ange poussent partout comme de la mauveuse herbe et où il est plus facile de se perdre que dans le labyrinthe du Minotaure.

La meilleure façon de découvrir Florence, c'est d'ailleurs de se perdre et d'errer sans but et sans destination à travers le dédale des rues tortueuses et les vestiges de l'histoire. Vous n'aurez pas fait trois pas que vous vous heurterez à la porte d'un musée, à la grille d'un vieux château, à la maison de Dante, au air abstrait de David de Michel-Ange, à la fameuse cathédrale Santa Maria del Fiore qui ressemble à un gros gâteau de mariage, au pont Vecchio qui croule sous le poids de ses bijoutiers et de ses orfèvres, au palais Pitti qui est loin de faire pitié, au regard lasif de la Vénus de Botticelli, aux portes du paradis noircies par la pollution. Vous trouverez aussi à l'occasion des portes fermées car Florence a le doubleur désavantage d'avoir plus de monuments et de musées que de gardiens de sécurité. Vous trébucherez également dans les échafaudages et les travaux de rénovation qui sont éternellement à recommencer et que personne ne se presse de terminer. Mais il y aura toujours quelque chose à voir et quelque chose que vous n'avez pas vu.

Vous serez étonnés, épiqués, hallucinés par tant d'histoire. Vous souffrirez d'indigestion artistique et culturelle et vous maudirez la famille Médicis d'avoir fait tant de zèle en arrachant l'énergie créatrice aux cours et aux monastères pour l'entraîner dans la rue où elle se prend sur le pouce ou en taxi. Au bout d'une semaine, vous renoncerez à vos réflexions métaphysiques sur l'humanisme et la Renaissance. Vous échangerez une visite au musée contre un café crème qui coûte cher et qui se fait attendre longtemps mais qui a le joyeux avantage

d'être consommable sur la place de la Seigneurie en étudiant la fontaine de Neptune et la copie d'un deuxième David au galbe également. Vous laisserez également tomber les églises à rayures vertes et blanches pour toucher la peau souple et satinée du cuir qui se vend pour trois fois rien dans le marché en plein air de la place San Lorenzo où alors vous irez coller votre nez contre les plus élégantes vitrines au monde, saliver devant les imperméables inabordable de Giorgio Armani ou les « must » de Gucci.

Pour vous changer les idées et ne pas trop donner prise au matérialisme débridé qui s'est emparé de vous, vous pourrez toujours sortir de Florence et découvrir la région méconnue de la Toscane. Il suffit d'une heure d'autobus ou de voiture pour arriver à Sienne, ancienne république indépendante qui se fit tranquillement voler la vedette par sa rivale florentine. Si les Florentins sont vaniteux, les Siennois eux sont carrément mythomanes. On raconte d'ailleurs que c'est leur mythomanie qui précipita leur chute alors qu'ils tentèrent au 13e siècle d'ériger la plus grosse cathédrale de l'Occident. La cathédrale, une fusion erratique de styles romans et gothiques, devait éclipser celle de Florence. Elle ne fut cependant jamais terminée selon les plans originaux.

La foudre des dieux et celle de la peste s'abattit sur la ville et décima la population avant que la nouvelle cathédrale plus grandiose ne soit terminée. Après cela, les choses ne furent plus jamais pareilles. La cathédrale de Sienne reste du dehors moins impressionnante que celle de Florence. Elle compense cependant par une décoration intérieure chargée qui verse dans le kitsch et le rococo et qui contraste vivement avec le dénuement et l'austérité intérieure de la cathédrale de Florence.

Aujourd'hui, Sienne et Florence ne se parlent plus et se vantent chacune à leur tour d'être plus belle et plus riche que l'autre. Sienne reste plus propre et mieux restaurée que Florence. Comme la ville n'est pas très grande, ni très industrielle, elle a su contrôler son développement. Une loi oblige tous ceux qui veulent y bâtir maison à respecter l'aspect général de la ville et à construire dans les mêmes

couleurs et les mêmes dimensions. De plus, Sienne possède quelques miracles architecturaux, notamment une immense tour, la tour du Mangia dont l'imposante stature et surtout le fait que la statue tienne toujours, reste un mystère pour tous. Cette tour donne sur la Piazza del Campo, une place publique qui a la forme et l'inclinaison d'un coquillage. C'est sur cette place que se déroule le 2 juillet et le 16 août de chaque année, la manifestation la plus antique et la plus populaire de Sienne, « Il palio delle contrade », sorte de Blue Bonnets costumés, de course de chevaux sans selle, montés par dix cavaliers qui défendent les couleurs de 10 contrées tirées au sort sur les 17 contrées de la ville, en lice pour remporter le Pallium avec l'image de la Vierge. Le jour de la course, la petite ville paisible de 60,000 habitants devient un lieu de rassemblement plutôt volatil, qui semble occupé par le siège des Montagues et des Capulets. Tous les Siennois renoués au hasard des ruelles et des passages secrets vous diront qu'il faut absolument revenir pour la course du Pallio l'année prochaine.

Ceux qui n'auront pas la patience d'attendre jusqu'à l'année prochaine pourront pousser l'expédition un peu plus loin à travers la verte campagne toscane jusqu'à la citadelle des Tours, à San Gimignano. De loin San Gimignano ressemble à Manhattan. Treize majestueuses tours s'élèvent à l'horizon et dessinent le plus vertigineux des profils. On apprend que, par le passé, il y avait non pas 13 mais 72 tours toutes plus hautes les unes que les autres. Les

fières familles de San Gimignano se faisaient chacune construire leur tour pour attester de leur puissance et de leur prospérité. Lorsque les familles se querellaient elles en profitaient pour abattre la tour du voisin. San Gimignano est aujourd'hui un merveilleux trésor de restauration, loin de la foule déchaînée, de la circulation automobile et de la pollution. La petite ville entourée de fortifications, est bâtie en hauteur. Au mois de septembre, des vents frais traversent et font couronner d'osciller ses tours couronnées de vignes. Ici et là, les magasins encastrés dans les vieilles pierres vendent le plus parfumé des Chianti. À l'heure du souper, les enfants s'éparpillent sur les pavés dans les odeurs familières de pâtes et de polenta. A cause de son isolement, à cause de l'absence de circulation, San Gimignano semble n'avoir pas bougé depuis le Moyen-Âge. Lorsqu'on franchit les fortifications du temps, on ne voit plus jamais revenir en ville, on ne voit plus jamais entendre parler de l'an 2000.

Après San Gimignano, après Artemis, un autre village du Moyen-Âge où loge une auguste villa des Médicis, Florence apparaît tout à coup comme une grande ville cosmopolite et moderne. L'illusion durera jusqu'à la tombée de la nuit. Après huit heures, Florence ne répond plus du monde moderne. Les réverbères s'allument, les statues de marbre s'animent, les pavés deviennent glissants et Florence ressemble tout à coup à un vieux film de cape et d'épée dont on ne voudrait jamais voir la fin.

Un dépliant Charlevoix

L'Association touristique de Charlevoix vient de publier un dépliant fort bien fait intitulé Charlevoix l'hiver et qui renferme toutes les informations pertinentes sur l'ensemble de la région y compris les forfaits offerts par l'hôtellerie locale.

Sur une face du dépliant il y a les renseignements généraux sur les endroits à visiter, les équipements disponibles, les services et activités en cours le tout présenté par un texte léger et des beaux dessins

graphiques à l'aquarelle. Sur l'autre face, il y a la liste d'une vingtaine d'auberges et restaurants avec les prix de leurs forfaits de deux, trois ou cinq jours incluant les repas. Sous la liste bien détaillée il y a une carte du comté où les villages et centres de ski sont bien identifiés.

Pour recevoir gratuitement ce dépliant il suffit d'écrire à l'Association touristique de Charlevoix, 136 boulevard de Comport, CP 417, La Malbaie, Québec, G0T 1J0.



Venez passer des vacances de rêve à un prix réaliste au Portugal.

Aucun autre pays d'Europe ne vous en offre autant!

Le Portugal est un pays tellement agréable à visiter. Et c'est tout aussi agréable de s'y rendre avec TAP, qui marie de façon unique tout le raffinement d'un service à l'européenne au confort d'un appareil ultra-moderne. TAP vous offre de nombreuses formules de voyage tout aussi fascinantes qu'économiques pour découvrir le Portugal. L'une d'entre elles saura vous convenir parfaitement. Voici quelques exemples parmi tant d'autres:

Vacances Individuelles
Lisbonne et/ou Estoril: 13 nuits, à partir de \$218.
Algarve et Lisbonne: 13 nuits, à partir de \$155.
Madère et Lisbonne: 13 nuits, à partir de \$253.
Lisbonne et Madrid: 6 nuits, à partir de \$309.

Circuits Accompagnés
Circuit en autocar—Portugal Du Nord et Estoril: 15 jours, à partir de \$639.
Circuit en autocar—Portugal et Espagne: 15 jours, à partir de \$669.
Circuit en autocar—Portugal, Espagne et Maroc: 17 jours, à partir de \$799.
Consultez-nous n'importe quel agent de voyages; ses services sont gratuits.
Ou faites-nous parvenir ce coupon pour obtenir de plus amples détails au sujet de ces circuits—et vive les vacances de rêve!

Prix par personne, deux par chambre. Transport aérien en sus.
TAP AIR PORTUGAL Service des circuits 1010, rue Sherbrooke ouest Suite 2005 CX 28-11-80
Montréal (Québec) H3A 2R7
A Montréal, composez (514) 849-4217
A Ottawa, composez (613) 237-6230
Au Québec (sauf Montréal): 800-361-0699.
Veuillez m'envoyer des renseignements sur les vacances de rêve ci-dessous:
Vacances Individuelles Circuits Accompagnés en Autocar
Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Code postal _____

LE MÉTRISMO

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.10 Les 100 tours de Centour
9.30 Cinéma
9.45 Les Floups
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express
11.00 Cinéma
11.30 Cher oncle Bill
12.00 Météo
12.05 Midi plus
13.00 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma
16.00 Bobino
16.30 La lettre de Nouvelle-France
17.00 Scénario et réalisation: Vincent Dary. Histoire d'été et d'aujourd'hui
18.00 Cinéma
19.00 Les Jorjache
20.00 Le monde de Marcel Dubé
20.30 Hors série
21.30 Consommateurs plus
22.30 Téléarts
23.20 Cinéma
23.30 Le téléjournal

RADIO QUÉBEC

- 10.00 Le marché au images
11.00 Reading Read all about it. Trade off
12.00 L'émission de "radio" Méliéville
13.00 Le marché au images
14.30 Mon ami Pierrot
15.00 Chacun son tour
16.30 Histoire des enfants
17.00 Célébrités
18.00 Célébrités
19.00 Eve mémoire

CFTM

- 7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure
9.00 À la bonne franquette
9.30 Notre amie Suzanne
10.00 Les p'tits bonshommes
10.15 Les satellites
12.15 Le dix jours informe
12.30 Cinq-Quiz

CINÉMA

- 18 h 10, 21 h 30, "Le cœur à l'envers" 20 h 05
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU II, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU III, 6956 St-Denis (271-1103)
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL III, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IV, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL V, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VI, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VIII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IX, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL X, 1584 est.

SCÈNE

- BAR EMERY CHEZ DUMAS, 333 Emery
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert
CAFÉ ESPERANTO, 3553 St-Urbain
CAFÉ REZAINSEL, 177 ouest
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN

LE MÉTRISMO

CBFT

- 14.30 Janelle veut savoir
15.30 Services à la communauté
16.00 Les p'tits bonshommes
17.00 Les nanants
18.00 Le dix jours informe
18.30 L'homme de 56,000,000
19.00 J'ai mon voyage
20.00 Science et technologie
20.30 La parole est à vous
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.25 Ciné-week-end

RADIO QUÉBEC

- 10.00 Le marché au images
11.00 Reading Read all about it. Trade off
12.00 L'émission de "radio" Méliéville
13.00 Le marché au images
14.30 Mon ami Pierrot
15.00 Chacun son tour
16.30 Histoire des enfants
17.00 Célébrités
18.00 Célébrités
19.00 Eve mémoire

CFTM

- 7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure
9.00 À la bonne franquette
9.30 Notre amie Suzanne
10.00 Les p'tits bonshommes
10.15 Les satellites
12.15 Le dix jours informe
12.30 Cinq-Quiz

CINÉMA

- 18 h 10, 21 h 30, "Le cœur à l'envers" 20 h 05
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU II, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU III, 6956 St-Denis (271-1103)
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL III, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IV, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL V, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VI, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VIII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IX, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL X, 1584 est.

SCÈNE

- BAR EMERY CHEZ DUMAS, 333 Emery
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert
CAFÉ ESPERANTO, 3553 St-Urbain
CAFÉ REZAINSEL, 177 ouest
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN

LE MÉTRISMO

CBFT

- 14.30 Janelle veut savoir
15.30 Services à la communauté
16.00 Les p'tits bonshommes
17.00 Les nanants
18.00 Le dix jours informe
18.30 L'homme de 56,000,000
19.00 J'ai mon voyage
20.00 Science et technologie
20.30 La parole est à vous
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.25 Ciné-week-end

RADIO QUÉBEC

- 10.00 Le marché au images
11.00 Reading Read all about it. Trade off
12.00 L'émission de "radio" Méliéville
13.00 Le marché au images
14.30 Mon ami Pierrot
15.00 Chacun son tour
16.30 Histoire des enfants
17.00 Célébrités
18.00 Célébrités
19.00 Eve mémoire

CFTM

- 7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure
9.00 À la bonne franquette
9.30 Notre amie Suzanne
10.00 Les p'tits bonshommes
10.15 Les satellites
12.15 Le dix jours informe
12.30 Cinq-Quiz

CINÉMA

- 18 h 10, 21 h 30, "Le cœur à l'envers" 20 h 05
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU II, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU III, 6956 St-Denis (271-1103)
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL III, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IV, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL V, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VI, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VIII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IX, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL X, 1584 est.

SCÈNE

- BAR EMERY CHEZ DUMAS, 333 Emery
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert
CAFÉ ESPERANTO, 3553 St-Urbain
CAFÉ REZAINSEL, 177 ouest
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN

LE MÉTRISMO

CBFT

- 14.30 Janelle veut savoir
15.30 Services à la communauté
16.00 Les p'tits bonshommes
17.00 Les nanants
18.00 Le dix jours informe
18.30 L'homme de 56,000,000
19.00 J'ai mon voyage
20.00 Science et technologie
20.30 La parole est à vous
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.25 Ciné-week-end

RADIO QUÉBEC

- 10.00 Le marché au images
11.00 Reading Read all about it. Trade off
12.00 L'émission de "radio" Méliéville
13.00 Le marché au images
14.30 Mon ami Pierrot
15.00 Chacun son tour
16.30 Histoire des enfants
17.00 Célébrités
18.00 Célébrités
19.00 Eve mémoire

CFTM

- 7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure
9.00 À la bonne franquette
9.30 Notre amie Suzanne
10.00 Les p'tits bonshommes
10.15 Les satellites
12.15 Le dix jours informe
12.30 Cinq-Quiz

CINÉMA

- 18 h 10, 21 h 30, "Le cœur à l'envers" 20 h 05
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU II, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU III, 6956 St-Denis (271-1103)
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL III, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IV, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL V, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VI, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL VIII, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL IX, 1584 est.
CINÉMA DE MONTRÉAL X, 1584 est.

SCÈNE

- BAR EMERY CHEZ DUMAS, 333 Emery
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert
CAFÉ ESPERANTO, 3553 St-Urbain
CAFÉ REZAINSEL, 177 ouest
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN

Un bon conseil.

Évitez l'embonpoint. La Fondation du Québec des maladies du cœur

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157 du Code de la Province de Québec... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR PROVINCIALE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

C.T.Q. Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE... COUR PROVINCIALE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

VILLE DE MONTRÉAL COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDE DE SOUMISSIONS CONDUITS SOUTERRAINS... La Ville demande des soumissions pour les modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

LE BRIDGE La logique donne beaucoup de valeur à la carte jouée par Charles-A. Durand... encasse cette levée avec son As et se croyait bien au-dessus de ses troubles car l'état persuadé de pouvoir donner deux fois la main au mort avec les coeurs afin d'établir la longue suite de piques et ainsi franchir le gain des piques...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

Police SERVICE DE LA POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL APPELS D'OFFRES... 11-81 Achat de vêtements thermogènes et culottes de motards... 12-81 Achat de pièces et accessoires pour policiers...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

AVIS AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 157 du Code de civil, que CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES INC. est le titulaire de la propriété de tous les droits de brevet...

AVIS AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 157 du Code de civil, que CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES INC. est le titulaire de la propriété de tous les droits de brevet...

C.T.Q. TRANSFERT Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 157 du Code de civil, que CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES INC. est le titulaire de la propriété de tous les droits de brevet...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

Le requérant: Constantin Grégoire, 137, rue Montcalm, St-Esprit, P.Q., détenteur du permis M507001-001, région 06, demande à la C.T.Q. un permis spécial pour le transport de neige dans la région 10, saison hivernale 1980-81...

AVIS AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 157 du Code de civil, que CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES INC. est le titulaire de la propriété de tous les droits de brevet...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL... COUR SUPÉRIEURE... Avis légal concernant la succession de feu Thomas Alfred Heaps...

LES MOIS CROISÉS Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape... 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12... 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 1041 1042 1043 1044 1045 1046 1047 1048 1049 1050 1051 1052 1053 1054 1055 1056 1057 1058 1059 1060 1061 1062 1063 1064 1065 1066 1067 1068 1069 1070 1071 1072 1073 1074 1075 1076 1077 1078 1079 1080 1081 1082 1083 1084 1085 1086 1087 1088 1089 1090 1091 1092 1093 1094 1095 1096 1097 1098 1099 1100 1101 1102 1103 1104 1105 1106 1107 1108 1109 1110 1111 1112 1113 1114 1115 1116 1117 1118 1119 1120 1121 1122 1123 1124 1125 1126 1127 1128 1129 1130 1131 1132 1133 1134 1135 1136 1137 1138 1139 1140 1141 1142 1143 1144 1145 1146 1147 1148 1149 1150 1151 1152 1153 1154 1155 1156 1157 1158 1159 1160 1161 1162 1163 1164 1165 1166 1167 1168 1169 1170 1171 1172 1173 1174 1175 1176 1177 1178 1179 1180 1181 1182 1183 1184 1185 1186 1187 1188 1189 1190 1191 1192 1193 1194 1195 1196 1197 1198 1199 1200 1201 1202 1203 1204 1205 1206 1207 1208 1209 1210 1211 1212 1213 1214 1215 1216 1217 1218 1219 1220 1221 1222 1223 1224 1225 1226 1227 1228 1229 1230 1231 1232 1233 1234 1235 1236 1237 1238 1239 1240 1241 1242 1243 1244 1245 1246 1247 1248 1249 1250 1251 1252 1253 1254 1255 1256 1257 1258 1259 1260 1261 1262 1263 1264 1265 1266 1267 1268 1269 1270 1271 1272 1273 1274 1275 1276 1277 1278 1279 1280 1281 1282 1283 1284 1285 1286 1287 1288 1289 1290 1291 1292 1293 1294 1295 1296 1297 1298 1299 1300 1301 1302 1303 1304 1305 1306 1307 1308 1309 1310 1311 1312 1313 1314 1315 1316 1317 1318 1319 1320 1321 1322 1323 1324 1325 1326 1327 1328 1329 1330 1331 1332 1333 1334 1335 1336 1337 1338 1339 1340 1341 1342 1343 1344 1345 1346 1347 1348 1349 1350 1351 1352 1353 1354 1355 1356 1357 1358 1359 1360 1361 1362 1363 1364 1365 1366 1367 1368 1369 1370 1371 1372 1373 1374 1375 1376 1377 1378 1379 1380 1381 1382 1383 1384 1385 1386 1387 1388 1389 1390 1391 1392 1393 1394 1395 1396 1397 1398 1399 1400 1401 1402 1403 1404 1405 1406 1407 1408 1409 1410 1411 1412 1413 1414 1415 1416 1417 1418 1419 1420 1421 1422 1423 1424 1425 1426 1427 1428 1429 1430 1431 1432 1433 1434 1435 1436 1437 1438 1439 1440 1441 1442 1443 1444 1445 1446 1447 1448 1449 1450 1451 1452 1453 1454 1455 1456 1457 1458 1459 1460 1461 1462 1463 1464 1465 1466 1467 1468 1469 1470 1471 1472 1473 1474 1475 1476 1477 1478 1479 1480 1481 1482 1483 1484 1485 1486 1487 1488 1489 1490 1491 1492 1493 1494 1495 1496 1497 1498 1499 1500 1501 1502 1503 1504 1505 1506 1507 1508 1509 1510 1511 1512 1513 1514 1515 1516 1517 1518 1519 1520 1521 1522 1523 1524 1525 1526 1527 1528 1529 1530 1531 1532 1533 1534 1535 1536 1537 1538 1539 1540 1541 1542 1543 1544 1545 1546 1547 1548 1549 1550 1551 1552 1553 1554 1555 1556 1557 1558 1559 1560 1561 1562 1563 1564 1565 1566 1567 1568 1569 1570 1571 1572 1573 1574 1575 1576 1577 1578 1579 1580 1581 1582 1583 1584 1585 1586 1587 1588 1589 1590 1591 1592 1593 1594 1595 1596 1597 1598 1599 1600 1601 1602 1603 1604 1605 1606 1607 1608 1609 1610 1611 1612 1613 1614 1615 1616 1617 1618 1619 1620 1621 1622 1623 1624 1625 1626 1627 1628 1629 1630 1631 1632 1633 1634 1635 1636 1637 1638 1639 1640 1641 1642 1643 1644 1645 1646 1647 1648 1649 1650 1651 1652 1653 1654 1655 1656 1657 1658 1659 1660 1661 1662 1663 1664 1665 1666 1667 1668 1669 1670 1671 1672 1673 1674 1675 1676 1677 1678 1679 1680 1681 1682 1683 1684 1685 1686 1687 1688 1689 1690 1691 1692 1693 1694 1695 1696 1697 1698 1699 1700 1701 1702 1703 1704 1705 1706 1707 1708 1709 1710 1711 1712 1713 1714 1715 1716 1717 1718 1719 1720 1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1730 1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746 1747 1748 1749 1750 1751 1752 1753 1754 1755 1756 1757 1758 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770 1771 1772 1773 1774 1775 1776 1777 1778 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786 1787 1788 1789 1790 1791 1792 1793 1794 1795 1796 1797 1798 1799 1800 1801 1802 1803 1804 1805 1806 1807 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 220

LE PETROLE EN VEDETTE

Le troisième jour d'offensive à la Bourse de Toronto, hier, a été dominé par un regain d'intérêt pour les valeurs liées au gaz et au pétrole. L'indice composite a gagné 20,96 points et terminé la séance à un sommet de 2586,55.

Treize des 14 grands secteurs du marché ont progressé, les pétroles venant en tête avec un gain de 80,13 points à 4634,28. Seul perdant: les finances, en baisse de 10,54 points à 1563,41.

Finalement, les gains l'ont emporté sur les pertes par 313 à 208 et 212 titres ont conservé leurs positions du jour précédent. Le volume s'est inscrit à 12,62 millions d'actions et la valeur chiffrait 125,63 millions.

Les échanges d'actions Gulf Canada Ltd ont été suspendus brièvement et ce titre a clôturé sur un gain de 1,8 à \$24,34.

Mobil Oil Canada a annoncé que les essais du puits Hibernia B-08 au large de Terre-Neuve avaient donné un débit de 4,347 barils de pétrole par jour et 8,96 pieds cubes de gaz. Gulf Canada a un intérêt de 28,12 pc dans cette affaire.

Les transactions sur Norstar Resources ont repris après une interruption dans la matinée et ce titre termine en hausse de 3-4 à \$7,5.

Les échanges ont été arrêtés dans le courant de l'après-midi sur les valeurs suivantes: Central and Eastern Trust, Nova Scotia Savings and Loans, et Halifax Developments. Les dernières cotes étaient, respectivement, de \$12,5, \$12,5 aussi, et \$3,15.

Parmi les valeurs industrielles traitées, Seagram Co. gagne 2-1-4 à \$75,14. Dupont Canada A 1-8 à \$34,12. Aquitaine de Canada 2-1-4 à \$44,18. Acanal-Hunter A 1-7-8 à \$25,34 et BP Canada 1-3-4 à \$42,34.

B.C. Sugar a perdé 1-1-4 à \$47. Falconbridge Nickel 1-1-4 à \$108,3-4. Riverside A 1 à \$8 et Stelco A 1-8 à \$39,72.

Dans le secteur minier, Roman Corp. gagne 2-1-2 à \$72. Denison Mines 2-1-2 à \$58,12. Brenda Mines 1-3-8 à \$29. Gibraltar Mines cède 3-4 à \$16 et Kam-Kotia Mines 1-4 à \$11-1.

Parmi les pétroles, Trinity Resources gagne à \$24. Canada North-West Land 1-3-4 à \$38,1-2 et PanCanadian 1-1-2 à \$95,1-2. Ranger Oil abandonne 1-4 à \$28,1-2 et Pennant Resources 10 cents à \$4,60.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

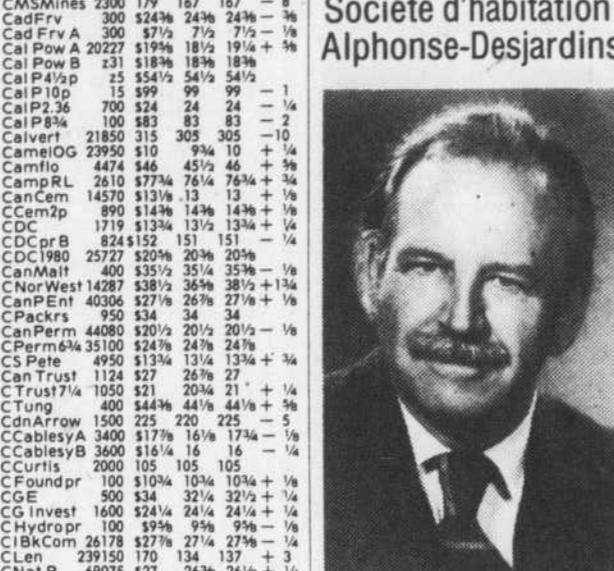
VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

Société d'habitation Alphonse-Desjardins



Irénée Bonnier

Le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins de Québec, monsieur Alfred Rouleau, annonce la nomination de monsieur Irénée Bonnier au poste de président directeur général de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins, un nouvel organisme du Mouvement Desjardins.

La Société d'habitation Alphonse-Desjardins, créée dans le but de planifier et de coordonner l'action des caisses populaires et d'économie dans le domaine de l'habitation, viendra compléter au rôle traditionnel de prêteur que jouent les caisses. En plus d'apporter un support aux caisses, la Société travaillera en collaboration avec les autres intervenants à l'amélioration du stock de logements au Québec.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

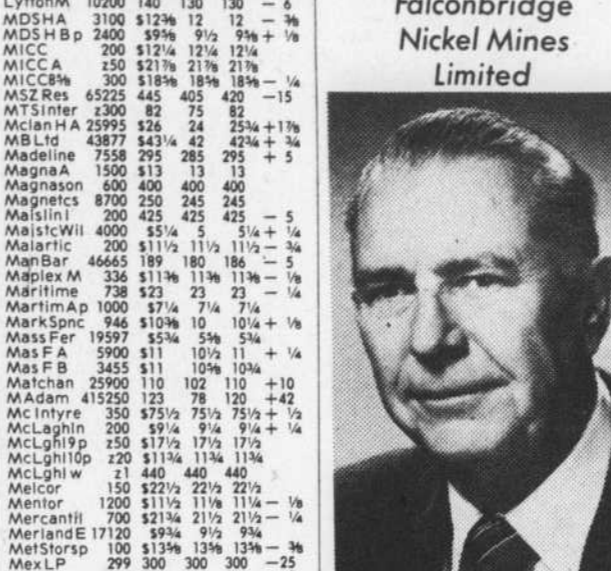
VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

Falconbridge Nickel Mines Limited



H.T. Berry

Lors d'une récente réunion du Conseil d'administration de la compagnie, à Toronto, M. H.T. Berry a été élu président de Falconbridge Nickel Mines Limited. M. Berry, diplômé de Queen's University en métallurgie, est entré au service de la compagnie Falconbridge en 1953 après avoir acquis une certaine expérience dans l'industrie minière canadienne. Pendant seize ans, M. Berry a occupé divers postes techniques, à la division de Sudbury. Il fut ensuite promu au siège social comme vice-président adjoint de la division Nickel puis, de la division Métallurgie et de Recherche. Il en devint vice-président principal en 1979.

M. Berry est membre du Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited ainsi que membre du Conseil ou de la direction de diverses autres compagnies faisant partie du même groupe. H.T. Berry est membre de l'Association of Professional Engineers de l'Ontario, de l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie, de l'American Institute of Mining and Metallurgical Engineers ainsi que de l'Institut de Mining and Metallurgy du Royaume-Uni.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of market movements for various sectors like Agriculture, Industry, and Finance.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

NOMINATION

KELLOGG SALADA CANADA INC.

Madame Irène E. Holmes a été nommée directrice générale de Kellogg Salada Canada Inc.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne est cotée hier à la clôture des marchés à \$733 (demanda) et \$743 (offre) par l'Agence Guardian, un important courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent, quant à elle était cotée à \$21,80 (demande) et à \$22,81 (offre).

Comme nos neufs mois clos le 30 sept. 1980, \$122,000,000, \$6,90 par action. 1979, \$82,218,000, \$4,94. Canadian Curtis-Wright: neuf mois clos le 30 sept. 1980, \$469,039, 9,9 cents par action; 1979, \$594,050, 12,5 cents.

Dalmys Canada: semestre clos le 31 août 1980, \$1,867,591, 53 cents par action; 1979, \$1,182,859, 30 cents. Fraser: neuf mois clos le 30 sept. 1980, \$22,065,000, \$3,15 par action; 1979, \$20,341,000, \$2,88.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

Table of options prices for various stocks.

OPIONS

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Les banques relèvent leur taux à 14½%; l'épargne passe à 11½%

par Michel Nadeau

Une forte hausse du taux d'escompte au début de l'après-midi, hier, a déclenché un mouvement à la hausse de l'ensemble du loyer de l'argent au Canada. Les entreprises devront dorénavant accepter de payer un taux préférentiel de 14½% pour les prêts industriels et commerciaux. Par contre, les épargnants obtiendront un rendement de 11½% pour les économies placées dans un compte d'épargne stable sans privilège de chèque, à compter de lundi prochain.

Tout a commencé au moment de l'adjudication hebdomadaire des bons du Trésor. Ces valeurs émises pour une période de 90 jours par le gouvernement fédéral ont trouvé preneur hier dans le marché monétaire au taux moyen de 13,70% contre 12,81% pour la semaine dernière.

Cela signifiait qu'automatiquement le taux d'escompte de la Banque du Canada passait à 13,95% soit .89% de plus que le niveau de 13,06 enregistré jeudi dernier. Depuis mars dernier, le taux d'escompte est déterminé par le taux de rendement moyen des

bons du Trésor: la Banque du Canada établit à ¼ de 1% son taux d'escompte en sus du taux de rendement des bons du Trésor.

Le taux d'escompte est un indicateur économique qui imprime un mouvement à l'ensemble des taux d'intérêt. Les banques à charte ont vite réagi en augmentant leur taux préférentiel de 13¼% à 14½% à compter d'aujourd'hui. La semaine dernière, les banques n'avaient pas bronché suite à une hausse du taux d'escompte: on prévoyait une réaction assez forte aujourd'hui.

Le taux préférentiel est le loyer que réclame une banque à ses meilleurs clients ou encore aux emprunteurs qui fournissent de très bonnes garanties lors d'un prêt.

Dans un communiqué, la direction de la Banque du Canada affirme que «la tendance à la hausse des taux à court terme au cours des dernières semaines s'explique principalement par la tendance encore plus marquée à la hausse qu'affichent les taux du marché monétaire aux États-Unis et par la tendance à la baisse du dollar canadien. Les

taux à court terme américains continuent d'être beaucoup plus élevés que les taux canadiens».

Les taux préférentiels des banques américaines oscillent présentement entre 17¼% et 18%. Il faut dire que l'inflation se maintient au-dessus de la barre de 12% dans ce pays soit 3% de plus environ qu'au Canada.

Pour ce qui est du dollar canadien, il a légèrement progressé sous la montée des taux d'intérêt gagnant 7/50ièmes pour fermer à 84,28 cents américains.

En annonçant la nouvelle de la hausse du taux préférentiel, plusieurs banques dont la Banque Nationale ont indiqué qu'elles paieront, à compter du 1er décembre, un rendement de 11½% (soit 1% de plus qu'actuellement) sur les comptes d'épargne stable.

Les autres comptes n'ont pas bronché à l'exception du compte à intérêt quotidien de la Banque du Montréal qui rapportera 11% soit 1% de plus, à compter de lundi. Ailleurs, les autres institutions n'offrent que 9¼% présentement.

Cette montée des coûts fi-

nançiers ne fait pas le bonheur des gens d'affaires. Le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. John Bulloch, a déclaré que la hausse d'hier signifie que les petites et moyennes entreprises devront payer maintenant entre 16½% et 17% pour obtenir des prêts.

«Cette hausse de .89% du taux d'escompte est une bien mauvaise nouvelle pour les petites entreprises particulièrement pour celles qui doivent financer d'importants inventaires dans cette période de Noël».

«D'autres faillites et davantage de chômage sont inévitables», selon M. Bulloch. Ce dernier trouve dans l'incertitude entourant la politique énergétique fédérale la racine des maux actuels. S'il y avait un afflux de dollars pour la réalisation de grands projets dans le domaine de l'énergie, le Canada pourrait se permettre de maintenir un écart important entre taux canadiens et américains.

Avec l'augmentation d'hier, il y a présentement une différence de 3½% entre les taux d'intérêt de chaque côté de la frontière. Attirés par les taux alléchants, les investisseurs traversent le 49ième parallèle à la recherche de rendements plus élevés.

À la Chambre des Communes, l'ancien ministre des Finances, M. John Crosbie a ouvert le débat sur le gouvernement pour ne pas venir en aide aux emprunteurs de fonds hypothécaires. Au lieu de dépenser \$4 milliards pour subventionner l'essence, Ottawa devrait aider les propriétaires de maisons à rencontrer leurs mensualités.

Pour le critique financier néo-démocrate, M. Bob Rae, le gouvernement canadien tente de suivre la politique de Mme. Margaret Thatcher qui, par des contrôles sévères, cherche à limiter l'expansion monétaire. «La différence est que les libéraux canadiens ont une performance plus maladroite, plus lente et plus tortueuse...»

En ce qui a trait à l'avenir, les économistes prévoient déjà une mini-récession pour le début de l'an prochain aux États-Unis. Par la suite, l'économie recommencerait à tourner normalement si les politiques du nouveau président, M. Ronald Reagan, portent fruit.

La Banque Nationale enregistre des gains trimestriels de \$13 millions

Timidement la lumière commence à apparaître au bout du tunnel de la Banque Nationale qui a réalisé au cours des trois derniers mois sa meilleure performance de l'exercice financier 1980.

Le solde des revenus après impôts s'établit à \$13,2 millions ou 68 cents par action soit une augmentation de 78% par rapport au trimestre correspondant de 1979.

Le bilan de la banque francophone de la place d'Armes montre un actif de \$16,5 milliards, une maigre progression de 6,4% par rapport à l'an dernier.

L'année financière 1980 se termine avec un solde après impôts de \$16,6 millions ou 83 cents par action. Ces résultats correspondent à la moitié seulement des bénéfices obtenus en 1979 (\$32,8 millions) et au tiers des profits de l'année 1978 qui avait laissé des gains nets de \$48 millions. Il faut retourner en 1970 pour trouver un solde des revenus équivalent pour la Banque Provinciale et la Banque Canadienne Nationale réunies.

Cette faible performance financière s'explique par un facteur déterminant: la direction a fait une provision de pertes sur prêts de \$115 millions soit trois fois plus que les \$30 ou \$40 millions des dernières années. Un peu plus de \$62 millions a donc été soustrait des revenus alors que les réserves pour pertes ont fondu de \$52,5 millions.

Les gains de 83 cents par action rejoignent exactement les prévisions du président de la Banque Nationale, M. Michel Bélanger qui, au début du mois dernier, lançait la probabilité d'une fourchette de 75 cents à 90 cents.

La publication de ces résultats pourrait activer le titre à la Bourse qui a commencé légèrement à progresser au cours des derniers jours. Il a de nouveau passé la barre des \$14. Il faut dire que le conseil d'administration maintient un généreux dividende annuel de \$1,20 soit 37 cents de plus que les profits en 1980.

C'est le fisc qui permet à la banque d'afficher un excédent des revenus sur les dépenses. En effet, les activités courantes ont laissé une perte de \$23,9 millions. Cependant la Banque Nationale a récupéré sous forme d'impôts passés la coquette somme de \$40 millions pour montrer ainsi un surplus de \$16,6 millions.

C'est du côté du contrôle des coûts que les dirigeants de la Banque Nationale poursuivent leurs efforts. La croissance des dépenses fut de 13,6% en 1980 soit l'un des taux les plus faibles des dernières années. Cette progression tient compte de la provision de \$62,6 millions pour les pertes sur prêts.

Au cours de l'année, on a fermé 79 points de vente dont 52 succursales et 27 agences. L'effectif régulier s'é-

tablissait au 31 octobre à 14.674 employés soit une réduction de 3,8% par rapport au personnel à la fin du mois d'octobre 1979.

Deux autres éléments ont contribué au redressement financier des derniers mois. Les taux d'intérêt ont été plus stables et la banque a réduit l'ampleur de son portefeuille hypothécaire. En effet, des créances hypothécaires de \$400 millions ont été cédées à la filiale Procan. Cette société d'hypothèque a accru ses certificats de placements de \$325 millions.

Au total, le nombre d'actions de la Banque Nationale est de 23,1 millions en tenant compte des émissions convertibles de deux filiales, La Financière Laurentide et Procan.

La provision de \$52 millions pour pertes sur prêts qu'on a attribué à la réserve générale diminue celle-ci à \$66 millions. Au début de l'exercice, la réserve générale était de \$108 millions.

Au cours de l'exercice, la banque a versé \$24,1 millions en dividendes à ses actionnaires soit 50% de plus que les profits réalisés. Une somme de \$7,5 millions a dû être puisée dans la réserve pour payer les actionnaires.

La croissance de 6,4% ou un milliard de dollars environ s'explique par une progression de \$350 millions des prêts consentis et une forte montée de l'encaisse, des montants à recevoir des autres banques et des autres éléments d'actif.

Découverte d'un gisement de molybdène en Abitibi

QUÉBEC (PC) — Ce qui pourrait se révéler un intéressant gisement de molybdène a été mis à jour cet été à une soixantaine de kilomètres au nord de Rouyn.

C'est ce qu'a rendu public hier la direction de la recherche géologique et minière du ministère de l'Énergie et des Ressources au début d'un séminaire d'information de deux jours sur ses activités. Quelque 200 représentants de toutes les firmes minières de la province participent à cet événement.

Métal blanc et cassant, le molybdène est utilisé dans certains alliages d'acier et comme additif dans les huiles à moteur.

Qualifié de «très intéressant» par le directeur de la géologie du ministère, M. Jean-Louis Caty, le gisement a fait l'objet de cinq forages l'été dernier qui ont tous signalé une forte proportion de molybdène et de cuivre.

«On se propose dès maintenant de forer de façon systématique ce territoire», a noté M. Caty, de façon à circonscrire de façon plus précise le gisement. Si certains forages ont été entrepris dès cet automne, la plupart attendront toutefois l'été prochain.

Selon les recherches effectuées par le ministère, le gisement se trouverait près du petit lac Fabiola, au nord de Rouyn. «Le prix du molybdène a constamment augmenté au cours des dernières années», affirme M. Caty. On le paie maintenant environ \$10 la livre et il n'y a pas de doute que l'exploitation serait rentable si le gisement se révélait suffisant.

«Auparavant, il n'y avait que les mines de Preissac et de Cadillac qui s'étaient spécialisées dans la production de ce métal», devait ajouter M. Jean-Pierre Lalonde du service géo-physique de la direction. Ces mines opèrent toutefois de façon intermittente pour des questions de rentabilité.

Actuellement la mine gaspéenne de Gaspé Copper extrait du molybdène comme sous-produit ce qui lui assure un revenu d'appoint intéressant qui s'ajoute à ses ventes de cuivre, la principale production de la mine.

Comme le gisement du lac Fabiola se trouve lui aussi couplé à une forte concentration de cuivre, on pourrait envisager le même type d'exploitation, a fait valoir M. Caty.

«C'est d'autant plus intéressant, a-t-il ajouté, que de telles exploitations conjointes peuvent souvent rentabiliser des gisements plus importants en volume mais où les minerais sont moins concentrés».

Par ailleurs, la direction de la géologie a aussi comme mandat de faire l'inventaire des richesses minières de la province, a souligné M. Caty. Chaque année de \$6 à \$8 millions sont investis dans la recherche de nouveaux gisements par le gouvernement du Québec.

«Notre mandat ne nous permet pas d'effectuer d'exploitation, a-t-il ajouté. Nous servons avant tout à stimuler l'industrie pour qu'elle investisse dans de nouveaux sites d'exploitation».

marketing/publicité

Les hebdomas régionaux en voie de détrôner les quotidiens

par Christine Isabelle

Les hebdomadaires régionaux répartis dans toute la province connaissent un essor encore jamais égalé et sont en voie de détrôner petit à petit les quotidiens, même ceux qui se veulent «nationaux».

C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par Multi-Réso pour le compte des Hebdo A-1 sous la supervision et l'approbation de la Fondation canadienne de recherches en publicité. Les Hebdo A-1, regroupant actuellement vingt-sept hebdomadaires régionaux du Québec et d'une

partie du Nouveau-Brunswick, ont un tirage cumulé de 260.000, rejoignent 675.000 lecteurs et ont une pénétration moyenne de 65% par région, comparativement à 35% pour le Journal de Montréal et 20% pour La Presse dans la région montréalaise. Le taux de pénétration de ces quotidiens dans les petits centres n'est que de 10%.

«Une telle fidélité à ces journaux indique un intérêt grandissant des lecteurs pour les activités de leur propre région», déclare M. Alain Olivier, vice-président de la maison de recherches Multi-Réso.

D'après un tel résultat, on peut dire que l'avenir appartient aux journaux régionaux et à la presse spécialisée.

«Il existe dans la presse deux formes de spécialisation. L'une a contenu regroupant des centres d'intérêts communs à un groupe donné comme, par exemple, les revues médicales, financières, etc., et l'autre à spécialisation géographique de niveau régional. Les gens ressentent de plus en plus le besoin de retrouver des racines, de s'identifier à un groupe», souligne M. Olivier.

«L'essor de la presse hebdomadaire dans la province, explique M. Yvon Tremblay, directeur général des Hebdo A-1, a coïncidé avec l'avènement des centres commerciaux et des grosses chaînes de magasins qui se sont installés un peu partout en province depuis une quinzaine d'années, amenant ainsi de gros revenus publicitaires à ces journaux. Ceci leur a permis d'améliorer leur qualité, tant au niveau rédactionnel qu'au niveau de la présentation et d'aller chercher de l'information de plus en plus fouillée.»

Cette recherche, commencée il y a quinze mois, a été faite sur un échantillon de 7.000 personnes. Il ressort que 56% de ces gens ne lisent pas de quotidiens et que 37% des lecteurs des Hebdo A-1 sont exclusifs aux A-1. Pour l'ensemble du réseau, 68% des répondants âgés de 15 ans et

plus lisent un hebdomadaire. Les Hebdo retiennent 2,3 lecteurs par copie et la moyenne de temps de lecture pour cette copie est de 36 minutes. Le niveau de scolarité des lecteurs est d'une dixième année en moyenne et la moyenne des revenus par foyer des lecteurs est de \$16.223 par année.

«On a un peu méprisé la presse régionale, remarque M. Olivier. On commence maintenant à la prendre en considération. D'après de tels résultats, on s'aperçoit que la presse régionale est très lue dans toute la province.»

Il faut dire qu'il existe encore un préjugé à l'encontre de ces journaux. Certains d'entre eux sont cependant d'une excellente qualité au niveau rédactionnel. Ainsi, en juin dernier, le «Canada Français», journal de St-Jean Haut-Richelieu, a mérité le trophée Louis Francoeur pour sa rédaction et sa mise en page.

Il s'est classé «l'Hebdo de l'année» au palmarès de l'Association des Éditeurs de la Presse hebdomadaire. D'ailleurs, les hebdomadaires du réseau A-1 ont remporté 20 des 29 prix accordés. Il existe 125 hebdomadaires dans toute la province. M. Tremblay espère ajouter à sa liste «Le Progrès de Magog» en janvier 1981 et il voudrait atteindre pour l'an prochain le chiffre de 40 hebdomadaires.

«Nous avons quand même des critères de sélection au ni-

veau de la qualité de la rédaction et de la présentation», souligne-t-il.

Quant à «Dimanche-Matin», journal indépendant, il se porte encore bien même si son tirage a baissé depuis la grève de ses livreurs l'an dernier. Avant la grève, son tirage était de 227.000 (copies vendues certifiées par l'ABC). Il vend maintenant 207.000 dont 135.000 dans le grand Montréal et 72.000 dans le reste de la province jusqu'aux limites de la Gaspésie et d'une partie du Nouveau-Brunswick français. Son taux de lecture atteint 3,3 personnes par copie, selon M. René Benoit, directeur de la publicité nationale à Dimanche-Matin.

L'essor des hebdomadaires reste un phénomène québécois ou plutôt francophone. L'Ontario fait vivre quarante-quatre quotidiens appartenant pour la plupart à des chaînes de journaux. Dix-neuf de ces quotidiens appartiennent à Thomson Newspapers qui regroupe les petits quotidiens régionaux et cinq d'entre eux sont la propriété de Southam Press. Les autres sont indé-

pendants. Dans ces journaux, explique M. Tremblay, la première page et celle des sports sont souvent identiques, de même que l'éditorial. La deuxième page est consacrée aux nouvelles locales de la région desservie.

D'autre part, abordant une foule de sujets socio-économiques, l'étude de Multi-Réso fournit d'intéressantes données au chapitre des habitudes de consommation des populations desservies par les Hebdo A-1. Ainsi, on découvre qu'il y a de moins en moins de Québécois qui fument. Parmi les gens interrogés, 50% ont répondu qu'ils ne fumaient pas comparativement à 40% en 1977. Dans un autre domaine, on apprend que les billets de loterie n'exercent pas un attrait aussi fort qu'il y a trois ans. 17% des répondants dépensent entre \$5 et \$9 par mois en billets de loterie et 37% dépensent moins de \$5.

Les changements importants se retrouvent toutefois davantage au niveau des intentions d'achats. La crise du pétrole et ses effets directs sur

le coût de l'essence amène les consommateurs à se tourner vers des voitures plus petites et plus économiques. Au cours des dix-huit prochains mois, 39% des répondants ont l'intention d'acheter une voiture compacte.

Au niveau des dépenses personnelles, les cartes de crédit sont toujours aussi populaires et leur usage ainsi que le montant mensuel dépensé continuent de croître. 35% des répondants possèdent entre une et trois cartes de crédit. Au chapitre des boissons alcoolisées, la bière reste populaire: 30% boivent entre une et trois bières par semaine et 16% entre quatre et neuf bières par semaine.

Dans le domaine des loisirs, plus particulièrement le secteur des voyages, les destinations les plus populaires hors du Canada demeurent la Floride et le Mexique.

Le secteur de l'alimentation demeure toujours un poste important dans le budget familial. 46% dépendent entre \$50 et \$80 par semaine pour leur panier à provision, 30% moins de \$50 et 24% plus de \$80 par semaine. Il faut noter ici que les répondants habitent à l'extérieur des grands centres où les prix sont légèrement inférieurs à ceux que nous connaissons ici à Montréal.

INCORPORATION DE COMPAGNIE
(Raison sociale)

Nous sommes spécialistes en la matière. Nous vous procurons vos lettres patentes en moins de cinq (5) jours et nous facturons les frais minimum de base en plus d'un léger supplément pour la recherche et nos services.

Téléphone: **381-8026**

Grand cadeau d'affaires

Emballage cadeau personnalisé. Livraison directe garantie avant Noël pour toute commande passée avant le 1er décembre 1980.

Grand Marnier

Vins Philippe Dandurand Inc. Tél. (514) 866-6966
En collaboration avec la S.A.O.

Nous sommes heureux d'annoncer que

R. WILLIAM LEWIS
DE TORONTO

STEVEN F. OWEN
DE MONTRÉAL

ont été nommés associés de Richardson du Canada

RICHARDSON DU CANADA
COMPAGNIE AFFILIÉE À
JAMES RICHARDSON & FILS, LIMITÉE
FONDÉE EN 1857

FILEZ GRAND TRAIN VERS LA GRANDE-BRETAGNE. PAR KLM VIA SCHIPHOL, C'EST TELLEMENT PLUS RAPIDE.

De Montréal, KLM vous permet de rejoindre Aberdeen, Bristol, Cardiff, Edimbourg, East Midlands, Newcastle ou Southampton plus rapidement que toute autre ligne aérienne, grâce à ses excellentes correspondances à l'aéroport des gens d'affaires... Schiphol, Amsterdam. C'est un fait. Au départ de Montréal, KLM est la meilleure ligne aérienne à choisir pour se rendre rapidement à la plupart des centres d'affaires du Royaume-Uni à l'extérieur de Londres. De plus, la Classe Affaires de KLM offre un comptoir particulier d'enregistrement, des places de choix et des services spéciaux à bord. Rendez-vous plus vite en Grande-Bretagne. Voyagez de Montréal par KLM.

KLM

La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance

TRÈS BEAUX
Appartement en co-Propriété de 2.000 p.c. ch. à vendre

Finition en boiseries rustiques idéal pour artistes, professionnels de tout genre, diplomate ou tout amateur de style ancien.

Prix à partir de \$95.000.
Près métro Mont-Royal
4129, St-Hubert, Montréal, 728-9195, 526-2476, 463-0200

ARTS ET SPECTACLES

L'ESKABEL présente
LE SOUFFLE DES MONTAGNES
 du 13 nov. au 14 déc.
 les jeu. ven. sam. dim. 20.30h

2334 Centre
 Métro Charlevoix

Renseignements: 931-8401
 et réservations: 276-4267

"UNE OEUVRE ACCOMPLIE DE DINO RISI
 ... UN HUMOUR DELICIEUSEMENT CORROSIF!"
 — Francine Laurendeau, *Le Devoir*

UN FILM DE DINO RISI



VIVAFILM PRESENTE
 UGO TOGNAZZI
 VITTORIO GASSMAN
 DANS UN FILM DE DINO RISI

au nom du peuple italien

AVEC LA PARTICIPATION
 DE YVES FOMBEAULT
 PRODUCTION (OMNIBUS ANANI)
 TECHNICAL ON

2e Semaine! **ÉLYSÉE 1** SAM. & DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SEM. 7.30 & 9.30
 35 MILTON 842 6053

CRÉPÉRIE - GAUFRIÈRE
 BRETONNE
 RESTAURANT

Ça bouge à la Bolée!

Afin de mieux vous servir,
 Betty est heureuse de vous
 annoncer l'ouverture
 d'une deuxième salle appelée
 "Le caveau de la Bolée"

825 est, Laurier
 (métro Laurier) 274-9179
 Cartes de crédit acceptées

POUR TOUS



KAGEMUSHA
 L'OMBRE DU GUERRIER

KAGEMUSHA "L'OMBRE DU GUERRIER" — TATSUYA NAKADAI — TSUTOMU YAMAZAKI
 de JEAN FRÉCHOT

ÉLYSÉE 2 En japonais avec sous-titres français
 35 MILTON 842 6053 SAM. DIM. 1.30, 5.00, 8.10, SEM. dès 8.10

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE
 JOUÉ PAR
 LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!

LOUIS DE FUNES
 dans
L'AVARE **POUR TOUS**

L'AVARE de MOLIÈRE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT
 produit par CHRISTIAN FECHNER

avec: Bernard MENEZ, Claude GENSAC, Michel GALABRU, Guy GROSSO, Michel MOO
 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, SAM.

3e MOIS! **Le PARISIEN 3** DERNIER PROGRAMME 11.30
 480 STE CATHERINE D. 866-3856

DE RETOUR

Le CHEF-D'OEUVRE de STANLEY KUBRICK

ORANGE MÉCANIQUE

2e FILM **Jeremiah Johnson**
ROBERT REDFORD

ORANGE: Sem.: 9.15, Sam.: 4.45 - 9.15, Dim.: 12.15 - 4.45 - 9.15
 JEREMIAH: Sem.: 7.15, Sam.: 7.15, Dim.: 2.45 - 7.15

Cinéma 7art
 722 0302
 3180, rue BELANGER

faul visiter ça...

le salon des artisans
 de la région laurentides-lanaudière

entrée libre

lundi à vendredi: 12.00 - 22.00
 samedi et dimanche: 10.00 - 22.00

20-30 nov. aéroport de mirabel
 (étage des boutiques)

ciel-98.5

LE THÉÂTRE NATIONAL POUR ENFANTS
 LES PISSENLITS

vous invite à l'avant-première
Le Petit Prince
 de ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

avec la collaboration de
PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTEE

LE DEVOIR et **ciel-98.5**

LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE à 20h
 au THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts


18 ANS Adultes

LA CONSÉQUENCE
 (V.F. DE DIE KONSEQUENZ)

"Un film d'une sensibilité rare — et un des meilleurs films à l'écran cette année"
 — George Anthony, Toronto Sun

"Superbement joué du début à la fin"
 — Clyde Gilmour, Toronto Star

"Prochnow et Hannawald sont bons sans restriction... et le second, mémorable"
 — Jay Scott, The Globe and Mail



Un film de **Wolfgang Peterson**
 avec **Jurgen Prochnow et Ernst Hannawald**

Sem: 7:15, 9:15 3ème Semaine
 Dim: 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15 Adm: \$3.50

Quimetoscope 2
 1204 est, rue Ste-Catherine, tél.: 525-8800

TIRAGE 125 paires de billets

Remplissez ce coupon et faites parvenir avant le 9 décembre 1980 à:
 Les Pissenlits, 259 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2X 3N3, Qué.

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL TÉL..... L.D.

125 gagnants. 2 billets/gagnant. tirage: 10 déc.
 Publication des noms des gagnants le 11 décembre 1980

POUR TOUS

UNE SEMAINE DE VACANCES

LE NOUVEAU FILM DE **BERTRAND TAVERNIER**

Bertrand Tavernier nous a donné son meilleur film
LE FIGARO

SELECTION OFFICIELLE
 FESTIVAL CANNES 1980

NATHALIE BAYE
 MICHEL GALABRU
 GÉRARD LANVIN

UNE SEMAINE DE VACANCES
 de BERTRAND TAVERNIER
 — PHILIPPE NOIRET
 FLORE FITZGERALD

PARISIEN: 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00, SAMEDI DERNIER PROGRAMME 11.00
 LAVAL: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.00, SEM. 7.00, 9.00

Le PARISIEN 1 480 STE CATHERINE D. 866-3856
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776

Le samedi à 22h30

Soirée au cinéma Alcan

dans le cadre de "Image par image" à l'écran de Radio-Québec

La jument vapeur

"Pour aborder l'essentiel, je préfère le rire aux larmes" dit la réalisatrice Joyce Bunuel, belle-fille du grand Bunuel, en parlant de son film qui se veut être un portrait des femmes contemporaines. Correspondant féminin du cheval-vapeur, un jour vient où la vapeur faillit en tous sens.

En vedette: Carole Laure, Pierre Santini, Liliane Rouvère et Bernard Haller.

ALCAN

8 Rouyn-Noranda 17 Montréal
 12 Val d'Or 30 Hull
 15 Québec Cable 8

Image par image
 Le samedi 29 novembre
 22h 30

Radio Québec

POUR TOUS

Prix Spécial du Jury Cannes 79

Soufflerie

HORAIRE: 12.30 - 16.15 - 20.00

desjardins 4
 BASILAIRE 1 288-3141

ARTS ET SPECTACLES

Denis Vaugeois annonce l'ouverture d'une Maison du cinéma d'ici septembre

par Nathalie Petrowski

Une Maison du cinéma, regroupant les services de la Cinémathèque québécoise, de l'Institut québécois du cinéma (IQC) et de plusieurs associations professionnelles du cinéma, sera aménagée au coût de \$1 million d'ici septembre 81. Cette Maison du cinéma siègera à Montréal dans les locaux de l'ancienne école Saint-Jacques actuellement occupée par la Cinémathèque québécoise et visera à encourager l'action concertée de la Cinémathèque, de l'IQC et d'associations professionnelles comme le Bureau de surveillance. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, qui a profité de l'occasion pour faire le point sur le projet de loi du cinéma et sur le retour du dossier au ministère des Affaires culturelles (MAC). Le dossier du cinéma avait été placé sous la respon-

sabilité du ministère des Communications en 1975, sous M. Denis Hardy. Le ministre a déclaré qu'avec le récent remaniement, les mandats de l'IQC, de la Cinémathèque et de la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel (DGCA) seront plus clairs. La DGCA retournera à Québec et travaillera avec une équipe réduite à l'élaboration de politiques en matière de développement cinématographique et aux recommandations de subventions. L'IQC et la Cinémathèque réunis sous le toit de la Maison du cinéma deviendront complémentaires. En effet, tandis que la Cinémathèque deviendra l'organisme officiel de la conservation et de la documentation cinématographique, l'IQC pourra assumer à sa place des fonctions de promotion et de diffusion qui, jadis, incombaient à la cinémathèque, lors des semaines du cinéma qué-

bécois à l'étranger par exemple. De plus, les services gouvernementaux en cinéma et audio-visuel demeurent sous la responsabilité du Centre des services en communications du ministère des Communications tandis que le Centre de documentation cinématographique revient à la Cinémathèque québécoise. Selon le ministre Vaugeois, qui a confié la responsabilité du dossier cinéma au sous-ministre Jean-Jacques Chagnon, l'intégration du cinéma au même titre que tous les autres arts d'interprétation au sein du MAC devrait être facilitée par le lieu physique de regroupement que constitue la Maison du cinéma. Celle-ci possèdera un musée, une salle de projection, et le Centre de documentation cinématographique actuellement logé au 360 McGill. La réalisation du projet sera entièrement confiée à la Cinémathèque québécoise qui doit

d'abord conclure une entente pour un bail à long terme avec le propriétaire actuel de l'école Saint-Jacques, la CECM, et ensuite déterminer les modalités de la garantie de prêt. Au chapitre de la future loi sur le cinéma, le ministre Vaugeois a déclaré que le projet est actuellement à l'étude au comité ministériel permanent

du développement culturel. Le ministre conserve l'espoir de le déposer à l'Assemblée nationale aux environs du 4 décembre à moins d'une levée de boucliers de la part de l'opposition autour de points plus litigieux comme le sous-titrage. A cet égard, la loi du cinéma est en accord avec la Loi 101 et prévoit, en s'appuyant sur l'ex-

emple de la France, le sous-titrage de tous les films étrangers, à l'exception de certains films américains. Le ministre Vaugeois a également donné l'assurance que la composition de la commission d'étude sur le cinéma québécois sera rendue publique au moment du dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Au Musée des beaux-arts Nos premiers académiciens

par René Viau

Sont-ils à découvrir ou à réhabiliter, ces artistes canadiens qui perpétuèrent dans des sujets «locaux» à la fin du 19e siècle la tradition académique européenne? Du reste, ces deux termes: tradition et académique, comme on l'a souligné ailleurs, se contredisent-ils? Jusqu'au 4 janvier, le Musée des beaux-arts de Montréal présente une exposition intitulée: *Fonder une Galerie nationale: L'Académie royale des arts 1890-1913*. Une certaine d'œuvres y commémorent le centenaire de la fondation de l'Académie royale du Canada, dont l'action fut à la base de l'établissement de la Galerie nationale du Canada. Une visite de l'exposition ne convaincra personne sur toute nécessité de redécouverte ou de réhabilitation d'éclat! L'occasion sera toutefois l'occasion de se faire une idée sur la peinture dominante au tournant de ce siècle. Un art qui peut-être n'a rien de reluisant à l'oeil critique. Un art qui pourtant marque l'essor de nos institutions naissantes. D'un intérêt historique indiscutable, l'exposition fut présentée à Ottawa l'an dernier. À mon avis, une fois suffit; je m'interroge sur l'opportunité de la présenter à Montréal. Quoique qu'il en soit, l'exposition peut-être regroupée selon quatre grands thèmes, la formation académique européenne des artistes canadiens d'alors, l'application des prin-

cipes étudiés à des sujets canadiens, les «morceaux de réception» présentés à l'Académie — à l'origine de la collection de la Galerie nationale — et enfin les efforts d'intégration de l'art à l'architecture des académiciens. Délaissant le paysage en vogue à partir de 1880 et qui fut illustré par des artistes tels que Lucius O'Brien, des peintres formés à Paris, Paul Peel par exemple, revient au Canada avec une vision nouvelle fondée sur la figure humaine. On verra sa *Filleuse* (1881), où le pittoresque et la personne d'une «bergère» bretonne prévaut. Ailleurs Bourassa s'inspirera de l'Antique dans ses nus. Vers 1880, la scène artistique sera dominée par une orientation et une formation européennes. Cette formation était adaptée pour le Canada. *Hypothéquant la ferme* (1890) de Georges Reid et *La confession d'un patriote irlandais* (1880) de Charlotte Schreiber montrent des personnages stéréotypés dans des situations particulières. A cette application laborieuse succèdent une manière et un style pigés chez les impressionnistes. Les coloris brumeux de Suzor-Côté dans *Fumée Port de Montréal* (1914) se dégagent de l'école académique sans toutefois trancher par leur innovation. Fondée en 1880, l'Académie royale des arts du Canada s'était donnée comme objectifs «d'encourager la conception en ce qui a trait à la peinture,

la sculpture, l'architecture, la gravure et les arts industriels, la promotion et l'aide à l'éducation favorisant la production de belles et excellentes œuvres». Pour en arriver là, les académiciens voulaient établir une galerie nationale, tenir des expositions dans les principales villes du Dominion et créer des écoles d'art. Grâce aux pressions de l'Académie, ces moyens se concrétisèrent. L'artiste élu à l'Académie devait faire don d'une œuvre à l'Etat. C'est à partir de ces «morceaux de réception» présentés d'abord à son inauguration en 1880 que s'est constituée la collection de la Galerie nationale. On les trouvera réunis dans le foyer de l'exposition. Ce groupe d'œuvres comprend entre autres le fameux *Lever de soleil sur le Saguenay* (1880) d'O'Brien ainsi qu'un bronze de Louis-Philippe Hébert, dont on verra par ailleurs la maquette pour des sculptures monumentales bien connues. Retracer l'histoire et l'action de l'Académie qui sera peu à peu détrônée dans son rôle de promotion de l'art canadien par son «bébé»: la Galerie nationale, cette exposition est un peu le gâteau qu'elle s'est offert à l'occasion de son centième anniversaire. De la naissance d'un art «canadien» et des institutions qui allaient le desservir, les artistes exposés — nos premiers académiciens — en furent les pionniers, tout «pompiers» qu'ils aient été!

Suite à la page 18

LES CONCERTS D'ORGUE DE MONTREAL

présentent
La célèbre organiste MARIE-CLAIRE ALAIN
au programme: J.S. Bach, J. Alain et improvisation
Dimanche le 30 novembre 80, à 20 h. 30
à l'église Immaculée-Conception angle Rachel et Papineau
Billets: \$6.00 adultes / \$3.00 étudiants & Age d'Or
En vente chez: Ed. Archambault, 500 est Ste-Catherine
Maxi Musique Inc., 276 ouest Sherbrooke
International Music Store, 1334 ouest Ste-Catherine,
et à l'entrée

AUFIL DES MOTS

Langues régionales

par Louis-Paul Béguin

Radio-Québec a remporté un prix (une mention) en Europe, décerné par la Communauté des télévisions francophones (France-Belgique-Suisse-Canada). Lysiane Gagnon dans un excellent article nous apprend que l'émission (Une vie en prison) a dû être sous-titrée. Triste niveau dialectal. Gardons l'espoir qu'il se relève. Pardonnons à Lysiane Gagnon son expression: «s'est mérité» pour «remporté» un prix. De ce sous-titrage nécessaire, je ne retiendrai... que l'évidence de l'inefficacité de l'enseignement du français.

Après un siècle de travail fait dans l'intention de fixer l'usage de l'anglais, l'Oxford English Dictionary présente au monde anglophone son dictionnaire de l'américain. L'Oxford American Dictionary contient des expressions et des termes venus d'Amérique du Nord. Il donne des définitions et des exemples de 7000 entrées. On y mentionne bien les présidents des Etats-Unis, mais pas les rois, reines et premiers ministres de Grande-Bretagne. How odd! Ce qui est intéressant est la présence d'environ 600 américanisms qui peuvent donner des difficultés. Le dictionnaire (O.A.D.) est correctif: il fait des mises en garde, ce qui est assez nouveau. Il ne faut pas confondre *calvary* et *calvary*. «Ain't», signifiant «am not, is not, are not», doit être évité en langue soignée, mais se justifie en langue humoristique. *Media* est un pluriel disent les auteurs du O.A.D. «This word is the plural of medium and should have a plural verb». Tiens, tiens! Alors que les commissions de terminologie ont insisté pour nous faire dire *media* et *medias*, voilà que les Américains sont plus traditionalistes que nous en français. Je traduis: «Il est incorrect de désigner un de ces services, comme la télévision, par le mot media, ou d'écrire pour plusieurs services, medias.» En français, c'est ce qu'on a décidé: média, médias. (On se souviendra que j'avais préconisé média au pluriel). Le verbe «to finalize» amène la réflexion suivante: Careful writers do not use finalization or finalize. Les rédacteurs qui soignent leur langue n'utilisent pas «finaliser» ni «finalisation». Cela me plaît assez. Bravo, Oxford American Dictionary!

NIGHTHAWKS
(Cités de la nuit)
De RON PECK et PAUL HALLAM
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
3e sem.

L'Office national du film présente
La Nuit de la poésie 1980
Un film de Jean-Claude Labrecque et Jean-Pierre Masse
avec: Nicole Brossard, Raoul Duguay, Lucien Francoeur, Madeleine Gagnon, Michel Garneau, Roland Giguère, Gerald Godin, Pauline Harvey, Anne Hébert, Gilles Henault, Suzanne Jacob, Michele Lalonde, Gilbert Langevin, Gatien Lapointe, Gaston Miron, Pierre Nepveu, Pierre Perrault, Janou Saint-Denis, Marie Savard, Marie Uguay, Michel Van Schendel.
Horaire: 19h et 21h
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

En 17 jours 1 million de spectateurs (le film français)
ROMY SCHNEIDER
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MARIE-FRANCE PISIER
CLAUDE BRASSEUR
JEAN-CLAUDE BRÉALY
LA BANQUIÈRE
UN FILM DE FRANCIS GIROD MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
ASRE 2
ST-LEONARD 7480 LACORDAIRE 327-5001

GIANCARLO GIANNINI
BUONE NOTIZIE
Good News
NINO MANFREDI
CAFE EXPRESS
(version originale Italienne sous-titres Anglais)
Good news: Sem.: 5.15 - 9.15. Sam. Dim.: 1.15 - 5.15 - 9.15.
Café Express: Sem.: 7.15. Sam. - Dim.: 3.15 - 7.15

MARIE TIFO
"HUGO d'ARGENT"
1er Prix d'interprétation
FESTIVAL DE CHICAGO
LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
PETER SELLERS
SHIRLEY MACLAINE
"BIENVENUE MISTER CHANCE"
(BEING THERE)
JACK WARDEN MELVYN DOUGLAS
Sem.: 7.00 - 9.20. Sam. - Dim.: 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.20
CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

les Bons Débarras
FRANCIS MANKIEWICZ
scénario et dialogues de REJEAN DUCHARME
Représentation supplémentaire Samedi à 11:45 p.m.
Toute la sem.: 12.40 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40
BERRI 4
ST DENIS - STE CATHERINE 288-2115

Didier Farré présente
Annie Laurent
GIRARDOT MALET LE CŒUR A L'ENVERS
14 ANS
N'aime pas vos enfants, comme j'ai aimé mon fils cela fait terriblement mal...
Un film de Frank Appréderis
avec la participation de STEPHANE AUDRAN et de CHARLES DENNER
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
BROSSARD 2
(MAIL CHAMPLAIN) 465-5906
2e Film: "La Guerre des Polices"
ST-JEROME
REX

Le meilleur à Cannes: MON ONCLE D'AMÉRIQUE.
Robt'n Chazal, France Sear
Représentation supplémentaire Samedi à 11:45 p.m.
NICOLE GARCIA ROGER-PIERRE
Toute la sem.: 12.40 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.30
BERRI 2
ST DENIS - STE CATHERINE 288-2115

LES DEUX MONSTRES SACRÉS DU CINÉMA
RÉUNIS DANS UNE GRANDE COMÉDIE DIGNE DE LEUR NOM.
"DEUX BONNES PATES, une comédie sympathique..."
— La libre Belgique
"...Les deux héros burlesques sont campés par PHILIPPE NOIRET et VITTORIO GASSEMAN qui portent le film à bout de bras..."
— Les Nouvelles Littéraires
"Le film de SERGIO CITTÌ est drôle dans la meilleure tradition de la comédie italienne."
— Minute
NOIRET/GASSMAN
deux bonnes pates
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem. 7.30 - 9.30. Sam. - dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
Plus parfait, plus raffiné, plus audacieux que *Bellini*
le plus beau cadeau qu'une jeune fille puisse offrir...
Laura
LES OMBRES DE L'ÉTÉ
un film de DAVID HAMILTON
Au BERRI seulement, Représentation supplémentaire Samedi à 11:00 a.m.
Voyez l'exposition complète des photos de DAVID HAMILTON "LE GRÉNIER D'ART" Place Bonaventure niveau du métro
Complément de prog. aux Berris & Laval
"Collections particulières"
Complément de prog. aux Jean-Talon & Brossard
"13 Femmes pour Casanova"
BERRI: 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
LAVAL: Sem.: 7.30 - 9.30. Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
BERRI 1
ST DENIS - STE CATHERINE 288-2115 2 RUES à L EST DE PIE IX 725-7000
ODEON 2 - LAVAL
DENTRE 2000 BL ST-MARTIN 687-5207 (MAIL CHAMPLAIN) 465-5906
BROSSARD 3

L'U. Laval n'échappe pas au sexisme, conclut un rapport

SAINT-EFOY (PC) — L'université Laval n'échappe pas au sexisme, conclut une recherche réalisée par neuf femmes représentant les diverses composantes de la communauté universitaire. Le rapport de cette étude, «L'Université Laval au féminin», fait état de plusieurs indices d'inégalité des sexes et dénonce des attitudes dévalorisantes à l'égard de la femme.

En quelque 300 pages, le rapport, remis hier au recteur Jean-Guy Paquet, décrit le

long chemin que l'Université Laval devra parcourir pour réaliser l'égalité des sexes et propose, à travers 185 recommandations, des moyens concrets pour y arriver.

Et, pour s'assurer que ces recommandations seront appliquées dans les meilleurs

délais, on propose d'y affecter une personne à plein temps, nommée par le recteur pour quatre ans et dotée de réels pouvoirs d'intervention à tous les niveaux.

Le Comité d'étude sur la condition féminine de l'Université Laval, présidée par

Mme Christine Piette, souligne que la situation observée ne découle pas de politiques précises imputables aux autorités universitaires.

«C'est plutôt l'absence de politique qui fait que se reproduit à l'Université Laval l'attitude sociale traditionnelle et sexiste».

Les auteurs de l'étude affirment qu'on ne peut laisser «le temps faire son oeuvre» et que l'université, comme milieu de formation, doit être un agent de changement dans son milieu.

«Nous croyons qu'une intervention vigoureuse de l'université peut être déterminante et servir de modèle».

Le rapport considère l'université sous trois aspects: comme milieu de formation, comme milieu de travail et comme milieu de vie.

En 1979, les femmes formaient 45% de la population étudiante à l'Université Laval, mais leur répartition était fort inégale, observe-t-on.

Cette inégalité est constatée non seulement au niveau des disciplines, mais aussi suivant les cycles et suivant le mode de fréquentation.

Certains disciplines sont majoritairement féminines, telles que le paramédical, et les sciences de l'éducation, et

d'autres sont masculines à très forte tendance, telles les sciences pures, les sciences de l'administration et les sciences appliquées.

Si elles se trouvent presque en aussi grand nombre que les hommes au premier cycle, les femmes ne représentent plus que 36% des effectifs étudiants au 2e cycle et que 26% au 3e cycle.

Enfin, les femmes sont nettement plus nombreuses parmi les étudiants à temps partiel (55%) que parmi les étudiants à temps complet (41%).

Au niveau de l'emploi, les femmes représentent 35% du personnel de l'université et elles n'occupent les postes d'enseignement et administratifs que dans une proportion de 12%.

«L'université aura fort à faire pour modifier la structure d'emploi vu le petit nombre de concours ouverts suite aux restrictions budgétaires», note le rapport.

C'est pourquoi on propose l'application d'une politique d'égalité d'emploi dont l'élément premier est de favoriser, à compétence égale, l'embauche de la femme jusqu'à concurrence d'une représentation égale des sexes dans chaque secteur.

Justice de classe ou déni de justice?

La Fédération des travailleurs du Québec a réclamé hier du ministère de la Justice la réouverture de l'enquête sur la mort de trois électriciens de la compagnie Chagnon, décédés l'an dernier par asphyxie à la suite de leur exposition à un gaz mortel, l'hydrogène sulfuré.

La compagnie Chagnon vient d'être libérée d'une accusation de négligence criminelle par le juge André Duranleau, de la Cour des sessions de la paix, qui a prononcé un verdict de non-lieu dans cette affaire.

La FTQ est d'avis, d'autre part, que le ministère de la Justice pourrait appeler de ce verdict s'il ne veut pas confier la cause à un autre juge.

Académiciens

Suite de la page 17

Au milieu du siècle dernier, on s'intéressa à la chanson folklorique en tant que témoignage culturel. Cueillettes de contes et de chansons engendrèrent la publication de recueils qui transformèrent la chanson folklorique. L'imprimé allait en devenir le nouveau mode de diffusion. Toujours au Musée des beaux-arts, une exposition intitulée *L'illustration de la chanson folklorique au Québec* donne à voir différents aspects de l'illustration qu'accompagnait alors la chanson folklorique. On y montre en outre des pièces d'art populaire — dont ce dessin de Mary Bouchard qu'elle a inspirées. À la présentation de l'exposition, s'ajoute la publication d'un important catalogue engendré par la publication des chansons folkloriques de même qu'à l'historique et à l'analyse stylistique de son imagerie. L'exposition sera aussi accompagnée de manifestations musicales et d'exposés sur la musique folklorique qui se tiendront à la mi-décembre.

Selon M. Louis Labege, président de la FTQ, «il est inconcevable qu'on en vienne simplement à la conclusion que des mesures préventives élémentaires auraient été «éminemment souhaitables» alors que le défaut par la compagnie d'appliquer ces mesures préventives élémentaires a eu pour résultat de faucher trois jeunes hommes de 20 et 21 ans. C'est un coût social trop élevé pour de la négligence au moins coupable si elle n'est pas criminelle».

«S'il ne s'agit peut-être pas de justice de classe mais s'il s'agit d'un cas probant d'absence de justice et si l'analyse du droit faite par le juge Duranleau est exacte, il faudra que notre droit évolue considérablement si on veut que les employeurs se préoccupent sérieusement des questions de santé», a poursuivi M. Labege.

De son côté, le directeur québécois de la Fraternité néoprovinciale des ouvriers en électricité, M. Jean Lavallée, a émis l'opinion que le magistrat en était venu aux «mauvaises conclusions».

«Dans son énumération des faits, a déclaré M. Lavallée, il constate que l'entrepreneur s'est engagé sous contrat à se renseigner auprès des autorités compétentes de l'existence et du tracé réel de tous câbles, canalisations et ouvrages souterrains; que le contremaître a été averti de la possibilité de l'existence d'un tel gaz; qu'un appareil respiratoire n'était à la disposition des employés (ce qui aurait pu sauver la vie à au moins deux des trois hommes); que l'odeur d'oeufs pourris qui dégage l'hydrogène sulfuré n'est plus perceptible lorsque la concentration dépasse 150 parties par million — et on en a détecté 1,000 ppm immédiatement après la tragédie — que l'Office de la construction n'a pas été avisé des travaux, contrairement au code de sécurité pour les travaux de construc-

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS
VISA
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.

Avant de publier les annonces, les annonceurs ont le devoir de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soumise immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

• 55¢ la ligne agate
• Minimum \$8.80
• Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

APPARTEMENTS À LOUER

MERVELLEUX appartement, 2 chambres à coucher, avec accès privilégié à un club sportif, squash, tennis, conditionnement physique. 845-4173

APARTEMENT de réve, 3 chambres à coucher, électricité comprise, chauffage, eau chaude, etc. pas de grosses factures en hiver. 845-4173

MAGNIFIQUE appartement, 4 chambres à coucher, près du parc du Mont-Royal, idéal pour le jogging matinal, les pique-niques ou les randonnées. 845-4173

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, portier 24 heures, près des divertissements. 845-4173

Appartements
LaCité
350, rue Prince-Arthur angle avec le Parc 845-4173
Restez en ville... ou vivez LaCité 29-11-80

AIDES DOMESTIQUES

FEMME DE MENAGE pour vivre avec la famille et prendre soin de 3 enfants, seules celles possédant de très bonnes références peuvent produire une application. Barbara ou Lisette, 875-6438. 1-12-80

GOUVENANTE DEMANDEE pour 5 jours par sem. 655-4123. 29-11-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. 1-12-80

BUREAUX À LOUER

2065 CRESCENT
NORD de MAISONNEUVE
Tout un étage de 1900 p.c. nouveau et prestigieux air climatisé central, tapisé, occupation immédiate.
Appelez M. Cassar à: 845-2218 01-12-80

LOCAL IDEAL POUR BUREAU DE PROFESSIONNELS

Situé au 31, rue St-Jacques. 5e étage. Ce local couvre une superficie de 2800 p.c. et comprend: 8 bureaux privés, réception, grande salle pour secrétaire, pièce pour papeterie, vestiaire et 2 salles de toilette. \$5.50 le p.c. Bail 5 ans avec 3 options de 2 ans.
Pour informations: Pierre Villeneuve. 288-0211. 29-11-80

AI BUREAUX magnifiques, 10 pièces, rue St-Denis, stationnement. Près métro. 255-5533 et 621-3162. 1-12-80

CHALET À LOUER

EASTMAN — MONT ORDORD, petit chalet suisse, 1 chambre à coucher, accommodé 4 à 5 personnes, foyer naturel, chauffé, électricité, déneigement, bois fourni, à la semaine, ou mois ou à la saison. Période des fêtes \$350/sem. Tout inclus, 336-1168. J.N.O.

ST-DONAT, La Sablière, 2 chambres, foyer, près Mont Garceau. 271-5673. 1-12-80

STE-MARGUERITE, très confortable, foyer, lave-vaisselle, 2 chambres à coucher, à louer pour la saison d'hiver ou mensuellement. 674-8889 - 1-228-3614. 1-12-80

ST-CHARLES DE MANDEVILLE, Lac Hénault, grand terrain, avec chalet d'été, face au lac, meublé, M.L.S. 4233. N. Prescott. 835-4954, 588-4252. C.E. CRT. 29-11-80

LAC THOMAS chalet hiver-été, meublé 5 pièces 1/2, sur le bord du lac, près du golf. M.L.S. 4299 N. Prescott. 835-4954, 588-4252. C.E. CRT. 29-11-80

AUBAINE: chalet de ski à sous-louer, bien meublé, équipé, vue panoramique du lac MEMPHREMAGOG, 2 milles de l'autoroute. Près pentes de ski. 3 chambres, tapis mur à mur, 2 salles de bain, grand foyer, 200 acres pour ski de fond, déneigement. 342-1349. 29-11-80

ANIMAUX

2 belles chattes de 6 mois à donner recherche foyer sans être séparées. S'adresser à Josée ou Denis. Jour: 334-6822, soir: 681-3434. 29-11-80

ANTIQUITES

COLLECTIONNEURS de coffres à bijoux d'époque Victorienne. 514-795-6201. JNO

SUPER VENTE d'antiquités, 20% de réduction au: 2270 Mont-Royal Est. Master Charge et Chargex acceptés. 1-12-80

ENCAN D'ANTIQUITES samedi le 29 novembre à 1h00. Buffet sculpté, jarre Sarrar, table réfectoire, armoire en chêne, appareil photo, lit à fusées, secrétaire, glacière en chêne, lampe bulbe, carabine spencer 1860, coffre-fort, bibliothèque, berceau, carnaval glass, banc d'église, plafonnier, roll top d'enfant. Et de nombreux autres items. Christian Richer 224-5346, 18 boul. Labelle, Shawbridge. 1-12-80

APPARTEMENTS À LOUER

WESTMOUNT, bas de duplex style Victorien, 427, rue Elm. 2 chambres à coucher, chauffé, réfrigérateur, cuisinière, stationnement. Disponible 1er déc. 880/mois. 933-0116, 866-0541. J.N.O.

VAN HORNE, Decelles, 3 1/2 chauffé, 1/2 sous-sol, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière \$160. Libre 1er déc. 739-3062, 342-4918 après 18h. 471-2881 poste 53 (jour). J.N.O.

OUTREMONT, 6 1/2 rénové, chauffé, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe, \$550/mois. 272-6965. J.N.O.

VILLE LASALLE, 3 1/2, meublé, chauffé, libre, sous-location. 365-3306, 739-1448. 29-11-80

C.D.N. sur Côte-St-Catherine près Victoria, chauffage, eau chaude payés, \$230. Libre immédiatement. 767-5460 1-12-80

SOUS-LOCATION, Rockhill, très grand 4 1/2 avec 2 salles de bain + garage. \$535. 738-1881. 29-11-80

METRO BERRI-DEMONTIGNY, 1 1/2, 2 1/2, meublé, propres, tranquilles. \$165 - \$170. 282-1779. 2-12-80

ST-LAMBERT, grand 3 1/2, libre 1er janvier ou avant, \$260 tout compris avec garage. Après 5h, 525-1237 ou 671-4745. 1-12-80

CHALET À VENDRE

STE-ANNE-DES-LACS, chalet suisse, 7 pièces, sous-sol, 4 chambres à coucher, chauffage électrique, foyer, meublé, terrain flanc de montagne. 35,000 p.c. Face au lac Johanne, 40 min. de Montréal. \$58,500. Pas d'agent. 523-3305. Après-midi seulement. 12-12-80

CHAMBRES À LOUER

IBERVILLE et Ste-Catherine, pour hommes seulement, tranquille. 661-1048 ou 521-2059. 1-12-80

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141 J.N.O.

METHODE Thérèse Berthier, conditionnement physique. Tél.: 935-9365. 29-11-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

JEUNE PROFESSIONNEL cherche app. confortablement meublé, pour un maximum de 6 mois, section Université de Montréal. 738-8367. 1-12-80

COURS

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

PERSONNE avec expérience en administration des arts recherche emploi à temps partiel au centre-ville ou quartier ouest de Montréal. 481-7300. 1-12-80

DEMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. JNO

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

FRAIS DEMÉNAGEMENTS et piages. 525-0438. 2-12-80

DIVERS/SERVICES

A BAS PRIX, entreposons autos, bateaux, camions, roulettes. 937-9491 JNO

PHOTOCOPIEUR "Sharpfax" SF-151, 2 ans d'usage seulement. \$475. C. Martel (514) 286-1204. J.N.O.

CAMERA 16mm, professionnel, Bell Howell, lentilles Angénoult, accessoires. Superbe condition. Cadeau. 524-5912. 29-11-80

SERVICE D'ENTRETIEN de plantes intérieures à domicile. Rempotage, soins divers, articles d'horticulture. Tél.: 656-7730. 1-12-80

MANTEAU EN VISON PASTEL, grandeur 14-16, beau modèle, état neuf, avec capeau, prix raisonnable. 739-5265. 1-12-80

LOGEMENTS À LOUER

WESTMOUNT, 5 rues du métro, app. 5 1/2 pièces, haut de duplex, cuisinière, réfrigérateur fournis, accès à la buanderie et espace de sous-sol, chauffage inclus. \$700. — Aussi app. complet au 3ème sous les combles avec pièces rondes dans la tourelle, 3 1/2 pièces, moquette incluse,oyer \$450, chauffé — Les 2 app. peuvent être combinés pour 1 seule famille. 1 garage disponible \$40. Libre immédiatement. 937-5889, 488-6156. 1-12-80

LOUIS VEUILLOT 2386, non chauffé, 3 1/2, bas, cour, libre. 255-7065. 1-12-80

ST-LAURENT, 2e étage, haut de duplex, 5 1/2 chauffé, face CEGEP, occupation immédiate. 744-6132. 1-12-80

Logement à louer pour le 1er décembre 80, quartier parc Lafontaine, 4 pièces, neuf, chauff. électrique, \$203 par mois. 332-1900. 1-12-80

CHARMANT LOGEMENT, avenue Laval près Duluth, 5 pièces sur 2 étages, chauff. électrique, renové, libre immédiatement. \$310. 849-1452, références. 1-12-80

LOGEMENT DEMANDE

FAMILLE SÉRIEUSE avec références cherche bas 7 1/2, secteurs C.D.N., N.D.G., Outremont avant 1er février. 735-0760. 29-11-80

PROFESSEUR DE CÉGEP cherche appartement dans quartier Outremont de \$250 à \$350. C. Marshall. 481-6378. 1-12-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A SUTTON, maison tout confort à louer pour les fêtes du 20 déc. au 3 janv. Pour rendez-vous appeler vendredi après 18h. 274-4751, sam. et dim. 538-2023. 29-11-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

BAIE MISSISSUINI, VENISE, 12 x 65, meublé, cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, 3 chambres, chauffage à l'huile, face Lac Champlain, bail pour terrain si désiré. \$9000. 486-7150. 1-12-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

VOUS DESIREZ VOTRE PROPRE COMMERCE? Vous pouvez débiter sans investissement un commerce très rentable. Écrire à: C.P. 148, La Terrière, Chicoutimi. GOV 1K0. J.N.O.

OEUVRES/OBJETS D'ART

JEAN-PAUL LEMIEUX, R.C.A. - M.A. Fortin, A.R.C.A. - Phillip Surrey, R.C.A. - Robert Pilot, R.C.A. - Paul Beaulieu, Franchère, Louis Jaque, William Showell, collection particulière pour vente immobilière. (Certificat d'authenticité fourni avec chaque peinture). Pour rendez-vous, s.v.p. téléphonez entre midi et 6h 274-7382. 29-11-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ELECTRICIEN LICENCIÉ, spécialiste en rénovation résidentielle et commerciale. Service 24 h. Ouvrage garanti. 328-0295. J.N.O.

PEINTURE sur automobile \$125, aussi débosselage. 645-4281. J.N.O.

PEINTURE À BON PRIX, travail bien fait, appel de préférence après 6h. 722-5024. 6-12-80

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

PARTICULIER ACHETERAIT machine à traitement de textes A.E.S. 90, contactez: 277-9919 ou 277-0977.

FERMES À VENDRE

FERME D'ÉLEVAGE de boeuf à St-Vallier 45 milles du pont tunnel, coquette pièce sur parcelle à l'état neuf. Bons bâtiments (tôles, 100 acres, prairies et érablière, machinerie incluse). \$161,000. M. Routhier. Jour: 285-2201. 29-11-80

GARDERIE

JE CHERCHE une gardienne avec expérience, une journée par semaine à partir de 2:30 p.m. pour bébé de 6 mois, \$2.00 de l'heure plus transport payé. 761-4249. 29-11-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VIOLON de fabrication française, 1925, avec étui et archet, \$525. 627-2920. 1-12-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT BERNARD CHAMPAGNEUR, local commercial à louer, 2000 pi.c., \$6.00 le pi. Idéal pour restaurant — bureau. 279-3752. de 9h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

Outremont grand 5 1/2 chauffé, coin Fairmount et Durocher, libre immédiatement. Après 8h. 272-0268. 1-12-80

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1 1/2, libre immédiatement. Concierge. 935-5321. 05-12-80

A LOUER CARRE ST-LOUIS, 8 1/2, complètement rénové, cuisine, buanderie toute équipée. Occupation immédiate \$700/mois. 933-4730 ou 935-5185. 5-12-80

BAS DUPLEX détaché, 7 1/2 rénové, chauffé, boiserie décapées, sur Victoria près Queen Mary, limite Westmount, grand jardin. Libre. 844-7264. 8-12-80

OFFRE D'EMPLOIS

SECRETARE
demandée pour le service de la comptabilité. Avec expérience sur dactylo-mémoire AES. Poste temporaire. Centre-ville.
Pour informations communiquer avec
Mlle Ginette Grenier à: 844-4493 01-12-80

AIDE TÉLÉPHONISTE
Avec expérience du public (25 ans et plus), dactylo, pouvant effectuer diverses tâches de bureau. \$200/sem. Faire parvenir curriculum vitae à: Service du Personnel 450, Sherbrooke Est, loc. 108. Montréal H2L 1J8 1-12-80

OFFRES D'EMPLOIS

ESTIMATEUR DEMANDE, expérience nécessaire en système intégré, portes, cadres et quincaillerie. Connaissance français-anglais. Intéressés travail, salaire de base plus commission. 524-3033. 8-12-80

ASSISTANTE pour bureau d'orthodontie, expérience non requise, 20h / sem. 584-2204, après 18h. 29-11-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
Les dernières maisons directement du constructeur 3300 pi. de maisons luxueuses avec 4 chambres à coucher, chauffage électrique central et air climatisé.
2 forden: \$250,000.
175 Côte St-Antoine: \$260,000.
932-0576 - 481-9596

PRIME DEVELOPMENT LTD.
Ouvert aux visiteurs tous les jours de 11:00h à 5:00h P.M. 1-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A 10 minutes du Centre-Ville, vente globale de 6 blocs de 6 logements. Liste d'attente pour locataires. Belle bathyphée. Rive-Sud. Robert Baillegard, 656-9000 et 676-7505, Gaietanne Rousseau, 656-9000 et 656-7802. MONTREAL TRUST COURTIER. 29-11-80

LONGUEUIL, professionnel vous cherchez une propriété unique pour habiter et y aménager bureau dans secteur recherché? Consultez Ginette Prévost 463-3550/656-2202. A.E. LePAGE (Québec) inc. 29-11-80

OUTREMONT! URGENT — RESIDENCES DESIRÉES POUR ACHETEURS QUALIFIÉS! Prix de \$200-\$600,000. Occupation immédiate ou plus tard. Les réponses seront gardées en toute discrétion! Veuillez communiquer avec: Anne-Marie Larue (Mme) 935-8541, rés.: 483-2177. A.E. LePAGE (QUÉBEC) INC. COURTIER. 29-11-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-AGATHE DES MONTS
Vue sur le lac des Sables
Au delà de la grille de fer marquée et de pierre, parmi 5 acres de jardin, de pelouse et d'arbres est sise une ancienne demeure de campagne des plus élégantes. Elle possède une remise, une piscine et beaucoup encore. Son prix \$179,000, est fixé pour vente rapide. Téléphonez à Gracia Kristoff, 834-0121 ou 483-0676. (Campagne: 819-326-2642).

CROWN TRUST COURTIER 29-11-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÉCE REMBOURREUR, spécialiste dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chénard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 29-11-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Depliant gratuit.
282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS 1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entretiens sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est. Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

NON ZONE AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. \$0.12 à \$0.20 le p.c. Spéciaux 3 acres à \$12,000. 0 p.c. \$20,000. Conditions faciles. Frais virés. 1-514-297-3163 J.N.O.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche 2 à 4:30 p.m.

HOGUE, Clarence. — À l'hôpital-Dieu de Montréal, le 25 novembre 1980 à l'âge de 82 ans, est décédé. Clarence Hogue épouse de Lucille Désy. Outre son épouse, il laisse ses enfants, Alain, Maryse Hogue Champroux, Jany, sa soeur Mme Crescence Day-Luce. Les funérailles auront lieu le vendredi 28 novembre en l'église St-Viateur d'Outremont. Le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire Alfred Dallaire Inc.

(épouse de Jon Cortinnes), Sylvie Laperrière, Lucie Laperrière, Yves Laperrière (épouse de Louis Dufour), François Laperrière (épouse de Josée Aubin), Hélène Laperrière et Martine Laperrière, 1 soeur, Éna (épouse de Wilfrid Beaudry), 1 belle-soeur, Yvonne (épouse de Folor Vincent) ainsi que plusieurs arrière-petits-enfants et de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée vendredi de 2h à 5h, et de 7h à 10h au salon J.C. Roy, 7018 rue Marselles. Les funérailles auront lieu le 29 courant à 10 heures à l'église Marie-Reine-des-Coeurs (5905 Turenne). Et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERRIÈRE, Laura. — À Chicoutimi, le 24 novembre 1980 à l'âge de 90 ans, est décédée. Mme veuve Edgar Laperrière née Laura Vincent. Elle laisse dans le deuil sa fille Yolande (épouse de feu Bernard Séguin) de Montréal, son fils Vincent (épouse de Carmelle Marchand), de Chicoutimi, ses petits-enfants, Christine Séguin (épouse de feu Pierre Laporte), Josée Séguin (épouse de Bernard Fortin), Anne-Marie Séguin (épouse de Jean Paquin), Michel Séguin, Jean Laperrière (épouse de Marie Lessard), André Laperrière, Guy Laperrière, Josée Laperrière

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qui on me fait et que dans tous les instants de ma vie tu es avec moi, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de la miséricorde envoies moi et les miens. (La personne devra lire cette prière pendant trois jours de suite) Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.

LoLo

REMERCIEMENTS

M. Pierre Brault
La famille de feu M. Pierre Brault remercie sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par des offrandes de messes, des dons à la Fondation du cœur, tributs floraux, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles lors du décès de M. Pierre Brault, président-fondateur de Brault & Bouthillier Ltée, survenu le 11 août 1980. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél. (514) 934-0272
Télex 05-288656 Cable MARROCK
Montréal, Canada H3S 1H1
Télécopieur international Xerox 400

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, DE WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H5S 1H1
Téléphone: (514) 888-8748

Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron Marc Charbonneau
Robert Caron
Emilien Brail, c.r. — conseil

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERES
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
288 est. St-Paul, Vieux Montréal

Le Canadien s'incline 4-3 devant les Islanders

Ruel est aussi abattu que ses joueurs

par François Lemenu

Le Canadien de Montréal a affronté les Islanders de New York comme s'il était parti à la guerre avec un fusil chargé à blanc.

Lafleur, victime d'une amygdalite qui lui a fait rater trois parties la semaine dernière, a subi une rechute hier. Il s'est présenté au Forum avec une fièvre de 102 degrés et l'entraîneur Claude Ruel dut le renvoyer chez lui.

Les champions de la coupe Stanley, en revanche, étaient au grand complet et ce sont finalement les ténors de l'équipe qui ont fait pencher la balance.

La défaite a fait très mal aux joueurs du Canadien. Quelques-uns étaient déjà changés quand les journalistes sont entrés dans le vestiaire.

Claude Ruel était aussi abattu que ses joueurs après l'effort fourni. Mais comme entraîneur, il n'a pu se laisser aller au découragement même s'il y fut fortement tenté.

«C'est décourageant de travailler autant et de récolter si peu», a dit Ruel sur un ton fataliste avant de se lever pour crier sa frustration.

Ruel faisait allusion entre autres aux lancers de Gaston Gingras, en première, et de Keith Acton, en troisième, qui ont touché le poteau alors que Glen Resch était battu.

Les Islanders ont remporté la victoire de la même façon que le Tricolore s'imposait il y a deux ou trois ans. Même dominé, le Canadien parvenait toujours à arracher la victoire en troisième période.

Les Islanders ont remporté la victoire de la même façon que le Tricolore s'imposait il y a deux ou trois ans. Même dominé, le Canadien parvenait toujours à arracher la victoire en troisième période.

Après avoir été battu 2-0 au Canadien, Bourne a su profiter cependant d'une pénalité à Guy Lapointe et de la maladresse de Herron. Lambert a porté la marque à 3-1 en deuxième en complétant un beau jeu de Doug Jarvis.



Bob Gainey sert un placage au défenseur Gorð Lane derrière le but des Islanders de New York, qui ont défait le Canadien 4-3, hier soir, au Forum.

Les Islanders ont remporté la victoire de la même façon que le Tricolore s'imposait il y a deux ou trois ans. Même dominé, le Canadien parvenait toujours à arracher la victoire en troisième période.

Les Islanders ont remporté la victoire de la même façon que le Tricolore s'imposait il y a deux ou trois ans. Même dominé, le Canadien parvenait toujours à arracher la victoire en troisième période.

Les Islanders ont remporté la victoire de la même façon que le Tricolore s'imposait il y a deux ou trois ans. Même dominé, le Canadien parvenait toujours à arracher la victoire en troisième période.

ÉCHOS — Le Canadien n'a pas vaincu les Islanders depuis le 19 décembre 1978. Guy Lafleur a maintenant raté huit parties cette saison...

Table with 2 columns: Islanders 4, Canadiens 3. Lists players and their statistics for both teams across three periods.

Un doublé de Gilles Hamel aide les Sabres à vaincre les Flames

BUFFALO (PC) — Le joueur recrue Gilles Hamel, un ancien des Saguenéens de Chicoutimi de la Ligue Junior Majeure du Québec, a réussi ses deux premiers buts en carrière dans la Ligue nationale de hockey, lorsque les Sabres de Buffalo ont disposé des Flames de Calgary 6-3, hier à Buffalo.

Les Sabres détenaient une priorité de 3-1 à l'issue de la première période et ont augmenté leur avance à 4-1 en troisième période, grâce au 16e but de la saison de Danny Gare.

Les Flames ont ensuite réduit l'avance des Sabres à 4-3 en vertu de buts d'Eric Vail et Willi Plett, mais Craig Ramsey a porté le pointage à 5-3, à 14:21, et Lindy Ruff a marqué le but d'assurance dans un filet désert, avec 20 secondes à faire dans le match.

Le but de Middleton a été réussi peu après que Paul Gardner eût procuré l'avance aux Penguins, sur un retour de lancer qui a échappé au gardien des Bruins, Jim Craig.

John Ferguson veut faire des changements

WINNIPEG (CP) — Les Jets de Winnipeg risquent d'établir sous peu un nouveau record de la Ligue nationale de hockey que l'entraîneur Tom McVie aimerait bien éviter.

L'intention de transiger, mais pas à n'importe quel prix. Les Kings de Los Angeles auraient offert aux Jets deux ou trois joueurs, mais Ferguson n'a pas donné suite aux négociations.

Sabres 6, Flames 3

Table with 2 columns: Sabres 6, Flames 3. Lists players and their statistics for both teams across three periods.

Penguins 3, Bruins 3

Table with 2 columns: Penguins 3, Bruins 3. Lists players and their statistics for both teams across three periods.

en bref...

- Congrès du RONLQ: Les 39 organismes membres du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) tiendront en fin de semaine au Mont-Gabriel une importante assemblée générale...
Evoñne Goolagong en congé: MELBOURNE (AP) — Evonne Goolagong, enceinte de trois mois, s'est retirée de la compétition pour une année après avoir été battue 6-2, 4-6 et 6-4 par la Yougoslave Mimia Jousovec...
Edwards cause une surprise: JOHANNESBOURG (AFP) — Le Sud-Africain Eddie Edwards a causé une grande surprise au tournoi international de tennis de Johannesburg en battant, hier, l'Argentin Jose-Luis Clerc, 6-6, 6-4 et 6-3...
Lendl en coupe Davis: PRAGUE (AFP) — L'équipe tchécoslovaque de tennis qui disputera la finale de la coupe Davis à Prague les 5, 6 et 7 décembre prochains contre l'Italie, sera composée d'Ivan Lendl, Tomas Smid, Jan Kodès et Pavel Slozil...
Championnat de judo féminin: PARIS (AFP) — Les femmes disputeront leur premier championnat du monde de judo féminin samedi et dimanche à New York...
En deux mots: M. Louis Guirandou, de la Côte d'Ivoire, s'est entretenu hier avec le président de la Grèce, M. Constantinos Caramanlis...

Ligue nationale de football Les Cowboys et les Bears l'emportent

DALLAS (AP) — Les Cowboys de Dallas se sont virtuellement assurés d'une participation aux éliminatoires de la Ligue nationale de football hier après-midi en défaisant facilement les Seahawks de Seattle 51-7 le jour de l'Action de grâce, aux États-Unis.

23-17, en prolongation, à Pontiac au Michigan. À la suite de leur victoire, les Cowboys ont porté leur fiche à 10 gains et trois revers, à une partie et demie des Eagles de Philadelphie au premier rang de la section Est de la Conférence nationale.

Le quart-arrière Vince Evans a généré une poussée de 94 verges en 14 jeux, marquant lui-même le touché qui a créé l'égalité alors qu'il ne restait plus une seule seconde au cadran.

Le quart-arrière Vince Evans a généré une poussée de 94 verges en 14 jeux, marquant lui-même le touché qui a créé l'égalité alors qu'il ne restait plus une seule seconde au cadran.

Ecclestone renonce à son projet en f-1

PARIS (AFP) — L'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA) a annoncé hier à Londres qu'elle n'était plus décidée à participer à un championnat du monde parallèle qui devait être organisé par la Fédération mondiale de sport automobile (WFMS).

Parallèlement à cette annonce faite hier à Londres, les constructeurs de la FOCA ont adressé un télex aux fédérations nationales, précisant qu'ils n'ont plus l'intention de promouvoir ou de participer au championnat tel qu'il était proposé par la WFMS.

Williams a capté le ballon à sa ligne de cinq, et il a couru les 95 verges le séparant de la zone des buts pour ainsi couronner une brillante remontée des Bears, qui tiraient de l'arrière 17-10 avec seulement trois minutes à jouer au quatrième quart.

En gagnant 123 verges au sol, le demi Walter Payton, des Bears, a porté ses gains au sol à 1,122 verges en saison, franchissant ainsi le cap des 1,000 verges pour une cinquième saison consécutive.

HOCKEY

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Philadelphia & Vancouver. Lists teams and their statistics.



Table with 2 columns: Ligue Collégiale AAA and Ligue Universitaire. Lists teams and their statistics.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Ligue Nationale. Lists teams and their statistics.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Table with 2 columns: Ligue Majeure du Québec. Lists teams and their statistics.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

Table with 2 columns: Ligue Collégiale AAA. Lists teams and their statistics.

LIGUE UNIVERSITAIRE

Table with 2 columns: Ligue Universitaire. Lists teams and their statistics.

FOOTBALL

Table with 2 columns: Ligue Nationale. Lists teams and their statistics.

LIGUE NATIONALE Conférence Américaine

Table with 2 columns: Ligue Nationale Conférence Américaine. Lists teams and their statistics.

Les magasins Cooprix au bout du tunnel

par
Renée Rowan

MISSION accomplie», déclare le directeur-général de la Coop des consommateurs de Montréal (CCM) qui s'était fixé comme premier objectif en acceptant ce poste il y a un an, d'arrêter l'hémorragie qui menaçait la survie des quatre magasins Cooprix administrés par la CCM.

«Non seulement nous avons réussi à mettre fin à la saignée, mais nous prévoyons déjà, pour 1980-1981, pouvoir sortir du rouge. Sans vouloir être optimiste outre-mesure, il se pourrait même que nous terminions l'année avec un léger surplus qui pourrait être de l'ordre de quelques milliers de dollars», souligne ce jeune cadre au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR à la veille de l'assemblée générale de la Coop qui aura lieu dimanche.

Le coût de barre donné depuis un an par le directeur général et les administrateurs de la CCM pour redresser les finances et améliorer la productivité globale de ce regroupement coopératif d'alimentation s'est traduit, à la fin de l'année fiscale (26 juillet 1980), par une augmentation de 17% des ventes passant de \$24,2 millions à \$28,3 millions. Ce taux de croissance dépasse celui de Proviso et est deux fois plus que celui de Steinberg et de Dominion situé aux environs de 8%.

Les pertes d'exploitation étaient de \$843,132 au 28 juillet 1979 et lorsque M. Milord est entré en fonction, à la fin de septembre 1979, la Coop avait déjà une perte accumulée de \$232,000 pour les deux premiers mois de l'exercice 1979-1980. «Ce n'est que par une série de mesures énergiques que nous sommes parvenus à redresser nos finances et à sortir du marasme dans le

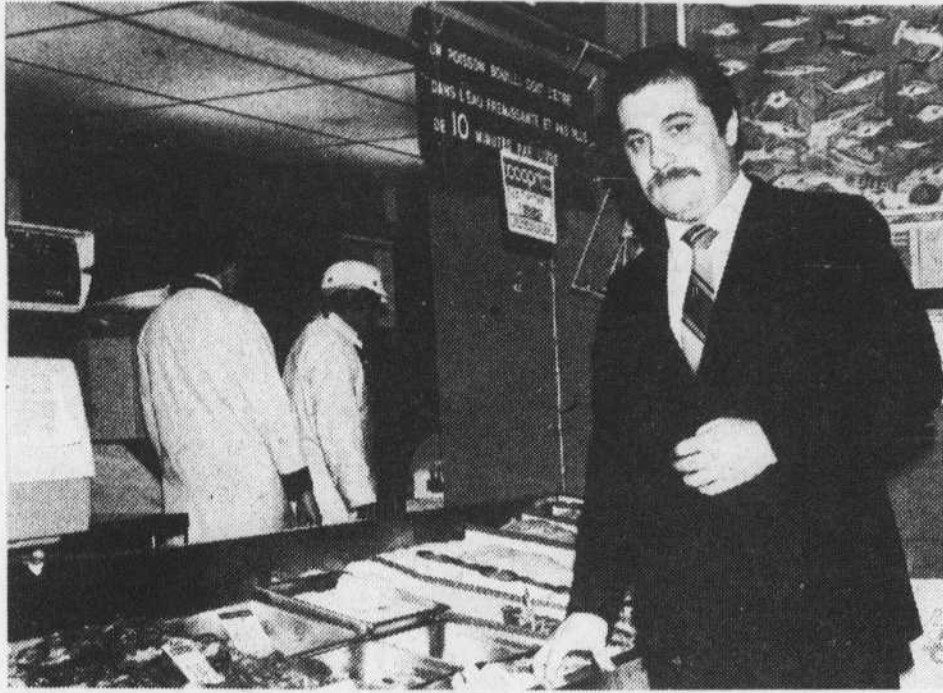
quel les magasins Cooprix s'étaient enlisés. Nous avons réussi, à la fin de l'exercice 1979-1980, à ramener le déficit à \$147,406. Nos pertes, pour le mois d'août 1980, n'ont été que de \$15,000 et l'on entrevoit des profits pour les mois à venir.»

La semaine se terminant le 1er novembre 1980, l'ensemble des quatre magasins Cooprix — Legendre, Saint-Joseph, LaSalle et Longueuil — a enregistré un total de ventes de \$710,000 en six jours d'ouverture alors que l'an dernier, la moyenne des ventes se situait autour de \$400,000 à \$425,000 par semaine, ce qui est presque deux fois plus.

Cette croissance exceptionnelle de la Coop est attribuable à plusieurs facteurs, souligne M. Milord. D'une part, il y a eu des changements importants au sein même de l'équipe de gestion tant au siège social qu'à l'intérieur des magasins et, d'autre part, on a mis de l'avant différents moyens pour grossir le nombre des usagers et intéresser davantage les membres à la vie de leur Coop.

Mais avant de voir comment se sont faits tous ces changements, traçons un bref portrait de l'homme qui les a initiés. Yves Milord n'a que 29 ans et a commencé au bas de l'échelle. Etudiant, il a travaillé chez Steinberg — une bonne école dynamique et agressive, reconnaît-il — où il a été laveur de plancher, emballer, caissier, responsable du service des produits laitiers, préposé «aux tablettes», gérant de service.

Alors qu'il était gérant de groupe pour la province de Québec chez Campeau Corporation, une entreprise spécialisée dans l'immeuble, en particulier les centres commerciaux, il entreprenait des étu-



L'hémorragie est arrêtée. Les magasins Cooprix ont recommencé à vivre grâce au vigoureux coup de barre donné par le directeur Yves Milord et son équipe de gestion. (Photo Jacques Grenier)

des universitaires en administration. Puis il est passé chez General Foods où, pendant trois ans, il a été représentant des ventes avant d'être, pendant un an, vice-président de Paladium.

Tout en acquérant une expérience indispensable du monde traditionnel des affaires, il a toujours été attiré,

confie-t-il, par le mouvement coopératif et son développement et s'est intéressé de très près aux caisses populaires.

«Plusieurs ont émis des doutes quand j'ai accepté le défi et que je suis venu à la CCM. J'étais très jeune, très optimiste... peut-être trop. On est même allé jusqu'à affirmer que j'allais transformer

les Cooprix en magasins d'alimentation de type conventionnel. Or je peux vous assurer que les principes coopératifs qui animent la Coop et qui sont sa raison d'être sont plus respectés que jamais. J'invite qui le voudra à venir en faire la preuve à l'intérieur de nos magasins. Je ne crains pas le test. Et tout cela s'est fait

en équipe. Le vedettariat, ça n'existe pas chez Cooprix et ça n'existera pas.»

Le directeur général se refuse à commenter la situation avant sa venue à la CCM, se contentant de souligner qu'il y a des lacunes majeures qui s'étaient traduites par une espèce de nonchalance, de laisser-aller.

L'accent a donc été mis sur la mise en place d'un personnel cadre supérieur qualifié. Dans les quatre magasins, il y a un nouveau directeur tandis qu'au siège social il y a un nouveau contrôleur, un nouveau chef comptable et une nouvelle directrice adjointe aux communications. À cela, il faut ajouter la nomination de six nouveaux gérants de départements. «Quand on est appuyé par une telle équipe, le vent est dans les voiles.»

Par contre, comme il était évident que l'on devait diminuer de beaucoup les frais variables, on a dû procéder, dans chacun des quatre magasins, à des coupures de personnel et il y a eu, au cours de l'hiver, plusieurs mises à pied. «Il n'est jamais plaisant d'avoir à prendre de pareilles décisions, mais c'était inévitable», souligne M. Milord.

Cette mesure s'est sûrement traduite par une période de désarroi chez les employés, mais la situation s'est vite redressée. Un climat de confiance s'est établi entre l'équipe de gestion et le personnel et celui-ci a fourni et continue de fournir un effort excep-

tionnel pour assurer la relance des Cooprix.

Les magasins eux-mêmes ont fait peau neuve et ont été rafraîchis ou repeinturés dans des couleurs claires, gaies. Une récente visite au Cooprix du boul. Saint-Joseph nous a permis de vérifier la propreté des lieux qui, pendant un temps, laissait à désirer, ce qui avait entraîné des plaintes de la part de plusieurs usagers.

Si le nombre des membres de la Coop des consommateurs de Montréal n'a pas augmenté de façon appréciable au cours de la dernière année, passant de 31,721 à quelque 33,000, par contre, les magasins Cooprix ont été ouverts au grand public en général. «Il est difficile d'évaluer le nombre des non-membres, note M. Milord, mais ils représentent environ 30% de notre chiffre d'affaires.»

Pour stimuler les adhésions à la Coop, la CCM adoptait l'an dernier un système d'escompte à l'achat: cet escompte n'est pas remboursé directement, mais capitalisable sur la part sociale de chaque membre, par qui est de \$25. Au cours de l'exercice 1979-1980, on a versé au-delà de \$35,000; pour 1980-1981, on s'attend à ce que ce chiffre dépasse les \$75,000.

Depuis l'an dernier, la CCM fait la promotion régulière de certains achats qu'elle juge avantageux pour ses membres et usagers. La technique du «loss leader» ne fait pas partie

de cette stratégie, et l'on a adopté dans le mini-journal de quatre pages, tiré à 120,000 exemplaires qui sont distribués directement dans les magasins et par du porte à porte dans les secteurs desservis par la Coop la même politique de promotion que pour la présentation des produits en magasin: du plus utile au moins utile.

«On n'annonce jamais la saucisse à hot dog, les croustilles ou les bonbons, autant de produits à calories vides ou presque. L'accent est mis sur les produits jugés bons pour la santé ou qui sont utiles. On nous a accusé d'adopter, en publiant ce mini-journal, des stratégies de promotion des grandes chaînes. Mais pourquoi pas si on le fait en respectant nos principes? Nous ne sommes pas des fanatiques et nos membres et usagers ont aussi droit à de l'information, ce qu'ils trouvent dans cette circulaire qui est faite à notre image. Cooprix m'informe fournit aussi à ses membres de l'information sur la vie de sa coopérative, donne des recettes, des trucs, les renseignements sur la valeur nutritive des aliments.»

Si ce bilan après un an de réorganisation est plutôt positif, il reste encore beaucoup à faire, affirme M. Milord. «Nous commençons à peine à percer le marché. Je suis satisfait des résultats de cette première année, mais on verra dimanche ce que les membres vont en penser.»

Lock-out à CJRS

La direction de la station CJRS de Sherbrooke, du réseau Radio-Mutuel, a décrété un lock-out de ses 20 employés et journalistes la semaine dernière après que ces derniers eurent rejeté les dernières offres patronales.

Le président du syndicat des journalistes et des annonceurs de CJRS, M. O'Neil Proulx, estime que par ce lock-out «la direction de Radio-Mutuel tente à l'évidence de se débarrasser de l'un des derniers syndicats de la CSN» chez elle.

À Trois-Rivières, un syndicat indépendant a remplacé l'an dernier le syndicat CSN qui avait livré une longue lutte en 1977 et en 1978 avec le front

commun mis sur pied par les syndicats du réseau Radio-Mutuel de Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke.

À la station CJMS de Montréal, un syndicat indépendant a déposé au début de l'an dernier une requête en accréditation pour déloger le syndicat CSN qui représentait les syndiqués lors du long conflit de travail de 1977 et de 1978.

Le lock-out décrété à CJRS n'empêche pas la station CJRS de diffuser des bulletins de nouvelles locales ni de diffuser des émissions musicales à partir d'une roulotte installée à proximité de l'antenne émettrice.

Zeller's ferme son magasin de Sept-Iles

SEPT-ÎLES (PC) — La direction des magasins Zeller's a décidé de fermer sa succursale de Sept-Îles, touchée par une grève depuis le 12 mai.

Un porte-parole de la Fédération du commerce (CSN), M. Jean-Marie Gauthier, a révélé que les 70 employés avaient été informés cette semaine de leur mise à pied à compter du 11 ou du 25 décembre, selon les cas.

Au début du mois, à la demande de l'employeur, les employés avaient décidé de réviser leurs demandes salariales pour s'aligner sur les offres de la compagnie. Zeller's exigeait de plus que l'on change les représentants syndicaux à la table de négociation, chose à laquelle se sont d'abord farouchement refusés les syndiqués.

négociation des employés de Zeller's faisait partie d'un groupe d'allégeance marxiste. Faisant volte-face, les syndiqués acceptaient le 20 novembre de changer les membres de leur comité de négociation, pour avoir la surprise de recevoir cette semaine des avis de cessation d'emploi.

M. Gauthier n'a pas caché son dépit face à la décision du magasin: «S'ils voulaient fermer le magasin, ils n'avaient qu'à l'annoncer plutôt que de nous faire reculer jusqu'au bout et nous humilier.»

Du côté de Zeller's, on affirme que des raisons économiques ont avant tout amené la fermeture de la succursale. Le magasin aurait en effet enregistré en 1979 des pertes de \$94,000 sur un chiffre d'affaires de \$3,5 millions.





CE CHAPEAU NOUS VA À MERVEILLE!

TEXAS

Depuis longtemps déjà, Air Canada amène des Québécois au Texas. Et cela tous les jours, de Montréal. Si vous devez vous rendre à Dallas ou à Houston, pour vos affaires ou vos loisirs, prenez la route de l'expérience. Air Canada connaît bien vos exigences en ces domaines et sait y répondre on ne peut plus avantageusement. Vous profiterez comme toujours d'un vol de grande qualité et de la possibilité de nombreuses correspondances vers le Sud des États-Unis et l'Amérique centrale.

Deux vols quotidiens à partir de Dorval: 7h10, avec correspondance à Toronto. Arrivée à Dallas à 11h20 et à Houston à 12h43, bien à temps pour vos rendez-vous de l'après-midi.

15h45, avec escale à Toronto. Arrivée à Dallas à 19h46 et à Houston à 21h08.

Ce qui vous permet une bonne soirée de détente avant vos rendez-vous importants du lendemain.

SPÉCIAUX DERNIÈRE HEURE!

Les voyageurs de 1re classe et ceux de classe économique payant plein tarif et se rendant à Dallas ou Houston, pourront se prévaloir des spéciaux suivants en présentant leur coupon de vol Air Canada:

| | |
|--|--|
| Hôtel Hyatt Regency ☺ \$65 US par nuit occupation simple (sur réservation seulement) | Voiture Budget de sous-compacte à standard \$29.00 US par jour, assurance et essence en sus kilométrage illimité |
|--|--|

Offre valide du 1er décembre 1980 au 1er mars 1981.

LE TEXAS. UNE ROUTE QUE NOUS CONNAISSONS SUR LE BOUT DE NOS AILES.

AIR CANADA



Détenteur d'un permis du Québec.

exposition



RICARDO SAUL

jusqu'au
5 décembre

Venez rencontrer le peintre et aquarelliste
Ricardo Saul lors d'un CINO À SEPT ce soir

Un vin sera servi

La Petite Galerie

du mardi au
vendredi de
11 h à 17 h

296, ouest, Saint-Paul
Vieux-Montréal
Tel. 845-3000

et sur rendez-vous